



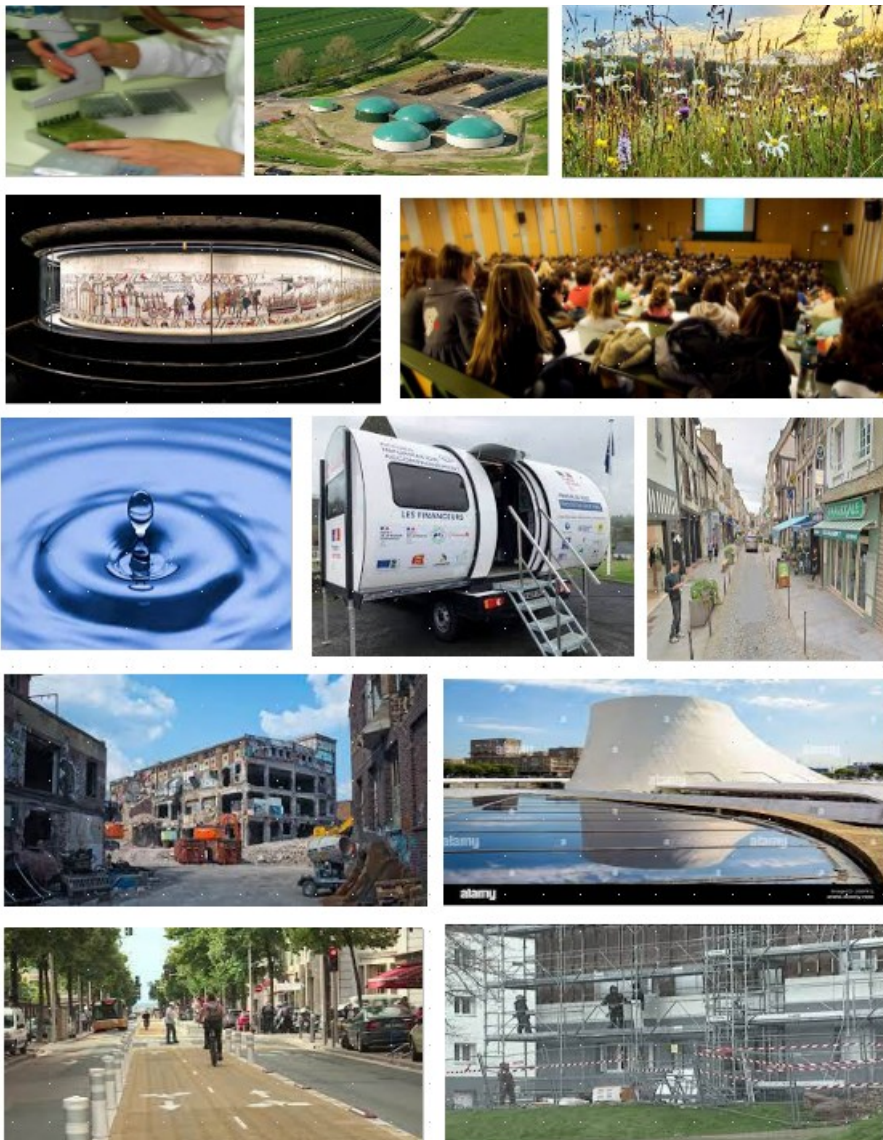
**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

Contrat de plan État-Région 2021-2027 pour la Normandie



**L'État et la Région se mobilisent en faveur de la relance et
de la résilience en Normandie**

Sommaire

Préambule.....	5
Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	13
1.1 Les bâtiments universitaires.....	19
1.2 La recherche et l'innovation.....	26
Volet 2 – Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs.....	29
2.1 Poursuivre les opérations inscrites au CPER 2015-2020.....	30
2.2 Se projeter sur la période 2023-2027.....	40
Volet 3 – Transition écologique et énergétique.....	41
3.1 La rénovation thermique des bâtiments publics et des logements en copropriétés.....	48
3.2 Le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.....	50
3.3 La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et la lutte contre les pollutions.....	56
3.4 La prévention des risques naturels majeurs.....	59
3.5 La densification et le renouvellement urbain.....	60
3.6 L'adaptation au changement climatique.....	62
Volet 4 – Attractivité et cohésion des territoires.....	66
4.1 LA CULTURE.....	68
4.1.1 Valoriser le patrimoine historique et culturel.....	68
4.1.2 Soutenir la création artistique.....	75
4.2 LE SPORT.....	78
4.3 L'EMPLOI.....	80
4.4 LA COHESION DES TERRITOIRES.....	83
4.4.1 Intervenir ensemble aux côtés des territoires normands.....	83
4.4.2 Favoriser l'inclusion numérique.....	86
4.4.3 Soutenir les acteurs de la politique de la ville.....	88
4.4.4 Renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.....	89
4.4.5 Le volet métropolitain de la Métropole Rouen Normandie.....	93
Volet 5 – Santé.....	96
Les critères éco-conditionnalité environnementaux.....	99
Le dispositif de mise en œuvre et de suivi.....	101
Modalités de gestion et de suivi du contrat.....	101
Modalités d'exécution du contrat.....	102
Annexe 1 – Maquette budgétaire récapitulative.....	103
Annexe 2 – Cadre national relatif aux critères d'éco-conditionnalité.....	104
Grille thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».....	104
Grille thématique « Mobilité ».....	105
Grille thématique « Transition écologique et énergétique ».....	107
Grille thématique « Attractivité et Cohésion des territoires ».....	112

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION NORMANDIE 2021-2027

Entre

L'État, représenté par Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, habilité à ces fins par mandat du Premier Ministre,

et

la Région Normandie, représentée par Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, habilité à ces fins par délibération du Conseil Régional,

Vu l'accord de partenariat du 28 septembre 2020 entre l'État et les Régions,

Vu le mandat de négociation du Premier Ministre au Préfet de région en date du 23 octobre 2020,

Vu le protocole d'accord État-Région pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027 signé le 15 novembre 2022,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 11 janvier 2024,

Vu la consultation du public réalisée du ... au ... inclus,

Vu l'avis rendu par le Conseil Économique Social et Environnemental Régional en date du ...,

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du ..., autorisant son président à signer le contrat de plan État-Région,

Vu le courrier de la Directrice Générale des Collectivités Locales en date du... autorisant le Préfet de région à signer le contrat de plan État-Région,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent contrat définit les priorités stratégiques que l'État et la Région Normandie s'engagent à soutenir conjointement sur la période 2021 à 2027 inclus.

Les contributions financières de l'État et de la Région sont les suivantes :

- ✓ État 497 458 915 € (hors crédits du Plan de relance)
- ✓ Région Normandie 424 899 139 €

Ces montants permettent d'opérer un effet levier majeur au profit des projets structurants pour le territoire.

Le présent contrat se compose des parties suivantes :

Préambule

Portrait de la Normandie d'aujourd'hui

Esquisse de la Normandie de demain

- I. Volet 1 – Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- II. Volet 2 – Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs,
- III. Volet 3 – Transition écologique et énergétique,
- IV. Volet 4 – Attractivité et cohésion des territoires,
- V. Volet 5 – Santé,
- VI. Les critères d'éco-conditionnalité environnementaux,
- VII. Le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du contrat de plan.

Annexes

Annexe 1 – Maquette budgétaire récapitulative

Annexe 2 – Cadre national relatif aux critères d'éco-conditionnalité

Article 2

Des conventions d'application pourront être conclues, en tant que de besoin, avec les organismes publics (opérateurs de l'État par exemple) et avec les collectivités locales qui apporteront leur contribution financière à la réalisation du présent contrat de plan.

Article 3

Les actions du contrat de plan seront mises en œuvre selon la méthode prévue à la partie VII, sur la base, s'il y a lieu, de règlements d'application, d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets et, le cas échéant, de conventions spécifiques.

Article 4

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une clause de revoyure selon les indications gouvernementales ultérieures.

A Rouen, le

Le Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime,

Le Président du Conseil Régional
de Normandie,

Jean-Benoît ALBERTINI

Hervé MORIN

Préambule

Lors de la phase de discussion, initiée en septembre 2019, l'État et la Région ont partagé un diagnostic territorial pour arrêter les propositions d'orientations du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 (CPER) en lien avec les enjeux du territoire.

Ce diagnostic, complété d'échanges avec les cinq conseils départementaux et les grandes collectivités normandes (Métropole Rouen Normandie, communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, communauté urbaine de Caen la mer, communauté d'agglomération du Cotentin) a permis d'engager l'élaboration du CPER sur la base d'orientations spécifiques et différenciées en Normandie selon le cadre défini par le mandat adressé par le Premier ministre au Préfet de région le 23 octobre 2020.

L'objectif du CPER est de contribuer au développement économique et territorial de la région en soutenant certaines grandes priorités stratégiques. Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire, et l'impact de la crise ukrainienne, le CPER constitue, par une mobilisation massive et ciblée de l'investissement public, un vecteur privilégié de relance de l'activité économique en prolongement des moyens déjà mobilisés en 2021 et 2022. À plus long terme, le CPER a aussi vocation à soutenir et accélérer certaines transformations structurelles du tissu économique régional, dans une optique de transition écologique, énergétique, numérique et démographique, afin de le rendre plus dynamique et plus résilient aux évolutions à venir.

Dès le début de la crise sanitaire, l'État et la Région ont affiché leur volonté commune d'accompagner le tissu économique en mobilisant de manière complémentaire leurs outils respectifs en faveur des entreprises avec, dans un premier temps, une mobilisation de moyens pour le soutien aux acteurs économiques puis, dans un second temps, la mise en œuvre du plan de relance pour dynamiser l'activité des entreprises en Normandie.

Ainsi, ont été mobilisés par l'État : 1 milliard d'euros de soutien à l'activité des entreprises via l'activité partielle, 1,2 milliard d'euros au titre du fonds de solidarité, 85 millions d'euros pour l'immobilier en faveur des collectivités locales, 77 millions d'euros pour la réhabilitation de son propre patrimoine, 145 millions d'euros en faveur de l'accompagnement des projets des collectivités au titre de la relance et 124,5 millions d'euros de subventions pour l'investissement des entreprises.

Ce soutien, en ce qu'il a contribué à préserver les capacités d'investissement des collectivités de la région est prolongé et conforté par le niveau d'engagement consenti par l'État en faveur du CPER.

Les engagements financiers de l'État et de la Région sont connus. Hors volet santé, l'État va contribuer à hauteur de 497 458 915 € (hors crédits du Plan de relance) et la Région va engager 424 899 139 €. L'engagement financier de l'État résulte du mandat confié par le Premier Ministre au Préfet de région en octobre 2020 et tient compte des arbitrages ultérieurs rendus quant à la bascule des opérations portuaires dans le contrat de plan interrégional de la Vallée de la Seine et à la prise en compte, à l'inverse, dans le CPER des crédits recherche de l'enseignement supérieur, initialement inscrits dans le CPIER.

Les enveloppes arrêtées par les cosignataires du présent CPER sont affectées à cinq grandes priorités que l'État et la Région souhaitent particulièrement soutenir pour la période 2021-2027 au vu des caractéristiques du territoire.

Ces priorités stratégiques sont :

1. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
2. les infrastructures, les mobilités douces et les transports collectifs,
3. la transition écologique et énergétique,
4. l'attractivité et la cohésion des territoires,
5. la santé.

Le choix de ces thèmes a fait l'objet d'un consensus entre l'État et la Région, tant les enjeux qu'ils soulèvent, en termes d'attractivité, de capacité productive et d'adaptation au changement climatique, sont considérables. Les projets menés dans ces domaines se caractérisent, en outre, par des coûts élevés, souvent trop lourds pour être pris en charge par les seuls porteurs de projet, ce qui justifie pleinement la mobilisation de l'investissement public.

Ces priorités stratégiques ont ensuite été déclinées en projets, identifiés par l'État, la Région, et les principales collectivités locales de Normandie, comme pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier au sein du CPER. En effet, le CPER a vocation à financer des opérations considérées comme prioritaires, à travers ses différents volets quelle que soit leur localisation. Ces projets donneront lieu à des conventions financières spécifiques en application des modalités de subventionnement de l'État, de ses opérateurs et de la Région.

Elles ont également été traduites en enveloppes financières, disponibles en mode guichet pour les projets non identifiés au moment de la signature du contrat.

Les engagements financiers pris par l'État et la Région seront complétés par ceux des collectivités qui souhaitent également accompagner le développement de projets structurants pour leur territoire, y compris pour le financement de projets qui ne relèvent pas de leurs compétences. Sans que cela ne soit une obligation, le CPER est ainsi l'occasion de déroger aux régimes de compétences des collectivités, pour leur permettre de contribuer à l'ambition de l'investissement public en faveur de projets essentiels pour la Normandie.

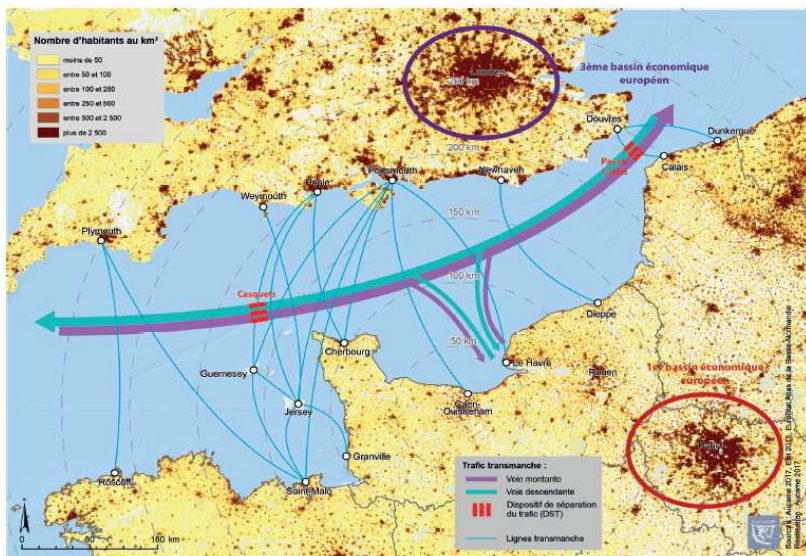
Le présent CPER confirme les cinq grandes orientations prioritaires, partagées par l'État et la Région pour mener un programme d'investissement public à l'échelle régionale.

Il précise les moyens financiers que les cosignataires s'engagent à mobiliser pour atteindre ce niveau d'ambition.

Il s'agit d'un document stratégique, auquel s'ajoute un volet mobilité complémentaire des engagements retenus pour 2021 et 2022 dans le protocole.

Portait de la Normandie d'aujourd'hui

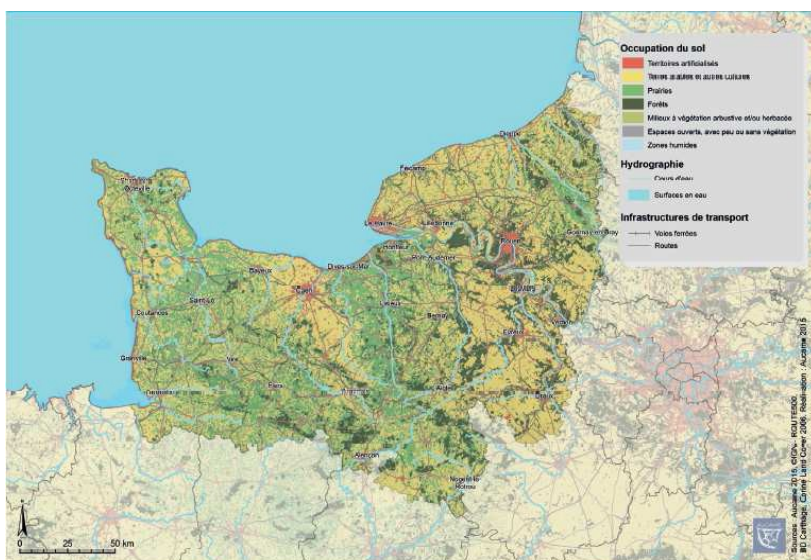
La Normandie, une région géographiquement diversifiée



Située au nord-ouest de la France, la Normandie s'étend sur 29 900 km². Elle est bordée par la Manche, le long de 640 km de côtes, et largement couverte par des territoires agricoles (80 % de la superficie régionale).

Territoire remarquablement diversifié, alliant littoral, zones rurales agricoles, forestières, espaces urbains et industriels, la Normandie bénéficie d'une position géographique idéalement située entre la mer la plus fréquentée du monde et l'Île-de-France.

La Normandie est la deuxième région française pour ses territoires agricoles, la septième pour ses zones humides, la douzième pour ses forêts et milieux semi-naturels et ses surfaces en eau.



Elle est également la sixième région française pour son taux d'artificialisation des sols et ceci malgré une attractivité assez faible et des migrations résidentielles limitées.

Peuplée de 3,33 millions d'habitants, soit 5,2 % de la population métropolitaine, la Normandie occupe le 10^{ème} rang des 13 nouvelles régions, devant la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse.

La Normandie, une région industrielle

La Normandie se caractérise par un poids de l'industrie plus important que sur le reste du territoire métropolitain pesant pour 16,9 % de l'emploi régional (12,6 % au niveau national) et à l'inverse un secteur tertiaire un peu moins présent qu'au niveau national avec 73,3 % de l'emploi (contre 79,1 % au niveau national).

La Normandie est la 1^{ère} région pour l'emploi salarié dans l'énergie (35 % des capacités de raffinage du pays et 10% de la production d'électricité en France – 36 000 emplois), la 1^{ère} région pour l'emploi salarié dans la logistique (56 300 emplois), et la 3^{ème} région pour l'emploi dans l'aéronautique (21 500 emplois).

A noter également et en corollaire, un niveau significatif de risques technologiques en région. Ainsi, la Normandie dénombre 49 installations Seveso seuil bas et 54 installations Seveso seuil haut. La Normandie compte des installations nucléaires majeures (8 réacteurs) dans trois sites de production et un site de traitement et de recyclage des combustibles.

La Normandie, une région agricole

La Normandie est largement couverte par des territoires agricoles ; le secteur primaire pesant pour 3,2 % de l'emploi régional (contre 2,3 % au niveau national). Elle est la première région agricole française pour sa part de sols cultivés (70 % de sa superficie). Avec 29 000 exploitations, la Normandie représente 7 % de l'agriculture française en nombre d'exploitations et en surface. La Normandie est le 2^{ème} bassin laitier français en termes de volume de lait avec une production bovine fortement liée à la production laitière.

La Normandie, une région littorale

Avec 640 kilomètres de côtes, soit 13 % du total de la France continentale, la Normandie possède une vocation portuaire forte, notamment autour des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen qui, depuis le 1^{er} juin 2021, ont fusionné, avec Ports de Paris, pour devenir HAROPA. La Vallée de la Seine concentre aussi la moitié du trafic fluvial national de marchandises.

Ainsi la région Normandie se caractérise également par un territoire spécifique, la Vallée de la Seine, qui présente une forte concentration urbaine et industrielle et qui abrite un complexe portuaire d'envergure nationale et un patrimoine naturel et bâti remarquable.

Ce territoire qui regroupe une partie de la Normandie et une partie de l'Île-de-France fait l'objet d'un contrat de plan interrégional État-Région (CPIER). Le prochain CPIER est fondé sur deux axes : performance industrielle et logistique d'une part et qualité environnementale et transition écologique d'autre part.

Profil économique de la Normandie

Sur le plan économique, avec un produit intérieur brut (PIB) d'environ 92 milliards d'euros, la Normandie représente 4,3 % de la production nationale de richesse, au dixième rang des régions françaises. Si on rapporte cette production à sa population ou à son nombre d'emplois, la Normandie se situe au septième rang des régions, très proche de la moyenne nationale.

Avec 21 % de la valeur ajoutée régionale dégagée par l'industrie, la Normandie est en proportion la région française la plus industrielle.

En Normandie, le taux de chômage, au 4^e trimestre 2022, est de 6,7 %, en dessous du taux moyen en France métropolitaine (7,2 %).

Profil démographique de la Normandie

Sur le plan démographique, au 1^{er} janvier 2020, 3 303 500 habitants résident en Normandie, soit 5,1 % de la population de France métropolitaine. La Normandie perd des habitants alors que la Bretagne en gagne. Elle lui cède donc sa place au classement des régions françaises en termes de population et se retrouve ainsi classée au 10^{ème} rang des régions françaises devant la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse.

En croissance continue depuis l'après-guerre, la population normande perd des habitants depuis 2015. Le nombre d'habitants décline dans la région (-0,2 % par an), alors qu'il progresse légèrement au niveau national (+0,2%).

La baisse de la population, entamée dès la fin des années 2000 pour l'Orne, s'est progressivement généralisée à l'ensemble des départements normands au cours de la décennie 2010-2020.

Depuis plus de 10 ans, une tendance s'est installée en Normandie, le nombre d'élèves ne cesse de baisser. La Normandie perd environ chaque année plus de 4 000 élèves du 1^{er} et 2nd degré.

Si les habitants quittent plus souvent la région qu'ils ne s'y installent, le solde naturel apparaît, par ailleurs, pour la première fois déficitaire, du fait de la diminution continue des naissances et de la hausse progressive des décès. Il en résulte un vieillissement démographique plus marqué qu'au plan national. Au 1^{er} janvier 2020, les personnes de plus de 65 ans représentent 22,3 % de la population normande, soit 1,5 point de plus qu'en France métropolitaine.

La Normandie attire peu les jeunes d'autres régions et, à l'inverse, les jeunes Normands, quand ils sont diplômés, partent travailler ailleurs, notamment en Île-de-France. Un quart des départs des jeunes normands de 18 à 34 ans a lieu vers la région parisienne.

Ce départ des jeunes diplômés est d'autant plus dommageable que la population normande est la plus faiblement diplômée des régions de France métropolitaine. Même si des disparités existent entre les territoires, tous les départements normands présentent un taux de diplômés inférieur à la moyenne française.

La Normandie compte environ 110 000 étudiants inscrits dans ses établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent principalement dans les trois agglomérations de Rouen, de Caen et du Havre.

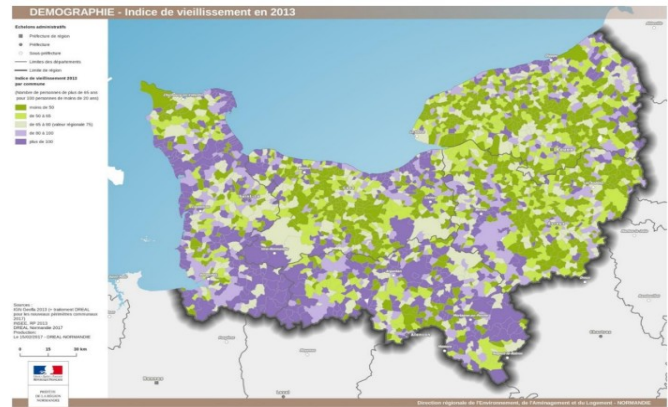
Esquisse de la Normandie de demain

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) donne une esquisse de la Normandie de demain.

Adopté par le Conseil régional le 22 juin 2020, puis approuvé par le Préfet de région le 2 juillet 2020, le SRADDET porte les objectifs d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires déclinés ci-dessous. Une modification du SRADDET est en cours afin de prendre en compte l'objectif d'absence de toute artificialisation nette à l'horizon 2050 fixé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante

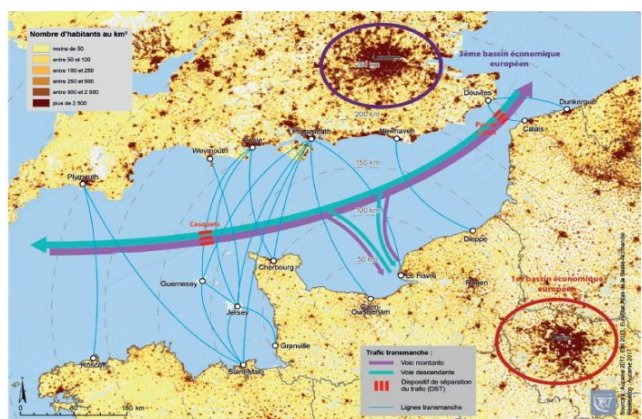
- Accompagner les mutations démographiques
- Lutter contre le changement climatique
- Limiter les impacts du changement climatique
- Foncier : poser la conciliation des usages comme impératif
- Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire
- Assurer la couverture numérique du territoire



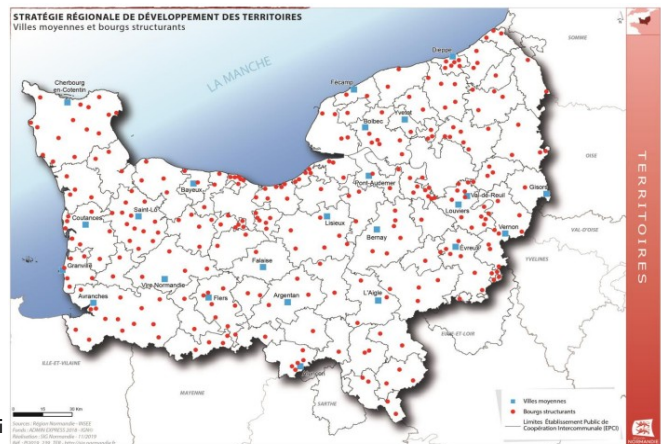
- Construire le système métropolitain normand
- Déployer le projet de développement durable de la Vallée de la Seine
- Valoriser les atouts du littoral normand
- Protéger les espaces naturels littoraux
- Préserver les relations étroites entre les acteurs transmanches
- Développer de nouvelles coopérations interrégionales
- Mettre en place des outils spécifiques d'aménagement durable par les « franges franciliennes »
- S'appuyer sur l'approche expérimentale des Parcs régionaux

Consolider la place de carrefour de la Normandie

- Renforcer les polarités normandes pour un maillage équilibré
- Conforter la place de carrefour économique de la Normandie
- Faire de la Normandie un acteur du transfert maritime international
- Développer le tourisme de croisière fluvial et maritime
- Penser un écosystème économique et logistique au profit des Normands
- Développer une stratégie logistique normande
- Construire une offre aéroportuaire normandes
- Renforcer le réseau routier normand et sa connexion au réseau national et internationale
- Concevoir les réseaux d'énergie dans leur intégration nationale et internationale

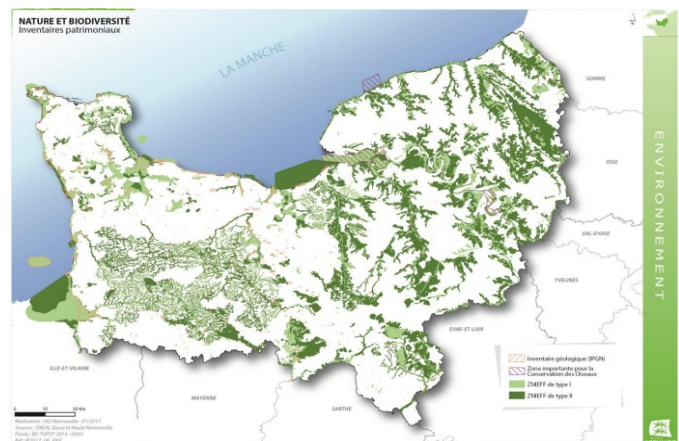


- Renforcer les polarités normandes pour un maillage équilibré
- Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants
- Valoriser la spécificité des villes reconstruites
- Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux
- Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural
- Faire évoluer les infrastructures pour conforter le maillage normand
- Identifier les facteurs d'innovations
- Faire de l'offre de services un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants
- S'appuyer sur la mise en œuvre des schémas départementaux
- Accroître les interconnexions entre formation et emploi
- Développer l'offre culturelle et sportive
- Agir pour la santé contre les inégalités sociales et territoriales
- Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands
- Valoriser les paysages comme reflet des activités humaines et accompagner leurs mutations
- Repenser les villes pour ses habitants
- Agir sur les déterminants de l'habitat pour conforter les pôles
- Définir les conditions permettant des parcours résidentiels différenciés
- Améliorer l'offre de mobilité
- Créer les conditions d'une intermodalité efficace
- Favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses



Créer les conditions du développement durable

- Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation ou développement durablement
- Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels
- Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer
- Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique
- Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages
- Optimiser la gestion de l'espace par la requalification des friches
- Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique
- Adopter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales
- Planifier les installations de gestion des déchets pour atteindre les objectifs du territoires
- Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement de l'économie circulaire
- Expérimenter quatre boucles locales d'économie circulaire



Privilégier l'innovation et l'expérimentation

- Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire
- Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique

Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation

Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la compétitivité de la recherche pour accroître le niveau de qualification des Normands et renforcer l'innovation dans les entreprises.

Ce premier volet est centré sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation afin de mobiliser une capacité d'investissement, à la fois, en faveur des équipements et des projets de recherche mais aussi du patrimoine immobilier universitaire.

Panorama de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

En Normandie, les établissements publics d'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont concentrés dans trois principaux sites : Rouen, Caen et Le Havre, auxquels il convient d'ajouter les antennes délocalisées d'Evreux, Cherbourg, Saint-Lô et Alençon pour les plus importantes. En 2021, 110 000 étudiants étaient inscrits dans l'Enseignement Supérieur (ES) en Normandie, soit une augmentation de 3,11% par rapport à l'année précédente contre 2,1% à l'échelle nationale¹. Les différents indicateurs (nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, production scientifique, dépenses pour la recherche publique ou privée) placent la région normande entre les 9^{ème} et 11^{ème} rangs nationaux sur les 13 régions métropolitaines.

Cinq établissements, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), maillent le territoire² :

- ✓ L'Université de Rouen : 30 217³ étudiants en 2021, pluridisciplinaire avec santé,
- ✓ L'Université de Caen : plus de 28 785 étudiants, pluridisciplinaire avec santé,
- ✓ L'Université du Havre : plus de 7 476 étudiants, pluridisciplinaire hors santé,
- ✓ L'INSA de Rouen : plus de 2 000 étudiants,
- ✓ L'ENSICAEN : plus de 800 étudiants.

L'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA), sous double tutelle du ministère de la Culture et du MESR, est située sur le territoire de l'agglomération rouennaise.

A cela, il convient d'ajouter plusieurs établissements ne dépendant pas directement du MESR (privés, consulaires, ou relevant d'autres ministères) : des écoles d'ingénieurs spécialisées (ESIGELEC, Builders-Ingénieurs), une école d'agronomie et vétérinaire l'UNILaSalle, des écoles de commerce (NEOMA Business School et l'École de Management de Normandie), des écoles d'art (ESADHaR Rouen-Le Havre, ESAM Caen-Cherbourg), une école de la marine marchande l'ENSM au Havre, les antennes de Science Po-Paris au Havre et de l'IEP Rennes à Caen, POLYVIA-ISPA à Alençon spécialisée dans la plasturgie, l'EAMEA (École des Applications Militaires de l'Énergie Atomique) à Cherbourg, une école de formation professionnelle des ingénieurs le CESI à Rouen et Caen.

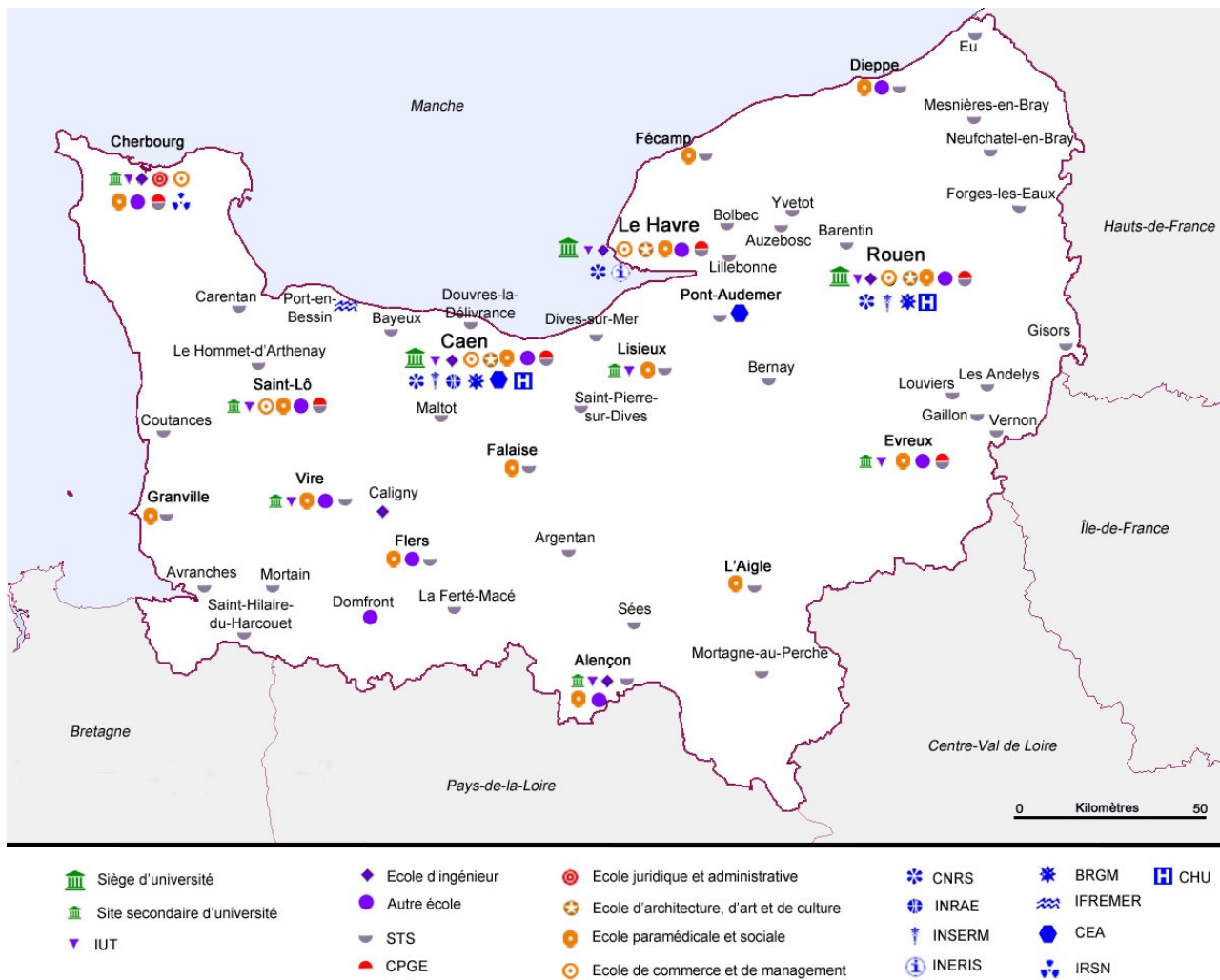
Enfin, le territoire est maillé par de nombreux établissements formant aux professions paramédicales et sociales (Alençon, Caen, Cherbourg, Fécamp, Dieppe, Evreux...).

1 Source : Note flash SIES 07/2021 – Système d'Information des Etudes statistiques

2 Source : Repères et références statistiques – 2021 – Système d'Information des Etudes statistiques

3 Hors doubles inscriptions en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Les établissements d'Enseignement supérieur en Normandie :



Région Normandie : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Les six établissements dépendant du MESR sont les membres fondateurs de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) "Normandie Université". La majorité des autres acteurs de l'ESR (Établissements consulaires, privés ou relevant d'autres ministères, CHU, organismes, ...) en sont membres associés.

L'académie de Normandie se dote progressivement de campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQ) au service de filières en tension et en forte évolution. Véritables ensembliers, ils ont vocation à créer toutes les synergies nécessaires permettant d'accompagner l'évolution de l'offre de formation, l'émergence de projets de territoire, la veille et la prospective. Actuellement, il existe deux campus labellisés : le Campus d'Excellence International Normand des Énergies (CEINE) et le Campus Industries de la Mobilité (CIM, niveau standard, en cours de candidature pour le niveau Excellence).

La Région Normandie a adopté en décembre 2022 son nouveau Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation (SRESRI) pour la période 2022-2028.

Ce Schéma repose sur les principes suivants :

1. assurer la cohérence et l'articulation entre la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et les thématiques du SRESRI,
2. soutenir le positionnement de l'ESRI régional en relation avec les grandes priorités du territoire,
3. accompagner la stratégie des établissements ESRI régionaux,
4. assurer une stratégie évolutive et « vivante » grâce à une animation tout au long de la période de déploiement, pour anticiper la conception des prochains schémas et stratégies.

Dans ce cadre, de nouveaux dispositifs sont mis en œuvre, à partir de 2023, pour concrétiser le quatre ambitions retenues :

- (1) Ambition 1 - Mobiliser les forces académiques et d'innovation pour accompagner la Normandie dans ses transitions et sa S3,
- (2) Ambition 2 – Soutenir les ambitions des étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, institutions ESRI normands pour favoriser leur réussite,
- (3) Ambition 3 – Permettre un changement d'échelle en matière de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI),
- (4) Ambition 4 – Impulser une nouvelle dynamique de gouvernance pour la réussite de la Normandie.

Les spécialités régionales se concentrent autour de quelques grands laboratoires : 1) la physique nucléaire et ses applications au GANIL (seule Très Grande Infrastructure de Recherche en Normandie), au LPC et au GPM ; 2) l'énergie et la combustion au CORIA, 3) les matériaux au GPM, au CRISMAT et au CIMAP ; 4) la chimie au COBRA, au LCS et au LCMT ; 5) la santé et l'imagerie médicale humaine et équine dans les unités INSERM, les centres de lutte contre le cancer, les laboratoires des CHU et à CYCERON, le centre CIRALE avec une antenne de l'ENVA et de l'ANSES ; 6) les sciences humaines à la MRSH ; 7) le numérique au GREYC et au LITIS....

Au total, plus de 2 300 chercheurs travaillent dans 21 unités mixtes de recherche et de service CNRS au sein de 6 fédérations, 10 unités mixtes de recherche INSERM et plusieurs équipes d'accueil. D'autres organismes de recherche sont également associés à ces unités (CEA, INRAE, IFREMER, CEREMA, ...) sur l'ensemble des établissements qui maillent le territoire normand.

En termes d'implantation, sous l'impulsion de l'État, de la Région et avec un soutien fort des métropoles ou agglomérations, la ComUE se structure sous la forme de campus thématiques en réseau. Ces campus sont appelés à devenir des lieux d'excellence scientifique regroupant des compétences académiques, des centres de transfert de technologie et des lieux d'échanges avec des entreprises innovantes ; ils devront aussi offrir un cadre de vie renforçant l'attractivité du territoire. Ces campus thématiques sont :

- Le Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie (SIRN) au Madrillet (Rouen) qui est le plus structuré avec un club d'entreprises ARTEMAD et un schéma directeur immobilier et d'aménagement. Le site est classé parmi les 10 premiers campus dédiés à la formation et à la recherche en ingénierie et le 8^{ème} campus en nombre d'élèves ingénieurs au niveau national. De plus, ce campus SIRN jouit d'une implication forte de la communauté universitaire (Université de Rouen Normandie, INSA Rouen Normandie,

ESIGELEC, CESI, CNAM...) et d'un fort soutien de la Région et de la Métropole Rouen Normandie.

- Le campus « EPOPEA » au Nord de Caen est un projet fortement porté par la Communauté d'agglomération Caen la Mer. C'est un grand projet, à 30 ans, d'aménagement urbain du plateau nord de Caen, autour du CHU, du CLCC Baclesse, de Cyceron, du GANIL (grand accélérateur national d'ions lourds), des structures d'innovation et des établissements d'enseignement supérieur (Université de Caen Normandie, ENSICAEN, Builders-Ingénieurs). Visant à créer un écosystème dynamique dans les domaines de la santé, des matériaux et du numérique. C'est un projet d'importance capitale pour la Normandie avec la construction du nouveau CHU, mais à un degré de maturité moins avancé que le campus SIRN.
- Le campus Santé Rouen Normandie, dans le quartier Martainville, dont l'association a été créée le 21 novembre 2019. La thématique de ce campus est le biomédical avec tous les établissements rouennais de santé et académiques impliqués dans ce domaine (CHU Rouen, CLCC Becquerel, Université de Rouen Normandie). Il bénéficie d'une forte implication des collectivités et des forces de recherche en santé du territoire.
- Le campus Le Havre Normandie sur le site du quai Frissard. Venant d'une volonté politique de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, ce projet est encore en cours de constitution à l'interface entre la ville et le port. Le campus accueille Sciences Po, l'INSA de Rouen, l'école de management de Normandie (EMN), l'école nationale supérieure maritime (ENSM) et l'Université du Havre.

Les campus SIRN de Rouen et du quai Frissard au Havre font partie intégrante des projets lauréats en 2019 de l'AAP du PIA3 « Territoires d'Innovation » pour les projets respectifs « mobilité intelligente pour tous » centré sur Rouen et « Le Havre smart Port City » au Havre.

À noter une particularité normande avec le campus équin, situé sur les sites de Goustranville et de Saint-Contest, qui regroupe la recherche clinique équine de l'ENVA associé aux laboratoires d'analyses et de recherche de l'ANSES, Labéo.

Les trois premières vagues du PIA ont conduit à quelques beaux succès dans les domaines prioritaires régionaux (nucléaire, énergie et matériaux, chimie et santé) sans cependant obtenir de label d'excellence IDEX (Initiatives d'Excellence) ou I-SITE (Initiatives Science / Innovation / Territoires / Économie).

Dans le cadre du PIA, la Normandie a notamment été lauréate de :

- 5 LabEx (laboratoire d'excellence) dont 2 en coordinateur (EMC3 et SynOrg) et 3 en partenaire (GANEX, IRON, FCD Finance et croissance) ;
- Une E.U.R. (école universitaire de recherche) du PIA3 « XL Chem » qui s'appuie sur le Labex SynOrg et le Carnot I2C et propose des formations Master-Doctorat dans le domaine de la chimie moléculaire ;
- 7 Equipex (équipement d'excellence) dont 4 en coordinateur (DESIR, GENESIS, REC-Hadron, S3) et 3 en partenaire (Bibliissima, EQUIP@MESO, MATRICE) ;
- 6 Equipex + dont un porté par le GANIL « Newgain » (Nouvel Injecteur au GANIL), Bibliissima+ (UCN partenaire), e-diamant (CIMAP partenaire), weSHARE (CLCC Baclesse), COMMONS (UCN partenaire) et MesoNet (CRIIAN partenaire) ;
- 4 RHU (Recherche Hospitalo-Universitaire) dont 1 en coordinateur en cardiologie (STOP-AS) et 3 en partenaire autour des accidents vasculaires cérébraux (MARVELOUS, TRT_cSVD, Booster) ;
- 6 Instituts Carnot sur la recherche partenariale dont 2 en coordinateur (ESP et I2C) et 4 en partenaire (BRGM, CALYM, Clim'adapt et France Futur Élevage) ;

- Normandie Valorisation est reconnue, depuis juin 2016, par le SGPI, le MESR et la DGE comme expérimentation nationale complémentaire des SATT en tant qu'organe de valorisation ;
- Le projet normand « WeIN Normandy » porté par la ComUE Normandie Université au nom de Normandie Valorisation et Normandie Incubation a été sélectionné par le SGPI pour être un prescripteur labellisé du fonds d'investissement French Tech Seed qui vise à soutenir les start-ups technologiques de la Deep Tech en phase de post-maturation ;
- Le projet «Normandeeptech» porté par le consortium «We in Normandy» ambitionne d'accélérer la croissance des start-ups deeptech et d'en accroître le nombre en proposant un parcours-tremplin innovant intégrant les 4 piliers du succès : l'équipe, l'offre, le marché et le financement. Ce deuxième succès consécutif au PIA (sur l'AAP « Intégration Satt, Incubateurs, Accélérateurs »), en moins de 12 mois, replace l'écosystème public d'innovation normand en position de force sur la scène nationale et renforce l'image de la Normandie en tant que terre d'innovation ;
- Un Disrupt Campus sur l'entrepreneuriat étudiant avec le projet Disrupt-Normandy 2 ;
- 4 NCU (Nouveau Coursus Universitaire) dont un porteur normand « Réussites Plurielles » dans le cadre de l'évolution du cycle licence et 3 en partenaire, ASPIE : construire une université « Aspie-Friendly » URN partenaire, « ECRIT+ » UCN partenaire et « HILL », UCN partenaire ;
- 6 IDEFI (Initiative d'Excellence en Formation Innovante) dont un en coordinateur InnovENT-E (Institut français de formations ouvertes et à distance pour soutenir le développement et la création de PME-PMI innovantes à l'export) ;
- Deux projets normands « Le Havre Smart Port City » porté par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et « Rouen, la mobilité intelligente pour tous » porté par la métropole Rouen Normandie ont été lauréats de l'AAP « Territoires d'Innovation ». Ces deux projets sont fortement soutenus par les établissements de l'ESR des territoires concernés. Un troisième projet associant la Normandie avec la Bretagne et les Pays de la Loire a également été lauréat de cet AAP: "LIT Ouesterel" (Laboratoire d'innovation Territorial: Ouest Territoire d'Élevage) ;
- 3 Hybridation des Formations dont une portée par l'UCN « Résilience UCN », une en partenariat avec l'Université de Pau (porteur) « Hype-13 » et une portée par l'Uness « HLS » (Hybridium licences santé) ;
- 7 Campus connectés: Le Campus MoodleBox en détention porté par la Région Normandie, en partenariat avec le Rectorat de région académique Normandie, l'Université de Caen Normandie et le Centre Pénitentiaire de Caen, permet aux étudiants incarcérés de suivre à distance des formations de l'université de Caen Normandie et d'autres établissements. Les Campus connectés de Saint-Lô, Flers, Vire, Cherbourg, Evreux, Dieppe portés par les communautés d'agglomération, avec les soutiens de la Région Normandie pour le déploiement de services dédiés à l'accompagnement de la formation supérieure à distance.

Autres labels :

- 1 TGIR et 3 IR inscrites à la feuille de route des Infrastructures Nationales 2018 (dans l'attente de la nouvelle feuille de route des infrastructures nationales de recherche, à paraître en 2022): GANIL-SPIRAL2 TGIR monosite « Physique nucléaire et haute énergie ». Caen, EMIR, IR distribuée « Science de la matière et ingénierie ». Site principal Caen, Fédération des accélérateurs pour les études des matériaux sous irradiation. FT-

ICR, IR distribuée « Science de la matière et ingénierie ». Site à Mont Saint-Aignan, réseau national de spectrométrie de masse à très haut champ.

METOPES (Méthodes et outils pour l'édition structurée), IR distribuée « Information scientifique et technique ». Site à MRSH Caen.

- 6 plateformes labellisées IBISA : ESRP Expérimental stroke research platform ; SCAC Service commun d'analyse comportementale ; CYCERON, Plateforme d'imagerie in vivo, modèles animaux et humains ; PISSARO, Plateforme de protéomique, chromatographie, spectroscopie de masse, électrophorèse, séquençage peptidique ; PRIMACEN, Plate-forme régionale de Recherche en IMagerie CELLulaire de Normandie et PLATIN, PLATeau d'Isotopie de Normandie.

Diagnostic

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Normandie dispose de nombreux atouts tels que décrits ci-dessus.

Mais en raison notamment d'un patrimoine universitaire vieillissant et insuffisamment attractif, la Normandie a encore des difficultés à attirer et à maintenir sur son territoire de jeunes actifs issus de l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas sans conséquence sur le vieillissement et le dynamisme de la population.

Face à ce constat, l'État et la Région souhaitent, avec le CPER 2021-2027, porter un plan d'investissement incluant les normes environnementales les plus récentes, pour remettre à niveau un parc immobilier vieillissant, pour l'adapter aux exigences pédagogiques actuelles et proposer des lieux de vie adaptés et attractifs pour les étudiants, dans l'objectif d'accroître le niveau de qualification des jeunes Normands.

De même les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont également confrontés à la globalisation de leurs activités, à une internationalisation accrue, à une compétition mondiale dans la recherche fondamentale comme dans les formations rares. Les différents indicateurs (nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, production scientifique, dépense pour la recherche publique ou privée), placent la région Normandie à un niveau inférieur par rapport aux autres régions métropolitaines.

Si la Normandie dispose d'infrastructures scientifiques d'excellence, au service de projets de territoire, et si, dans de nombreux domaines de recherche, les équipes normandes sont à l'excellence nationale et internationale, l'État et la Région souhaitent, à travers le CPER, amplifier ces atouts avec une politique volontariste de soutien aux projets de recherche et d'innovation.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1-1	Bâtiments	56 550 000 € ¹	29 665 000 €	61 550 000 € ²	70 750 000 € ²
2-2	Projets de recherche	18 323 000 €		18 323 000 €	19 087 000 €
		74 873 000 €	29 665 000 €	79 873 000 €	89 837 000 €

¹ 46,5 M€ du mandat de négociation auquel s'ajoute 10 M€ d'abondement supplémentaire post protocole d'accord du 15 novembre 2022

² Ajout de 15 M€ d'abondement supplémentaire post protocole d'accord du 15 novembre 2022

1.1 Les bâtiments universitaires

Objectifs

La montée en gamme des bâtiments universitaires a donc été identifiée comme une priorité aussi bien par l'État que par la Région. Il s'agit de porter un plan d'investissement ambitieux et structurant pour remettre à niveau un parc immobilier vieillissant, hisser les établissements d'enseignement et de recherche aux meilleurs standards internationaux et proposer des lieux de vie adaptés et attractifs pour les étudiants, notamment étrangers, pour accroître le niveau de qualification des jeunes Normands.

Afin d'améliorer les conditions d'études des étudiants, les crédits de l'État alloués au titre du CPER (56,55 M€) financent principalement les projets immobiliers nouveaux et ceux du plan de relance (29,67 M€) financent la rénovation thermique des bâtiments dédiés à l'enseignement et à l'hébergement.

La Région prévoit quant à elle, l'engagement de 61,55 M€, grâce auxquels elle souhaite répondre au schéma régional enseignement supérieur, recherche et innovation adopté en décembre 2022 afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan Campus régional pour la poursuite de la modernisation des sites normands. Il s'agit d'accompagner la diversification de l'offre de formation et de recherche ainsi que de renforcer la qualité de l'environnement des études.

L'État et la Région s'engagent conjointement à financer les projets suivants :

- ✓ la construction du Learning Center à Mont-Saint-Aignan,
- ✓ le projet Insa-Magellan à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- ✓ la Bibliothèque Universitaire Pierre Sineux à Caen,
- ✓ le projet Cycéron à Caen,
- ✓ le projet CREC à Luc-sur-Mer,
- ✓ le centre de santé à Caen,
- ✓ et le projet bâtiment universitaire quai Frissard incluant le transfert de l'IUT du Havre depuis le quartier de Caucriauville, la création du campus de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et un restaurant universitaire du CROUS.

Le plan de financement de ce sous-volet s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématique	Crédits État (Bop 150 - 231)	Crédits Région	Crédits État Plan de Relance	Autres financeurs
1-1	Projets immobiliers	56 550 000 € ¹	61 550 000 € ²	29 665 000 €	70 750 000 € ²

¹ 46,5 M€ du mandat de négociation auquel s'ajoute 10 M€ d'abondement supplémentaire post protocole d'accord du 15 novembre 2022

² Ajout de 15 M€ d'abondement supplémentaire post protocole d'accord du 15 novembre 2022

Projets structurants

L'État et la Région soutiennent des projets immobiliers d'enseignement supérieur, de recherche et de la vie étudiante, structurants sur les campus des Universités de Caen, Le Havre et Rouen.

Campus de ROUEN

✓ **Learning center – Université de Rouen Normandie / Mont Saint-Aignan**

Il s'agit de construire un *learning center* pour remplacer 2 bibliothèques universitaires (sciences et lettres). Ce nouveau complexe s'étendra sur 10 000m² comprenant tiers lieux, salles de documentation, cafétéria, notamment.

Le projet, estimé à 45 M€, concerne la construction du bâtiment neuf à l'exclusion de l'aménagement de ses espaces extérieurs et de la déconstruction des 2 bibliothèques universitaires existantes.

✓ **Projet Magellan au Madrillet – INSA Rouen / Saint-Etienne-du-Rouvray**

Le projet consiste en une réorganisation et une optimisation des espaces intérieurs du bâtiment pédagogique principal, de manière à accueillir une démographie étudiante en croissance régulière depuis 5 ans. Il porte sur la réhabilitation de 4 000 m² et d'une extension de 650 m².

Le projet est estimé à 9,7 M€ (valeur 2022 y compris actualisation jusqu'en 2027).

Campus de CAEN

✓ **Campus nouveau siècle – Université de Caen Normandie (études et travaux).**

Le projet consiste en la restructuration de la bibliothèque universitaire Pierre Sineux (bâtiment C) et du bâtiment de la faculté de droit (bâtiment D), avec une extension des locaux vers la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen. Cela implique la réhabilitation de 17 000 m², comprenant tiers lieux, collections, espaces pédagogiques, fonds patrimoniaux.

Le projet est estimé à 50 M€ sans l'extension vers la Maison de la recherche en sciences humaines et en limitant les restructurations intérieures pour se concentrer sur l'enveloppe et les prescriptions nécessaires pour lever l'avis défavorable qui le frappe au titre des ERP.

✓ **Cyceron projet Innovons 2.0. à Caen, campus Horowitz – Université de Caen Normandie (études et travaux)**

Cyceron est une plateforme d'imagerie médicale pour la recherche, essentielle dans la perspective de développement du plateau nord, baptisé Epopéa.

Le projet porte sur la réhabilitation de l'aile B du bâtiment Cyceron et la construction d'une nouvelle aile « Recherche » (aile E) pour adapter les fonctionnalités des équipes de recherche, permettre l'accueil des partenaires de la plate-forme d'imagerie biomédicale et faire face à la croissance des personnels et au développement des projets du GIP. Au total, cela représente 1720 m² réhabilités et 1800 m² construits.

Le projet est estimé à 12,9 M€ (valeur 2022 et actualisation 2023 comprise).

✓ **Le CREC à Luc-sur-Mer – Université de Caen Normandie**

La réhabilitation du CREC – Station Marine de l'Université de Caen-Normandie vise à en faire un outil de recherche performant sur la mer et le littoral. L'opération permettra à des équipes de recherche de l'Unicaen de venir s'implanter au CREC et offrira des infrastructures de recherche ouvertes aux partenaires extérieurs à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Ce projet permet d'identifier un lieu porteur et fédérateur de la thématique « Mer-Littoral » en Normandie, ce qui amènera à accroître les interactions entre la recherche et le monde socio-économique et à augmenter l'attractivité du CREC au niveau national et international.

En outre, ce projet est en phase avec les stratégies locales, régionales, nationales et européenne, pour faire rayonner la recherche normande dans une région qui présente une des plus importantes façades maritimes du territoire métropolitain.

Le projet est estimé à 4 M€ et compte tenu de sa destination recherche pourrait bénéficier d'un financement FEDER à hauteur de 60%.

✓ **Centre de santé à Caen, campus 1 – CROUS de Normandie (travaux phase 2)**

Ce projet consiste en la réhabilitation complète d'un restaurant universitaire pour le transformer en centre de santé, tiers lieux et activités de bien-être tournés vers l'étudiant en partenariat avec l'université. Les travaux de réhabilitation portant sur 3000 m², sont financés par l'État à hauteur de 4,7M€ au titre du Plan de relance.

Le projet dans sa totalité nécessite une enveloppe complémentaire de 3 M€ pour terminer les aménagements intérieurs.

Campus du HAVRE

✓ **Bâtiment universitaire quai Frissard incluant le transfert de l'IUT du Havre depuis le quartier de Caucriauville, la création du campus de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et un restaurant universitaire du CROUS.**

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté du Havre Seine Métropole, le projet identifié sur une parcelle du quai Frissart de 4000m² en ville basse du Havre consiste à accueillir au sein d'un même bâtiment l'IUT de Caucriauville relocalisé, un nouveau centre de l'ENSAM spécialisé en énergies et énergies décarbonées et le restaurant universitaire du CROUS (en substitution du projet de restauration prévu au CPER 2015-2020).

Le programme constructif de 20 350 m² de surface utile sur un site unique a pour double objectif de maximiser les synergies entre opérateurs et de renforcer les mutualisations des espaces notamment pédagogiques et conviviaux.

Le coût du projet TDC est estimé à 99,8 M€ (valeur 2023 hors équipement) soit 83,17 M€ après sollicitation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Tableau récapitulatif :

Au titre du CPER, le financement des projets prioritaires est envisagé comme suit :

Lieux	Nom des projets	Coût total actualisé 2022	Crédits État	Crédits Région	Crédits Département	Métropole / CU/autres financeurs (dont Feder)
Mont-Saint-Aignan (76)	Université Rouen - Learning Center – Construction du bâtiment neuf (hors déconstruction des anciens bâtiments estimé à 5M€)	45 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €		15 000 000 €
St Etienne du Rouvray (76)	INSA – Magellan ⁽¹⁾	9 700 000 €	3 000 000 €	3 400 000 €		3 000 000 €
Le Havre (76)	Campus du Havre Bâtiment universitaire quai Frissard	99 800 000 € ⁽²⁾	20 440 000€ ⁽³⁾	26 525 500 € ⁽⁴⁾		36 204 500 € ⁽⁵⁾
Caen (14)	Campus nouveau siècle Bibliothèque Pierre Sineux	50 000 000 €	16 500 000 €	15 000 000 € ⁽⁶⁾	9 000 000 €	9 500 000 €
Caen (14)	Cyceron	12 900 000 €	2 500 000 €	4 550 000 €		5 850 000 €
Caen (14)	Centre de santé	7 900 000 €	(4 700 000 €) ⁽⁷⁾	2 000 000 €		1 200 000 € ⁽⁸⁾
Luc-sur-Mer (14)	Sites de proximité – CREC Luc-sur-Mer	4 000 000 €		1 600 000 €		2 400 000 €
			56 550 000 € ⁽⁹⁾	61 550 000 € ⁽⁹⁾	9 000 000 €	73 154 500 €

⁽¹⁾ Accord de tous les acteurs pour couvrir les 300 000 € restant à financer,

⁽²⁾ 83,17 M€ après sollicitation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) par la CULHSM,

⁽³⁾ 9,55 M€ inscrit dans le protocole d'accord auquel s'ajoute 10 M€ d'abondement supplémentaire et 0,89 M€ du CPER 2015-20 pour le RU du CROUS,

⁽⁴⁾ 10 M€ inscrit dans le protocole d'accord auquel s'ajoute 15 M€ d'abondement supplémentaire et 1,5255 M€ du CPER 2015-20 pour le RU du CROUS,

⁽⁵⁾ 26,61 M€ de la CULHSM (10 M€ inscrit dans le protocole d'accord auquel s'ajoute 15 M€ d'abondement supplémentaire et 1,61 M€ du CPER 2015-20 pour le RU du CROUS) et 9,5945 M€ d'autres financements (FEDER, Fonds propre du CROUS, Financement État de droit commun...).

⁽⁶⁾ Part Région de 15 M€ dont 5 M€ au titre du contrat de territoire Région/CU Caen-la-mer,

⁽⁷⁾ Part État de 4,7 M€ au titre du Plan de relance.

⁽⁸⁾ Apport de 1,2 M€ de l'Université de Caen par mobilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

⁽⁹⁾ Part CPER 2021-27. N'inclut pas les financements du CPER 2015-2020 + Plan de relance + Contrat de Territoire.

Le plan de financement du projet de transfert de l'IUT de Caucriauville sur le campus du Havre n'est pas finalisé à ce stade. Les négociations entre l'État, la Région et les collectivités vont se poursuivre avec la volonté d'aboutir, d'ici le 31 décembre 2024, à un plan de financement complet qui permettra la réalisation de ce projet que l'État, la Région et la Communauté urbaine du Havre ont la volonté d'inscrire au CPER, alors même que le tour de table financier n'est pas achevé.

En complément du CPER, le Plan de relance 2021-2022 permet une action de rénovation des bâtiments d'enseignement supérieur. L'État a ainsi engagé 29,665 M€ en 2021-2022, au bénéfice d'opérations de rénovation thermique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS.

Les projets retenus sont :

Lieux	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Crédits Etat	Crédits Région
Caen (14)	Transformation en BIM d'une chaufferie gaz en chaufferie biomasse avec rénovation du réseau de chaleur interne du campus 1	Université de Caen Normandie	8 777 800 €	8 777 800 €	0 €
Saint-Étienne-du-Rouvray (76)	Rénovation thermique des bâtiments de l'école	INSA ROUEN NORMANDIE	2 004 277 €	2 004 277 €	0 €
Caen (14)	Remplacement des menuiseries extérieures Bâtiments B du campus 1	Université de Caen Normandie	1 656 500 €	1 656 500 €	0 €
Caen (14)	Installation d'une régulation terminale sur le réseau chauffage des campus 1 et 2	Université de Caen Normandie	327 400 €	327 400 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Rénovation énergétique des toitures du bâtiment SATIE (n°7)	Université de Rouen-Normandie	582 813 €	582 813 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Modernisation du système d'éclairage des circulations et des accès au bâtiment "43 - Technicum" sur le Campus	Université de Rouen-Normandie	28 000 €	28 000 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Modernisation du système d'éclairage du bâtiment "38 - TILLON" sur le Campus	Université de Rouen-Normandie	61 500 €	61 500 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Modernisation des installations d'éclairage du Bâtiment "7 - SATIE" sur le Campus	Université de Rouen-Normandie	133 000 €	133 000 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Modernisation de la régulation et de la supervision des installations CVC du bâtiment "7 - SATIE" sur le Campus	Université de Rouen-Normandie	99 700 €	99 700 €	0 €
Port-en-Bessin-Huppain (14)	Remplacement chaudière fioul par PAC	Ifremer	102 590 €	102 590 €	0 €
Caen (14)	Rénovation énergétique des bâtiments B et C	ENSICAEN	2 100 000 €	1 956 000 €	0 €
Caen (14)	Tranche 2 de la réhabilitation énergétique du bâtiment 3 de Lebisey à Caen	DAI Rectorat Caen	1 600 000 €	1 565 000 €	0 €
Mont-Saint-Aignan (76)	Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment Flaubert-Site du Panorama	Service Patrimoine Crous Normandie	1 100 000 €	1 100 000 €	0 €
Le Havre (76)	Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence Labedoyère Site de Le Havre	Service Patrimoine Crous Normandie	2 100 000 €	2 100 000 €	0 €

Caen (14)	Réhabilitation énergétique de l'enveloppe et création d'un Espace Santé étudiants et des tiers lieux de vie étudiante - Espace RU B campus1	Service Patrimoine Crous Normandie	7 900 000 €	4 700 000 €	2 000 000 €
Le Havre (76)	Réfection et isolation toitures - solarisation de parking (ombrières)	Université Le Havre Normandie	4 471 020 €	4 471 020 €	0 €
			33 044 600 €	29 665 600 €	2 000 000 €

De plus, intégrée au projet de Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie, la Maison Normande des Sciences du Numérique (MNSN) est un espace de formation spécialisé et de soutien technique aux chercheurs, aux laboratoires et aux entreprises pour le développement, l'optimisation et l'industrialisation de codes de calcul. Elle contribuera à structurer et consolider à l'échelle régionale un écosystème du calcul intensif (HPC), de la simulation numérique avancée et de l'ingénierie des données numériques, de la diffusion des pratiques du Numérique dans toutes ces facettes.

La Région Normandie et la Métropole de Rouen Normandie accompagneront l'INSA de Rouen et ses partenaires académiques pour l'étude de faisabilité de ce projet.

La Métropole Rouen Normandie soutiendra la réfection des toitures de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie à hauteur de 3 M€ pour un projet estimé à 4M€.

Enfin, la Région et l'État dans le cadre du Plan campus, hors CPER, soutiennent :

- la construction du campus de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort à Goustranville (participation Région de 30 M€ sur un projet à 40 M€),
- la Halle sportive au Madrillet sur le Campus Sciences Ingénierie Rouen Normandie avec la Métropole de Rouen (participation Région de 2,70 M€ sur un projet à 5,40M€)
- La réhabilitation à venir du campus de Damigny pour l'Université de Caen (participation Région de 0,40 M€ sur un projet à 0,80 M€)
- La requalification du site universitaire de Saint-Lô aujourd'hui estimée à 11 M€ (co-financements État, Région, Saint-Lô Agglo, FEDER à confirmer),
- La création de départements d'odontologie à Caen et Rouen à hauteur de 3,30 M€ pour la Région et 3,30 M€ pour l'État,
- La réhabilitation du CNAM Intechmer à Cherbourg (participation Région à hauteur de 2,70 M€ et de l'État à hauteur de 0,500 M€ pour un projet estimé à 9,90 M€).

Acteurs concernés

État, Région, Collectivités et leur groupement, Universités de Rouen, du Havre, et de Caen, ComUE Normandie Université, Ecoles d'enseignement supérieur de l'Etat, CROUS, étudiants, enseignants, établissements de recherche de l'État, laboratoires de recherche, chercheurs.

Maîtres d'ouvrage potentiels

En fonction des projets retenus : INSA de Rouen, Université de Rouen, Université du Havre, Université de Caen, CROUS, Collectivités et leurs groupements.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : La Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER 2021-2027, se réserve la possibilité de mobiliser des fonds européens pour certains projets immobiliers de recherche dans le cadre du présent CPER et du Plan Campus Régional.
- avec des programmes et contractualisations autres : La Région Normandie pourra également soutenir ces projets dans le cadre des contrats de territoire signés avec chacune des intercommunalités normandes.

1.2 La recherche et l'innovation

Objectifs

L'État et la Région souhaitent, à travers le CPER 2021-2027, impulser une nouvelle dynamique par une politique volontariste de soutien aux projets de recherche et d'innovation.

C'est le niveau d'excellence de l'éco-système normand de recherche qu'il faut amplifier. Il est moteur pour tout le tissu économique et pour le développement du territoire.

L'État et la Région s'attacheront au développement des projets structurants permettant d'intensifier et d'accélérer le transfert et le développement des innovations dans le tissu socio-économique. Cela se traduira par des actions de valorisation, de transfert et de diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation, la création d'entreprises innovantes et les projets d'innovation collaboratifs.

Il est à noter que des cofinancements FEDER seront étudiés pour permettre un déroulement optimum des projets.

De ce fait, les participations respectives de l'État et de la Région s'établiront à :

Sous Volet	Thématique	Crédits État (Bop 172)	Crédits Région	Autres financeurs
1-2	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	18 323 000 €	18 323 000 €	19 087 000 €

Projets structurants

Au total, ce sont 20 projets qui sont financés, par l'État et la Région, selon la répartition suivante :

Nom des projets	Contractualisation CPER	Crédits État	Crédits organismes de recherche État	Crédits Région	Autres financeurs	Nom de l'organisme
CENTAURE II – Santé équine / Santé humaine	1 847 000 €	462 000 €		462 000 €	923 000 €	
EX2N-Spectro - Plateforme analytique, centré autour de la spectroscopie	8 648 000 €	1 675 000 €	350 000 €	5 408 000 €	1 216 000 €	CNRS
GEMM – CGHM	1 530 000 €	382 000 €		382 000 €	766 000 €	
Infra Bio Santé	4 104 000 €	851 000 €	175 000 €	1 026 000 €	2 052 000 €	IBISA
INNOVONS 2	7 704 000 €	1 926 000 €	300 000 €	1 926 000 €	3 552 000 €	INSERM (200 000€) IBISA (100 000€)
μCOSMOS – Approches microfluidique innovantes	2 143 000 €	511 000 €	25 000 €	536 000 €	1 071 000 €	INRAE
DCG – Phénotypage pour l'élevage de bovins laitiers en système herbager	1 744 000 €		470 000 €	436 000 €	872 000 €	INRAE

Mesogere – Implantation de MESOCosmes pour l'évaluation et la gestion des risques environnementaux en région Normandie	1 269 000 €	317 000 €		317 000 €	634 000 €	
Normandsea	1 614 000 €	403 000 €		403 000 €	808 000 €	
Piège à poisson – Observatoire long terme des poissons migrateurs de la Bresle	450 000 €		250 000 €	200 000 €		INRAE (100 000 €) OFN (150 000 €)
CIREVE VII – Transformation numérique de la Salle de réalité virtuelle du CIREVE	723 000 €	181 000 €		181 000 €	361 000 €	
NUMNIE 2 – Numérisation intelligente, Smart Digital, Numérique Normandie	746 000 €	134 000 €	53 000 €	187 000 €	373 000 €	CNRS
GANIL - E2S3	1 430 000 €	715 000 €		715 000 €		
GANIL - E2GS2	5 130 000 €	1 565 000 €	1 000 000 €	2 565 000 €		CNRS
HEI – Projet CPER HEI autour de l'hydrogène	4 533 000 €	1 233 000 €	200 000 €	1 133 000 €	1 967 000 €	CNRS
Mobiseine (HEI)	3 675 000 €	918 000 €		919 000 €	1 838 000 €	
MS2	3 778 000 €	1 203 000 €		944 000 €	1 630 000 €	
Mobiseine (PVA) – Volet Plateforme pour le véhicule Autonome du projet Mobilité en Seine	653 000 €	304 000 €		163 000 €	185 000 €	
Plate-forme véhicule autonome	1 679 000 €	420 000 €		420 000 €	839 000 €	
Innovation - CRT-PFT	2 300 000 €	2 300 000 €				
		15 500 000 €	2 823 000 €	18 323 000 €	19 087 000 €	

Acteurs concernés

Les organismes nationaux de recherche, les laboratoires de recherche des établissements d'Enseignement supérieur et de recherche normands, les Centres de Ressources Technologiques (CRT) pour les projets impliquant une collaboration avec un laboratoire académique, les structures de transfert de Technologie (CRITT), le CRIANN.

Maîtres d'ouvrage potentiels

En fonction des projets retenus : ComUE, Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, Organismes Nationaux de Recherche, Associations, GIP.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : La Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER 2021-2027, se réserve la possibilité de mobiliser des fonds européens pour certains projets de recherche,
- France 2023,
- avec des programmes et contractualisations autres.

Volet 2 – Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs

Ce deuxième volet est centré sur les infrastructures de transports routières et ferroviaires, afin d'accroître la mobilité entre les territoires, favoriser l'emploi et renforcer l'attractivité de la région, aux plans économique et touristique.

Diagnostic

Avec un réseau relativement dense d'autoroutes et de routes nationales à 2 x 2 voies, la Normandie est plutôt bien desservie sur le plan routier. Si la situation est globalement satisfaisante, les attentes des territoires en matière d'infrastructures sont encore fortes.

L'amélioration de la desserte et l'accessibilité du territoire, le développement et la modernisation des infrastructures de transport, la promotion et le soutien des mobilités douces et l'amélioration des transports collectifs participent directement à l'attractivité du territoire et de la qualité de vie pour ses habitants, ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois.

Accompagner le report modal à travers le développement des transports collectifs et des mobilités actives concourt aussi directement à la transition écologique et énergétique par la réduction notamment des émissions de gaz à effet de serre, des polluants et du bruit.

Concernant le financement des infrastructures de transport, il est prévu une contractualisation en deux temps : une première phase relative aux années 2021 et 2022 portant sur la poursuite des projets inscrits dans les contrats de plan 2015-2020 et une deuxième phase qui portera sur les opérations à engager après 2023.

Les crédits identifiés pour ce volet dans le mandat de négociation de l'État portent donc seulement sur la période 2021-2022. Au-delà des priorités d'intervention pour cette période, les discussions se poursuivront afin de définir un programme d'opérations pour la période 2023-2027 pour laquelle le Préfet de région recevra mandat en 2023. Il est en effet indispensable de se projeter dans le temps long au regard de l'ambition et de la durée de réalisation des projets d'une telle nature.

Le plan de financement de ce volet sur l'ensemble de la période des contrats 2015-2020 et jusqu'en 2022 s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État (Bop 203)	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
2-1	Routier	140 700 000 €	1 200 000 €	118 967 241 €
2-2	Ferroviaire	17 000 000 €	2 000 000 €	115 044 000 €
		157 700 000 €	3 200 000 €	234 011 241 €

NB : La Région a déjà affecté une large part de crédits inscrits dans les CPER avant 2021. Par ailleurs, seuls les crédits de l'État au titre du plan de relance sont donc intégrés aux montants globaux dans le présent contrat de plan.

2.1 Poursuivre les opérations inscrites au CPER 2015-2020

Objectifs

Dans un premier temps, le CPER 2021-2027 vise l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale des CPER 2015-2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme. Ils ont fait l'objet de financements apportés dans le cadre d'avenants de prolongation des CPER haut et bas Normand.

Les avenants n°2 au CPER Basse Normandie 2015-2020 et n° 3 au CPER Haute-Normandie 2015-2020, signés le 21 décembre 2020 prolongent jusqu'à fin 2021, le volet mobilité multimodale et constituent la feuille de route des opérations à réaliser.

L'avenant n° 3 au CPER Basse Normandie 2015-2020, signé le 14 juin 2021, procède à des redéploiements de crédits et permet l'application du projet de protocole d'accord entre l'État et la Région Normandie sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire (LDFT).

Projets routiers structurants

S'agissant des projets routiers, la Région et l'État souhaitent progresser en termes d'études et de travaux pour l'amélioration des dessertes routières sur les grands axes.

Pour l'État, l'enveloppe initiale de 140,70 M€ sur la période 2021-2022 au titre du CPER, correspond à une hypothèse d'atterrissage (affectation AE) à fin 2022 de 80 % pour la Normandie par la DGITM (par rapport à l'enveloppe inscrite aux CPER 2015-2020). Sur la base des affectations et engagements 2021 et 2022, l'enveloppe de l'État est de 93 376 281 € pour 2021-2022 (conformément au tableau ci-dessous).

La Région entend poursuivre son action en faveur de l'aménagement des axes routiers nécessaires aux déplacements des Normands. A cet effet, elle a déjà engagé un montant de plus de 118 M€ et conventionné avec l'État la quasi-totalité de sa participation prévue au CPER 2015-2020.

Concernant la participation de l'État, le montant de 1,20 M€ affiché au titre du Plan de Relance correspond à une seule opération routière. Il s'agit de l'opération du mur anti-bruit de Canteleu (A150), pour laquelle les AE (1,20 M€) ont été affectées en 2020.

Les crédits des partenaires affectés ou engagés en 2021 et 2022 figurent dans le tableau ci-dessous :

Dép	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Montant pour la période 2021-2022	Crédits État affectés	Crédits Région engagés-fin 2022
14	RN814 Boulevard périphérique Ouest de Caen - diffuseur des Pépinières	État / DIR NO	9 600 000,00 €	3 550 000 €	-
14	RN814 Boulevard périphérique nord de Caen - sécurisation	État / DREAL	14 900 000 €	3 742 848 € (2021) 1 007 823 € (2022)	2 950 000 €
14	RN814 Boulevard périphérique Ouest de Caen - bretelle Hamelin	CU Caen-la-Mer	2 300 000 €	1 000 000 €	-
27	Accès A13 secteur Pont-Audemer	État - SAPN	14 400 000 €	-	9 902 207 €
27	RN13 Déviation Sud-Ouest d'Evreux	État / DREAL	115 000 000 €	17 618 000 € (2021) 33 481 200 € (2022)	31 860 000 €
50	RN13 Sécurisation Valognes-Cherbourg	État / DREAL	36 900 000 €	10 000 000 €	-

50	RN174 Saint Lô - Carentan	État / DREAL	1 800 000 €	-	450 000 €
61	RN12 Déviation de Mortagne-au-Perche - Tourouvre et Saint-Anne - Saint-Maurice-les-Charencey	État / DREAL	36 000 000 €	-	5 000 000 €
76	RN1338 Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche	État / DREAL	180 000 000 €	15 000 000 € (2021) 3 500 000 € (2022)	45 000 000 €
76	RN27 Manéhouville-Dieppe (jusqu'au giratoire de Gruchet)	État / DREAL	59 700 000 €	4 437 410 € (2021) 39 000 € (2022)	23 698 000 €
76	RN1338 Amélioration des accès au pont Flaubert en rive droite	État / DREAL	2 380 000 €	-	83 034 €
76	RN31 Etudes relatives au secteur de Gournay-en-Bray	Région Normandie	4 000 000 €	-	24 000 €
				93 376 281 €	118 967 241 €

Projets routiers structurants dans le Calvados

RN814- Le diffuseur des Pépinières à Caen



Le projet de diffuseur des Pépinières vise à créer une nouvelle entrée Ouest de l'agglomération caennaise et à réduire la saturation des entrées actuelles au niveau des échangeurs de La Porte de Bretagne et de La Porte du Bessin.

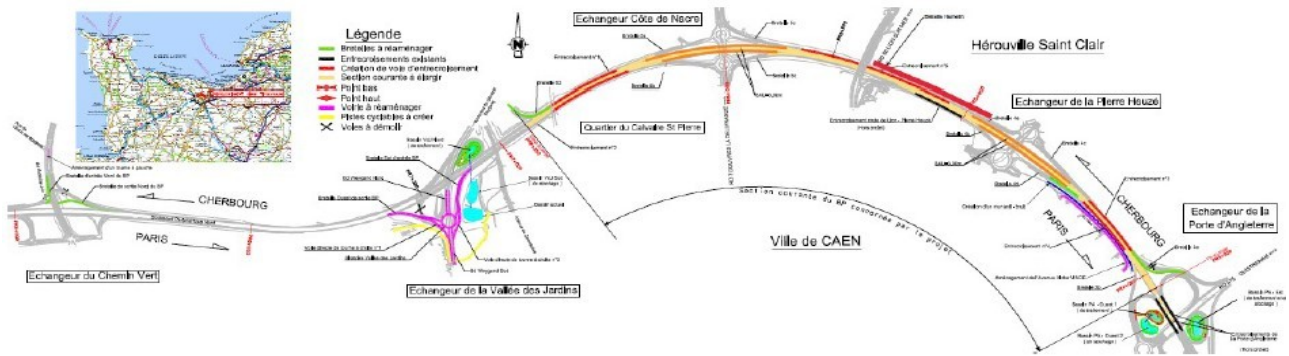
Sa réalisation permettra d'améliorer la desserte des quartiers et des équipements situés de part et d'autre du boulevard périphérique : site de l'ancienne base militaire du 18^{ème} Régiment de Transmission, aéroport de Caen-Carpiquet, quartiers de Venoix et du stade d'Ornano, centre-bourg de Carpiquet, zone d'activités de La Grande Plaine, future zone d'habitat de Bretteville-sur-Odon,...

Après réalisation complète des études et acquisitions foncières, les travaux ont débuté fin mai 2022. La mise en service est envisagée mi-2023.

RN814 - La sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen

L'objectif de l'opération est d'améliorer la fluidité du trafic sur le boulevard périphérique nord de Caen, d'améliorer la sécurité, tant pour les usagers que pour l'exploitant, et de remettre à niveau l'infrastructure du point de vue de son impact environnemental (assainissement, protections acoustiques).

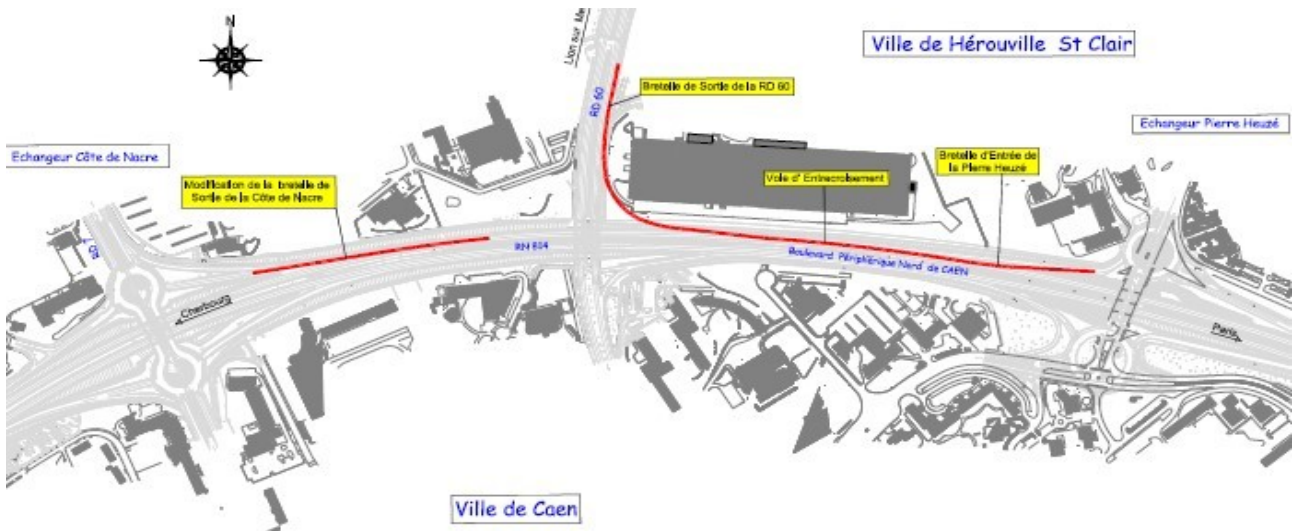
Des travaux sont déjà réalisés, d'autres sont en cours et des aménagements plus ponctuels restent à engager. Globalement, l'ensemble des travaux devrait s'achever en 2024.



RN814 - La bretelle Hamelin à Caen

Le projet de bretelle Hamelin consiste à créer une bretelle supplémentaire dans le sens boulevard périphérique extérieur – route de Lion-sur-Mer (RD 60), au droit des papeteries Hamelin, afin d’améliorer l’accessibilité vers le plateau nord de la ville de Caen, notamment vers le CHU en reconstruction, et délester la RD7.

La maîtrise d’ouvrage de l’opération est assurée par Caen-la-Mer. Les travaux sont terminés, avec une mise en service qui a eu lieu en juillet 2022.



Projets routiers structurants dans l’Eure

Accès A13 secteur Pont-Audemer

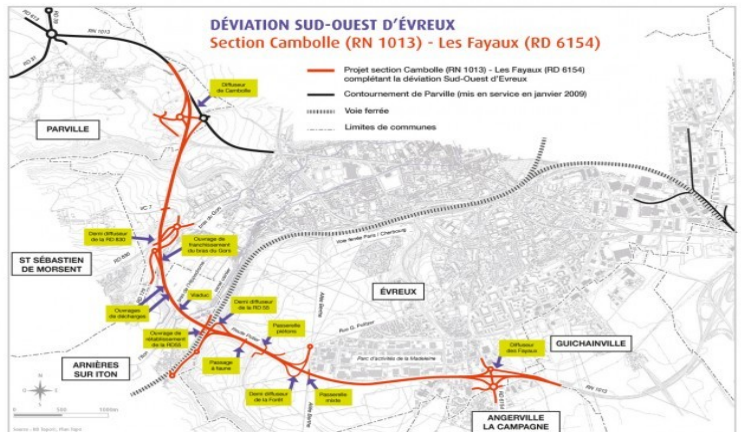
Cette opération consistait en la réalisation de deux demi-échangeurs à Bourneville et à Toutainville sur l’autoroute A13 afin d’améliorer l’accessibilité des territoires traversés. La mise en service a été effectuée le 28 novembre 2019.



RN13 - Déviation Sud-Ouest d'Évreux

La déviation sud-ouest d'Évreux est une infrastructure routière, qui permettra l'achèvement du contournement Sud de l'agglomération ébroïcienne par la route nationale 13.

Les travaux sont en cours de réalisation, avec une mise en service de l'opération prévue fin 2026.



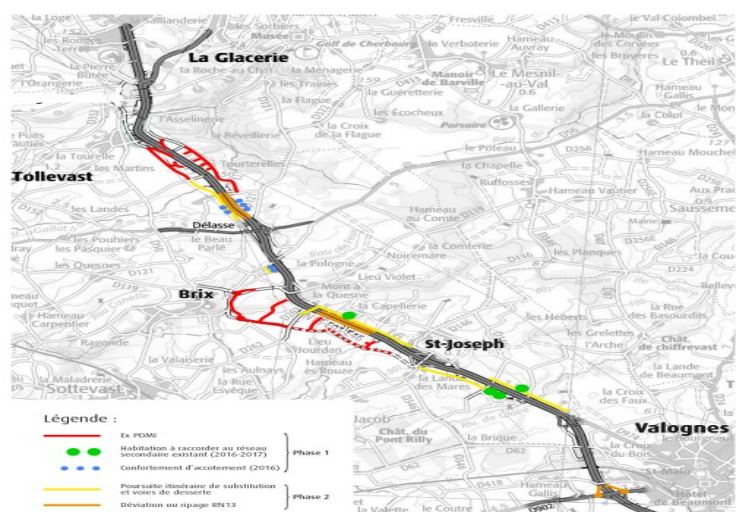
Projets routiers structurants dans la Manche

RN13 Sécurisation Valognes-Cherbourg

L'objectif de cette opération est, avant tout, l'amélioration de la sécurité des riverains grâce à la suppression de tous les accès directs sur la RN13, mais aussi celle des usagers par la suppression de tous les carrefours à niveau et la création d'itinéraires alternatifs à la RN13 destinés aux véhicules lents.

La création ponctuelle de plateformes routières neuves est également prévue.

Une première phase de travaux est en cours, et la 2^{ème} phase doit faire l'objet d'une enquête d'utilité publique fin 2023, début 2024.



RN174 Saint-Lô - Carentan

Il s'agit d'achever l'opération de mise à deux fois deux voies de la RN 174 entre Saint-Lô et Carentan, mise en service fin 2012, et tout particulièrement la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales.

Projets routiers structurants dans l'Orne

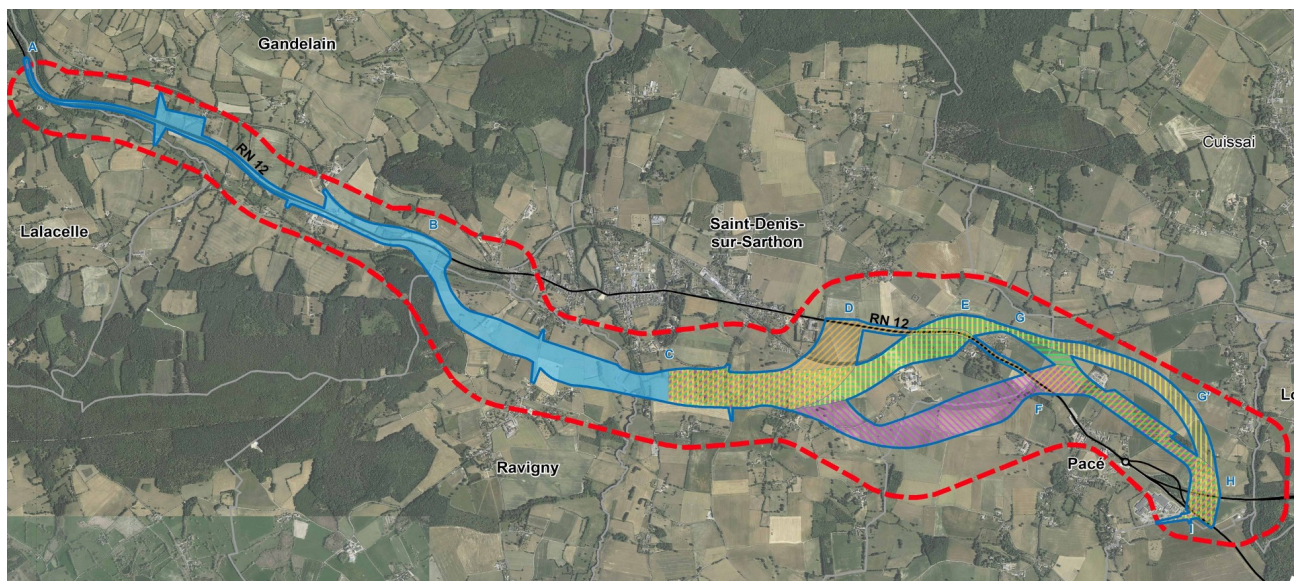
RN12 Déviation de Mortagne-au-Perche - Tourouvre et Saint-Anne – Saint-Maurice-lès-Charencey

Il s'agit, dans la continuité des opérations de mise à deux fois deux voies réalisées précédemment sur la RN12 dans l'Orne, de poursuivre les aménagements afin d'améliorer l'attractivité et la desserte des territoires.

La section concernée par cette opération permettra de disposer à terme d'une section de RN 12 totalement à deux fois deux voies entre Alençon et la limite de l'Eure. L'enquête d'utilité publique est prévue fin 2023, début 2024.

RN 12 déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé : fuseaux de passage (source : DREAL)

Projets routiers



structurants en Seine-Maritime

RN1338 - Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche à Rouen



Le projet consiste à raccorder directement le pont levant Gustave Flaubert (mis en service en 2008) à la voie rapide Sud III (RN 338), tout en desservant l'Eco-quartier Flaubert.

Débutés en 2019, les travaux sont en cours de réalisation, avec une mise en service de l'infrastructure prévue fin 2025. Elle sera suivie de travaux complémentaires d'aménagement des voies anciennement circulées.

RN1338 - Amélioration des accès au pont Flaubert en rive droite de la Seine à Rouen

Il s'agit de premières études visant à définir les orientations en matière de mobilité de ce secteur de la métropole de Rouen, permettant par la suite d'engager les études d'amélioration des accès du pont Flaubert en rive droite.

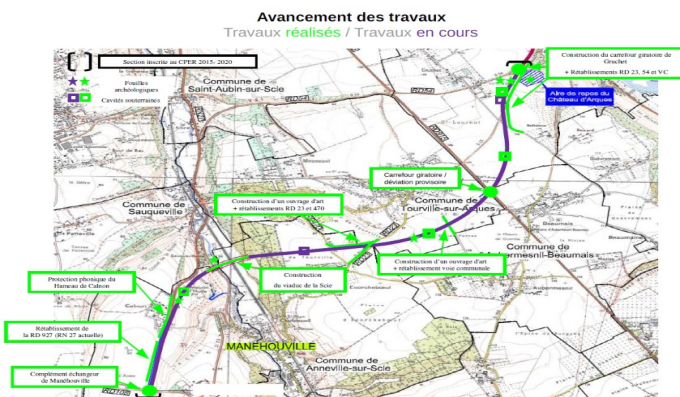
RN27 - Manéhouville-Dieppe (jusqu'au giratoire de Gruchet)

Cette opération concerne un itinéraire neuf de 7,7 km qui permet de désengorger l'entrée de l'agglomération dieppoise.

La mise en service de cette section comprise entre l'échangeur de Manéhouville et le carrefour giratoire de Gruchet à Arques-la-Bataille est intervenue le 30 juin 2022.

RN31 - Etudes relatives au secteur de Gournay-en-Bray

Il s'agit d'études visant à améliorer la desserte du secteur de Gournay-en-Bray, afin de réduire l'impact sur les circulations routières du projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors.



Projets ferroviaires structurants

S'agissant des projets ferroviaires, la Région et l'État ont souhaité poursuivre leur politique de régénération et de développement du réseau ferré national.

Les partenaires État et Région souhaitent par ailleurs que le CPER permette la mise en œuvre du projet de protocole sur les lignes de desserte fine du territoire élaboré conjointement, jusqu'à 2028, déjà initiée dans l'avenant n°3 au CPER 2015-2020 Basse-Normandie, signé le 14 juin 2021.

L'État et la Région conviennent par ailleurs de financer les études pour la mise en place d'un réseau express métropolitain sur les territoires de Rouen et de Caen, dans la continuité des dispositions figurant également dans cet avenant n°3 au CPER Basse-Normandie. Dans ce cadre, des crédits ont été engagés hors CPER en 2021 et 2022 afin de réaliser des études.

Pour l'État, le montant de 20,5 M€ au titre du CPER figurant dans le mandat de fin 2020, a été réduit de 3,5 M€ au profit du CPER Vallée de la Seine.

Les montants pour le mode ferroviaire à retenir pour le CPER sont donc de 17 M€ au titre du CPER et de 2 M€ au titre du Plan de relance sur les opérations antérieures, soit un total de 19 M€.

L'enveloppe au titre du CPER correspond à une hypothèse moyenne d'atterrissage à fin 2022 d'un peu plus de 90 % de l'enveloppe des CPER 2015-2020 au niveau national, modulée selon les régions. L'enveloppe au titre du Plan de relance repose une ventilation par région d'une enveloppe nationale au profit des lignes de desserte fine du territoire (LDFT), sans ciblage d'opérations précises.

Les engagements sur 2021-2022 représentent un montant total de 20,848 M€ pour l'État, en dépassement de 1,848 M€ par rapport au montant global de 19 M€.

Toutefois, malgré ce dépassement, les engagements, à fin 2022, restent inférieurs à l'enveloppe globale de 56,90 M€ inscrite pour le volet ferroviaire des 2 CPER 2015-2020 HN et BN.

La Région s'est engagée à hauteur de 115,044 M€ sur la période 2015-2022, dont 22 535 582 € sur les années 2021 et 2022.

Les crédits des partenaires affectés ou engagés en 2021 et 2022 figurent dans le tableau ci-dessous :

Dép	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Crédits État	Crédits Région
14	Réseau régional : Lisieux – Trouville / Deauville	SNCF Réseau		106 157 €	2 669 093 € (2022)
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Electrification des voies de service en gare - Caen	SNCF Réseau	1 820 000 €	14 610 €	22 893 € (2021)
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Etudes et travaux d'amélioration de l'exploitabilité	SNCF Réseau	13 980 000 €	355 868 €	462 220 € (2022)
14	RS Cherbourg-Caen-Paris : Mise en accessibilité des gares Bayeux & Lisieux	SNCF Réseau	35 540 000 €	237 784 €	618 750 €
27	Réseau régional :Renouvellement traverses Serquigny-Oissel	SNCF Réseau	6 510 000 €	108 905 € (2021) 345 305 € (2022)	757 600 € (2021) 2 402 123 € (2022)
50	Réseau régional : Études et travaux de signalisation Avranches-Dol-de-Bretagne + terminus Pontorson	SNCF Réseau	20 800 000 €	900 000 €	0 €
61	Réseau régional : Mezidon Alençon	SNCF Réseau		0 €	0 €

61	RS Granville-Paris : Remplacement de traverses Argentan-Flers et études Flers-Granville	SNCF Réseau	16 500 000 €	6 148 877 € (2021) 912 412 € (2022)	7 408 286 € (2021) 1 374 083 € (2022)
76	Tranchée couverte Rouen	SNCF Réseau	50 000 000 €	9 152 253 € (2021) 1 786 675 € (2022)	732 818 € (2021) 525 688 € (2022)
	Réseau régional : Amélioration liaison Rouen-Caen	SNCF Réseau	5 000 000 €		154 644 € (2021) 3 368 912 € (2022)
	Thématiques transverses / Etude prospective	SNCF Réseau		377 226 € (2021) 402 771 € (2022)	318 412 € (2021) 1 720 060 € (2022)
				20 848 843€	22 535 582 €

Projets ferroviaires structurants dans le Calvados

Réseau régional : Lisieux – Trouville / Deauville

L'avenant n°3 au CPER Basse-Normandie 2015-2020 a conduit à redéfinir cette opération, dans le cadre global du projet d'accord sur le financement des lignes de desserte fine du territoire.

Le montant affiché en 2021-2022 correspond à des premières études et travaux de régénération de voies.

Etude Services Express Métropolitains (Caen)

L'avenant n°3 au CPER Basse-Normandie 2015-2020 a mentionné cette opération, financée pour l'État sur des crédits relance hors CPER, visant à mieux exploiter le potentiel de trafic de voyageurs de l'étoile ferroviaire caennaise.

RS Cherbourg-Caen-Paris : Electrification des voies de service en gare – Caen

L'opération, inscrite au CPER 2015-2020 Basse-Normandie, consiste en l'électrification des voies de service en gare de Caen pour l'amélioration de l'exploitation de cette gare lors des entrées et sorties de matériel entre les voies principales et les voies de service du technicentre. Le montant affiché correspond à l'ajustement du montant final de l'opération, déjà mise en service.

RS Cherbourg-Caen-Paris : Etudes et travaux d'amélioration de l'exploitabilité

L'opération, inscrite au CPER 2015-2020 Basse-Normandie, visait diverses améliorations.

Étaient citées : l'allongement des quais des haltes péri-urbaines pour accueillir des rames plus longues, la mise en compatibilité de l'infrastructure et des matériels roulants par la fiabilisation des installations de voie, l'ajout d'appareils sur les voies de service en gare de Cherbourg pour une meilleure souplesse d'exploitation, Le programme a été réalisé partiellement.

Le montant affiché en 2021-2022 comprend la réalisation de localisateurs en gare de Bayeux.

RS Cherbourg-Caen-Paris : Mise en accessibilité des gares de Bayeux et de Lisieux

Le CPER de Basse-Normandie 2015-2020 visait la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares de Bayeux, Lisieux, Valognes, Mézidon et Cherbourg au niveau des quais et/ou des passages dénivelés, en sachant que le financement de l'État était en partie couvert par d'autres dispositifs.

Les gares de Bayeux, Lisieux, Valognes, Mézidon sont aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le montant affiché en 2021-2022, correspond à l'ajustement du montant de l'opération de mise en accessibilité de la gare de Lisieux.

Projets ferroviaires structurants dans l'Eure

Réseau régional : Renouvellement traverses Serquigny-Oissel

L'avenant n°3 au CPER Basse-Normandie a conduit à redéfinir cette opération dans le cadre global du projet d'accord sur le financement des lignes de desserte fine du territoire.

Le montant affiché en 2021-2022 correspond à des premières études et travaux.

Projets ferroviaires structurants dans la Manche

Réseau régional : Études et travaux de signalisation Avranches-Dol-de-Bretagne + terminus Pontorson

L'opération inscrite au CPER de Basse-Normandie 2015-2020, consiste en la mise en voie unique de la section de ligne entre Avranches et Dol de Bretagne, dont les travaux se sont achevés au printemps 2018.

Le montant affiché correspond à l'ajustement du montant final de l'opération.

Projets ferroviaires structurants dans l'Orne

Réseau régional : Mézidon-Alençon

L'avenant n°3 au CPER de Basse-Normandie 2015-2020 a conduit à définir cette opération, dans le cadre global du projet d'accord sur le financement des lignes de desserte fine du territoire.

Le montant affiché en 2021-2022 correspond à des premières études de régénération de voies.

RS Granville-Paris : Remplacement de traverses Argentan-Flers et études Flers-Granville

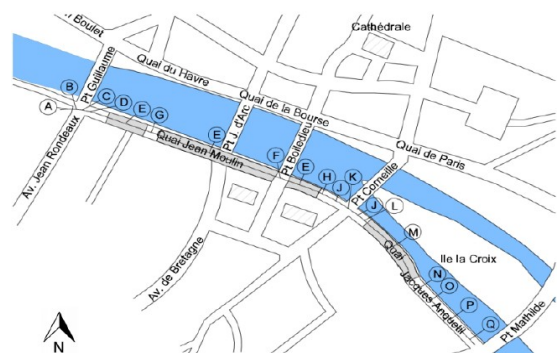
L'avenant n°3 au CPER de Basse-Normandie 2015-2020 a conduit à redéfinir cette opération, dans le cadre global du projet d'accord sur le financement des lignes de desserte fine du territoire.

Le montant affiché en 2021-2022 correspond principalement à des travaux de régénération sur 2 sections entre Dreux et Surdon, complétés par des études et/ou travaux de régénération ponctuels.

Projets ferroviaires structurants en Seine-Maritime

Tranchée couverte Rouen

L'opération, inscrite au CPER 2015-2020 Haute-Normandie, visait à traiter globalement cet ouvrage ancien en béton, faisant l'objet de nombreuses dégradations, dans l'objectif notamment de préserver l'unique accès ferré aux installations du port de Rouen en rive gauche de la Seine.



Le montant affiché en 2021-2022 comprend les travaux de démolition de la partie de l'ouvrage à l'est du pont Corneille, les travaux de confortement anticipé / sécurisation de la partie ouest, et l'étude du confortement définitif de la partie ouest.

Il intègre également l'hypothèse d'un confortement définitif de l'ouvrage situé au droit du pont Guillaume le Conquérant, engagé fin 2022.

Etude du Service Express Métropolitain à Rouen

L'avenant n°3 au CPER de Basse-Normandie 2015-2020 a mentionné cette opération, financée en ce qui concerne l'État sur des crédits relance, visant à mieux exploiter le potentiel de trafic de voyageurs de l'étoile ferroviaire rouennaise.

Autres projets ferroviaires structurants

Réseau régional : Amélioration de la liaison Rouen-Caen

L'avenant n°3 au CPER de Basse-Normandie 2015-2020 a conduit à redéfinir cette opération, dans le cadre global du projet d'accord sur le financement des lignes de desserte fine du territoire.

Le montant affiché en 2021-2022 correspond à des premières études et travaux de régénération.

Thématiques transverses / Etude prospective

Le CPER de Basse-Normandie 2015-2020 visait à préparer les prochaines étapes de définition et de programmation des investissements ferroviaires en Basse-Normandie. Dans le cadre de la réunification des régions, des études concernant l'ensemble de la Normandie ont été financées.

Les montants affichés en 2021-2022 correspondent notamment à des études de rénovation d'ouvrages d'art, à des études globales de régénération des LDFT, ou encore diverses études de projets de développement des réseaux.

Enfin, pour mémoire, les crédits relatifs aux infrastructures portuaires et fluviales seront inscrits dans le Contrat de Plan Interrégional État-Région Vallée de la Seine, dans le cadre d'un projet global favorisant le report modal du transport de marchandises.

Dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine, l'État et les Régions Normandie et Île-de-France financent également les études relatives aux projets ferroviaires pour des projets identifiés sur l'axe Paris Normandie, dont la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

Acteurs concernés

État, Région, Départements, EPCI, Communes.

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, EPCI.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens
- avec des programmes et contractualisations autres

2.2 Se projeter sur la période 2023-2027

Objectifs

L'État et la Région ont engagé, à l'automne 2021, une réflexion en vue d'une contractualisation complémentaire dédiée au volet infrastructures pour une mise en œuvre à compter de 2023.

En décembre 2021, une liste des projets routiers, ferroviaires et fluviaux prioritaires, partagée entre l'État et la Région, a été transmise au Ministre des Transports, à sa demande. Les arbitrages du Ministre des Transports seront rendus en 2023, au regard notamment des conclusions du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) sur les trajectoires budgétaires à 10 ans.

Un mandat de négociation sera adressé au Préfet de région en 2023. À l'issue des négociations entre l'État et la Région, associant les Conseils départementaux et les grandes agglomérations, un avenant au CPER sera conclu.

D'ores et déjà, les grandes priorités en termes d'infrastructures et de mobilité ont été définies. Elles sont cohérentes avec le rapport annexé à la Loi d'Orientation des Mobilités, qui fixe les priorités nationales de l'État.

Volet 3 – Transition écologique et énergétique

Ce troisième volet a pour objet de contribuer à faire de la Normandie un territoire durable, à la fois, en préservant ses aménités environnementales, mais aussi, en amplifiant l'engagement du territoire dans la transition énergétique et écologique.

Diagnostic

La Normandie abrite d'importantes richesses naturelles en termes de biodiversité, d'eau, d'énergies renouvelables, de paysages qui en font un territoire, tout à la fois, exposé aux conséquences du changement climatique et armé pour contribuer à la réponse qu'il convient d'y apporter, notamment sur le plan de la transition énergétique. C'est à ce double titre que l'investissement vert a été identifié comme une priorité par l'État et la Région dans le cadre du CPER.

La fragilité de la biodiversité et de la ressource en eau n'est plus à démontrer. En matière de réhabilitation énergétique, les enjeux sont très importants tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour réduire la précarité énergétique des populations les plus fragiles. La Normandie a un très fort potentiel en matière d'énergies renouvelables. Cette transition passe également par le développement d'une économie circulaire, sobre en consommation des ressources.

Le changement climatique induit quant à lui une augmentation des risques qui impose aux territoires normands, notamment littoraux, d'anticiper et de s'adapter.

Objectifs

Forte de ses atouts naturels, la Normandie doit contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations dans une optique de neutralité carbone en 2050.

La sobriété énergétique est un levier essentiel à mobiliser pour réduire les besoins énergétiques, de même que l'efficacité énergétique et la décarbonation, en agissant notamment dans les secteurs les plus impactant en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie.

Cette contribution passe, en parallèle, par la poursuite du développement de la production d'énergies renouvelables afin d'augmenter leur part consommée localement dans une logique de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.

Enfin l'optimisation de la séquestration carbone est un volet essentiel pour atteindre un équilibre entre les émissions de GES incompressibles et l'absorption, notamment par les écosystèmes.

L'État et la Région souhaitent, à travers le CPER, faire de la Normandie un territoire d'excellence en matière de transition écologique et énergétique.

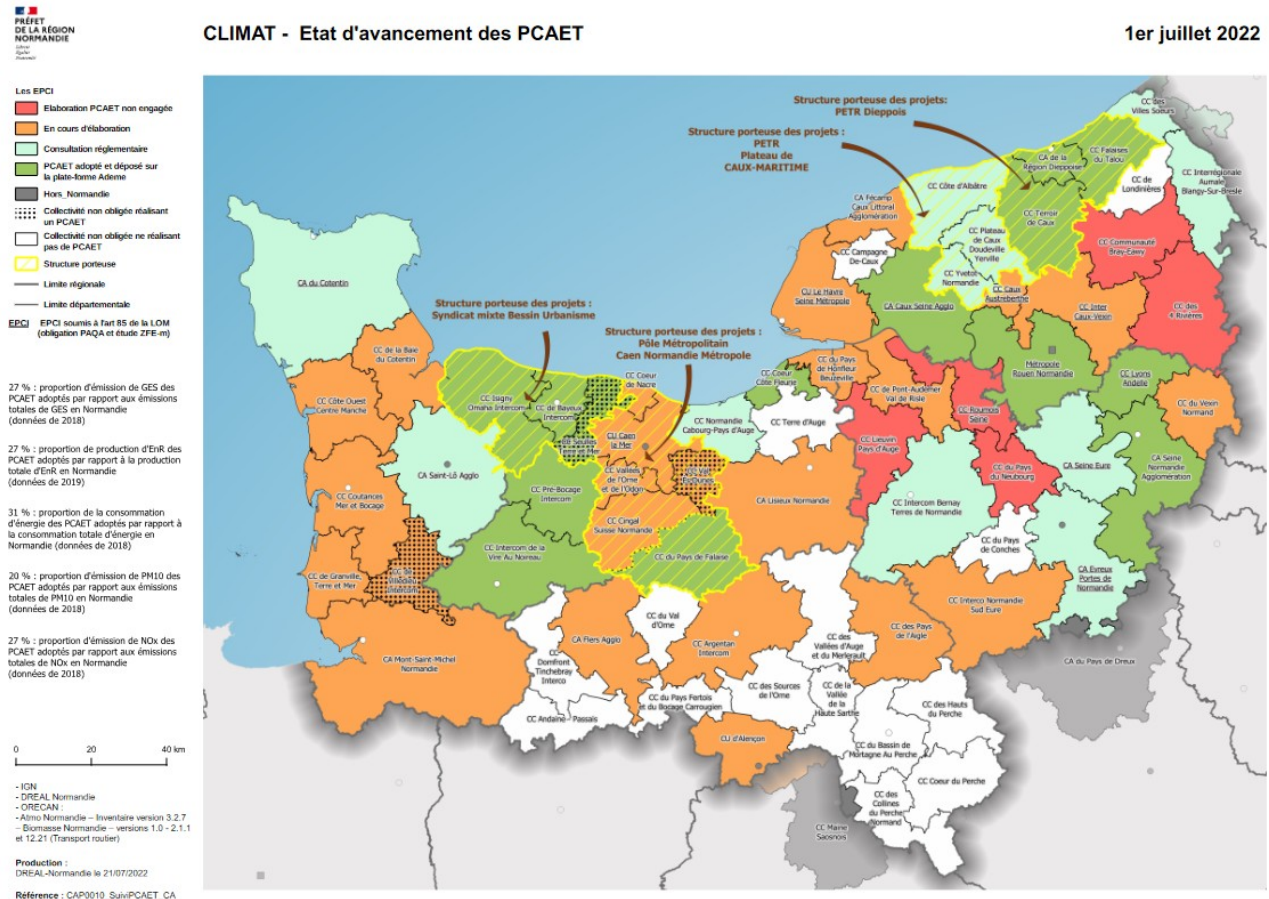
Au service du développement économique, social et environnemental, la transition écologique et énergétique couvre un champ large d'actions (rénovation thermique des bâtiments publics, développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, densification et renouvellement urbain, restauration et protection de la biodiversité et des paysages, agriculture durable, préservation de la ressource en eau et lutte contre les pollutions, prévention des risques naturels majeurs, adaptation aux conséquences du changement climatique...).

La volonté est d'accompagner les collectivités locales qui, conscientes de l'urgence à agir, se sont organisées pour porter des stratégies locales de transition écologique et énergétique et mettre en œuvre des projets structurants.

Cette gouvernance locale prend différentes formes en Normandie.

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) s'articulent avec les autres dispositifs de planification stratégique aux échelles nationale, régionale et locale. Les PCAET s'intéressent à l'ensemble des émissions, des consommations énergétiques et des productions du territoire et non plus seulement à celles relevant du champ de compétences de la collectivité publique.

Les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants devaient adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018. En dessous de ce seuil, des collectivités volontaires peuvent également élaborer un PCAET. Leur contenu peut être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.



Les EPCI ont la possibilité de se regrouper pour réaliser un PCAET commun, notamment au niveau d'un SCOT ou d'un PETR. En référence à l'article R. 229-51 du code de l'environnement, le contenu du PCAET comprend les éléments suivants : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

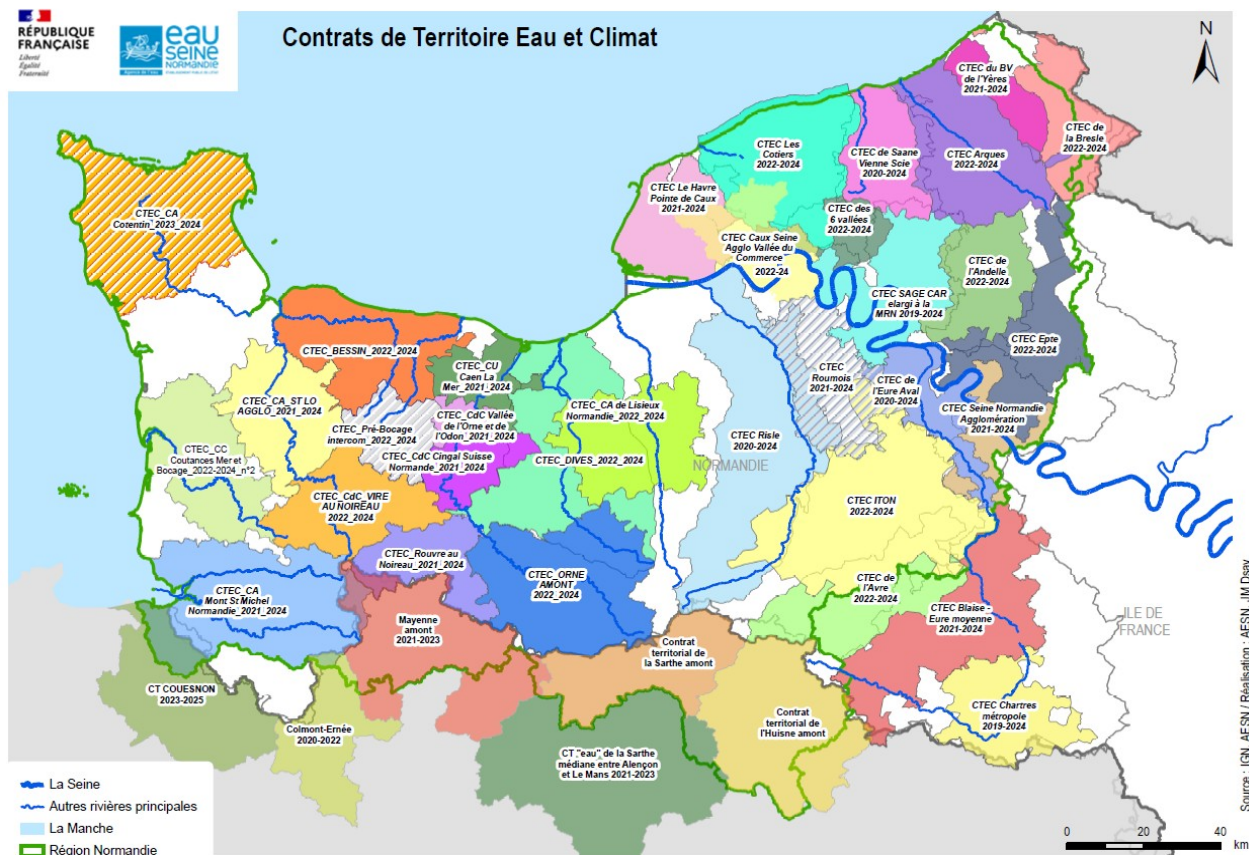
Les Contrats de Transition Écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations. Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les

Les Contrats de territoires Eau et Climat (CTEC) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie visent à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. Ils constituent le volet eau de certains CRTE.

Au total sur la période 2019-2024, 24 contrats eau et climat ont été signés avec les acteurs de l'eau du territoire Normands (syndicats, associations et EPCI).

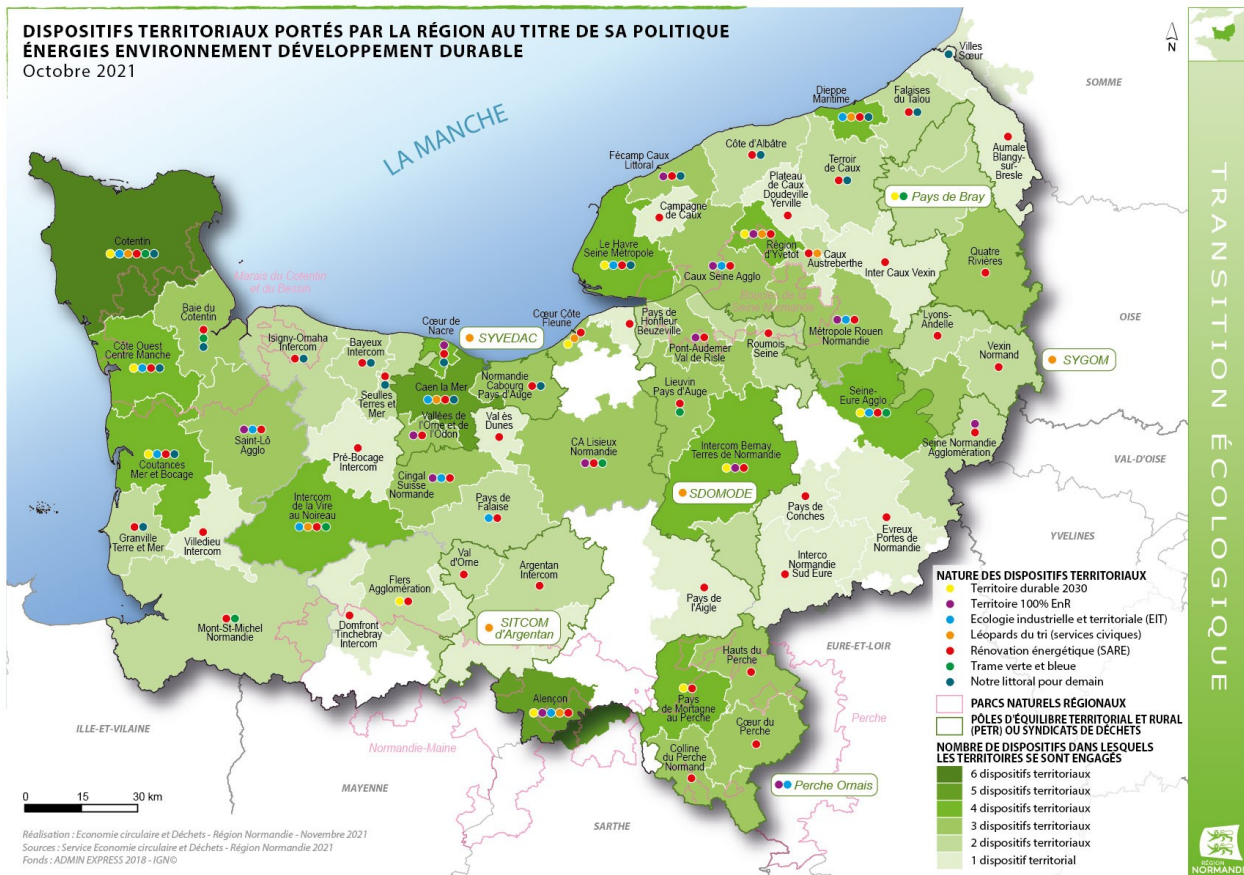
De la même façon, dans le sud Orne et Manche, les territoires relevant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont couverts par tout ou partie des 6 Contrats de territoires pour l'Eau et le Climat sur le Couesnon et les amonts de la Mayenne, la Sarthe et l'Huisne qui incluent des programmes d'actions pour la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions diffuses.



La Région a également mis en place différents dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'émergence, à l'échelle des territoires normands, d'une vision stratégique et de plan d'actions en réponse à un ou plusieurs enjeux de transition écologique et énergétique.

On peut notamment citer :

- « Notre littoral pour demain », grâce auquel la majeure partie des territoires littoraux a été accompagnée pour la définition, à une échelle géographique cohérente, d'une stratégie de gestion durable de la bande côtière en tenant compte des conséquences à venir du changement climatique,
- Les « Territoires 100% ENR », en partenariat avec l'ADEME,
- Les « Territoires Durable 2030 »,
- L'accompagnement à la définition de plans d'actions en faveur de la trame verte et bleue locale, à l'échelle des EPCI,
- Les « Territoires Normandie Haies » pour développer des plans d'actions agissant à la fois sur la protection, la restauration et la valorisation locale du maillage bocager...



Priorités

Les priorités suivantes sont au cœur du plan de relance 2021-2022 et du CPER 2021-2027.

Sur l'ensemble de ces priorités liées à la transition écologique et énergétique, l'État et ses opérateurs (ADEME, Agences de l'Eau) ont d'ores et déjà engagé 136,308 M€, au titre du plan de relance, permettant de soutenir des projets locaux contribuant :

- à la rénovation thermique des bâtiments publics et des copropriétés,
- au développement des énergies renouvelables,
- au renforcement de l'économie circulaire,
- au déploiement de projets alimentaires territoriaux,
- à la densification urbaine et au renouvellement urbain (fonds friches),
- à l'adaptation au changement climatique.

De son côté, la Région Normandie a investi massivement dans la rénovation énergétique et thermique des lycées du territoire, dans le cadre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) (20,103 M€) allouée par l'État dans le cadre du plan de relance. Le complément apporté par la collectivité régionale est de 10 M€.

En matière de rénovation énergétique, la Région porte depuis 2016, un ambitieux Plan Bâtiments Durable Normandie qui contribue à la rénovation thermique des logements individuels et collectifs sociaux.

La Région poursuivra ses financements dans ce domaine au travers de ses dispositifs régionaux en place (capacités d'intervention de l'ordre de 7,5 M€/an non inscrites dans le CPER) et du FEDER 2021-2027 (objectif spécifique 2.1 avec une maquette de 42,5 M€ sur la période) ; au travers du CPER, elle renforcera encore le financement régional de ce plan, sur le volet spécifique de la rénovation des copropriétés privées.

Au titre du CPER et pour les années qui viennent, l'État consacrera près de 130 M€, en mode guichet, au soutien des projets locaux dans les domaines suivants :

- efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, économie circulaire et gestion des ressources et approches territoriales (ADEME),
- lutte contre le ruissellement et l'érosion afin de réduire leur impact sur les milieux aquatiques, la ressource en eau et le littoral, protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine, protection, restauration et gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, réduction des pollutions par temps de pluie et de réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines (Agences de l'Eau),
- prévention des risques naturels majeurs et déploiement des projets partenariaux d'aménagement (PPA) « trait de côte »(DREAL).

Sur la période, la Région apportera également son soutien aux projets relatifs à l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et la gestion des ressources, au travers de ses dispositifs régionaux en place, avec des budgets renforcés par rapport à la période précédente (le montant inscrit au CPER correspondant uniquement aux moyens supplémentaires, complétant les capacités d'intervention récurrentes de l'ordre de 3,4 M€/an) et de la mobilisation du FEDER 2021-2027 (objectifs spécifiques 2.2 et 2.6 avec une maquette de 46,5 M€ sur la période).

Concernant la préservation de la biodiversité, la Région apporte également son soutien aux projets régionaux et locaux au travers de ses politiques régionales en place non inscrites au CPER (capacités d'intervention récurrentes de l'ordre de 2,2 M€/an, hors Natura 2000) et de la mobilisation du FEDER 2021-2027 (objectif spécifique 2.7 avec une maquette de 20 M€ sur la période, hors Natura 2000).

Enfin, dans la continuité de la concertation menée avec les territoires dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, il est proposé de cibler des moyens financiers du contrat de plan sur l'adaptation des territoires aux changements climatiques. En effet, les années 2021-2027 constituent une période charnière à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation. C'est pourquoi, dans le cadre du CPER Normandie, l'État et la Région choisissent de consacrer des moyens spécifiques pour enclencher une dynamique régionale d'émergence de projets d'adaptation aux conséquences du changement climatique en Normandie et accompagner des projets pilotes/expérimentaux visant à répondre à des problématiques variées (induites ou renforcées par le changement climatique).

Les sujets relatifs à l'évolution du trait de côte et les effets du changement climatique sur les risques de submersion, tant sur le littoral qu'en bordure des fleuves sont apparus comme prépondérants lors des échanges avec les territoires et seront donc particulièrement visés par les soutiens de la Région et de l'Etat, dans le cadre du CPER, ainsi que par la mobilisation du FEDER 2021-2027 (objectif spécifique 2.4 avec une maquette de 10 M€ sur la période).

Seront particulièrement visés par les soutiens de l'État et de la Région dans le cadre de ce contrat de plan :

- le financement d'études permettant l'anticipation de ces évolutions et risques, en lien avec la stratégie « Littoraux normands 2027 »,

- la généralisation des projets partenariaux d'aménagement (PPA) sur les communes identifiées comme prioritairement impactées par le recul du trait de côte, si elles souhaitent recomposer leur aménagement et déployer les nouveaux outils de droit des sols et de gestion foncière,
- le soutien par la Région des premières opérations de relocalisation, structurantes et résilientes au changement climatique, s'inscrivant dans une approche d'adaptation anticipatrice plutôt que curative...

La contractualisation des crédits de l'ADEME et des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne dans le CPER normand permettra de travailler en ce sens, de même que la généralisation des projets partenariaux d'aménagement (PPA) sur les communes identifiées comme prioritairement impactées par le recul du trait de côte si elles souhaitent recomposer leur aménagement et déployer les nouveaux outils de droit des sols et de gestion foncière.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État/ ADEME/AESN CPER	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
3-1	La rénovation thermique des bâtiments publics et des copropriétés		75 323 747 € DSIL RT (36 020 359€) + DSID RT (19 199 560€) + DRI RT (20 103 828 €) ⁽¹⁾	25 000 000 €
3-2	Énergies renouvelables et Economie circulaire	45 281 000 €	4 436 000 € (DRAAF)	7 000 000 €
3-3	Biodiversité, Eau et lutte contre les pollutions	80 750 000 € DREAL(10 290 000 €) +AESN (69 360 000 €) +Agence régionale biodiversité (1 100 000 €)		
3-4	Prévention des risques majeurs	2 890 000 €		
3-5	Densification et renouvellement urbain	2 000 000 €	33 700 000 €	6 700 000 €
3-6	Adaptation au changement climatique			15 000 000 €
		130 921 000 €	113 459 747 €	53 700 000 €

(1) Montant DRI engagé au titre de la rénovation thermique

En complément du CPER, l'État met en place, en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert). Ce fonds vise à soutenir la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, renforcement du tri à la source, valorisation des bio-déchets, rénovation de l'éclairage public), l'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, prévention des risques d'incendie de forêt, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes), l'amélioration de la qualité du cadre de vie (accompagnement du déploiement des ZFE, recyclage des friches, accompagnement de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030, encouragement au co-voiturage) ainsi que l'ingénierie de la transition écologique. En 2023 la Normandie est dotée de 94,74 M€.

3.1 La rénovation thermique des bâtiments publics et des logements en copropriétés

Diagnostic

Les bâtiments constituent la première source de consommation finale d'énergie. L'efficacité énergétique des bâtiments, privés ou publics, constitue ainsi une priorité majeure.

Objectifs

Le contrat de plan État-Région contribue à accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques, en complément des dispositifs européens, nationaux et régionaux directement accessibles aux entreprises, aux bailleurs sociaux et aux ménages normands comme Ma Prime Rénov', le chèque éco-énergie Normandie ou le FEDER.

Dans le cadre du plan de relance, l'État mobilise une enveloppe de 75,323 M€ pour les travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux, intercommunaux (DSIL-RT), dans les collèges et autres bâtiments départementaux (DSID-RT) et dans les lycées (DRI).

La Région quant à elle, valorise une enveloppe de 10 M€ pour la rénovation thermique des lycées et mobilise une enveloppe nouvelle de 15 M€ axée prioritairement sur la rénovation des copropriétés et secondairement sur celle des bâtiments publics des intercommunalités et communes.

Les priorités retenues au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits Région	Crédits État Plan de Relance
3-1	DSIL RT - Rénovation thermique des bâtiments publics communaux et intercommunaux		36 020 359 €
	DSID RT - Rénovation thermique des bâtiments publics départementaux		19 199 560 €
	DRI – Dotation régionale d'investissement - Rénovation thermique	10 000 000 €	20 103 828 €
	Rénovation des copropriétés et des bâtiments publics communaux et intercommunaux	15 000 000 €	
		25 000 000 €	75 323 747 €

Types de projets structurants

Rénovation thermique des bâtiments publics communaux et intercommunaux

L'État soutient les opérations de rénovation thermique dans les bâtiments publics communaux et intercommunaux portées les communes ou leurs groupements : réfection d'étanchéité, isolation extérieure de façades, isolation de toitures, remplacement de menuiseries extérieures, rénovation de chaufferies, remplacement de chaufferies et de circuits de chauffage, rénovation de production d'eau chaude sanitaire, chaudières bois, pompes à chaleur, installations photovoltaïques, raccordements à des réseaux de chaleur...

La Région soutient la réalisation d'audits énergétiques groupés portés par les intercommunalités de moins de 200 000 habitants et portant sur au moins 3 bâtiments intercommunaux ou 10 bâtiments intercommunaux et communaux.

Elle se réserve la possibilité de soutenir la réalisation d'opérations de rénovation énergétique exemplaires (basse-consommation et bas-carbone) par le biais d'appels à projets annuels.

Rénovation thermique des bâtiments publics départementaux

L'État soutient les opérations de rénovation thermique dans les collèges et autres bâtiments départementaux portées par les départements : réfection d'étanchéité, isolation extérieure de façades, isolation de toitures, remplacement de menuiseries extérieures, rénovation de chaufferies, remplacement de chaufferies et de circuits de chauffage, rénovation de production d'eau chaude sanitaire...

Rénovation thermique des lycées

L'État soutient les opérations de rénovation thermique dans les lycées portées par la Région : réfection d'étanchéité, isolation extérieure de façades, isolation de toitures, remplacement de menuiseries extérieures, rénovation de chaufferies, remplacement de chaufferies et de circuits de chauffage, rénovation de production d'eau chaude sanitaire...

Rénovation des copropriétés :

La Région soutient les opérations de rénovation énergétique des copropriétés sous un certain nombre de critères : amélioration de la performance thermique de l'enveloppe (isolation), gain de performance énergétique d'au moins 40% de la consommation d'énergie primaire, cofinancement des travaux par une aide d'une collectivité territoriale ou de l'ANAH (MPR copropriétés) le cas échéant dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Acteurs concernés

État, Région, Départements, EPCI, Communes.

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, Région, Départements, EPCI, Communes.

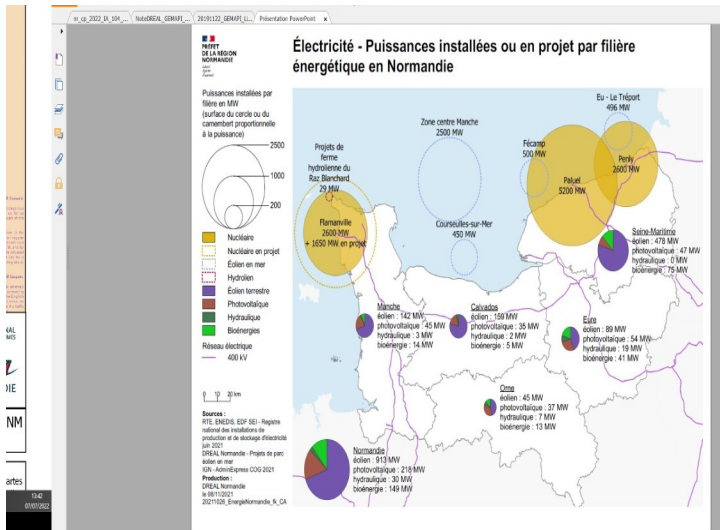
Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : pas de cofinancement par le FEDER des projets financés au titre du CPER.
- avec des programmes et contractualisations autres : cofinancement possible entre la Région, la DSIL, le Fonds Vert et les aides nationale.

3.2 Le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire

Diagnostic

Sur le plan énergétique, la Normandie dispose des atouts naturels pour contribuer aux objectifs nationaux en termes de production d'énergies renouvelables et ainsi augmenter leur part consommée localement, dans une logique de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.



La filière bois-énergie (incluant le bois chez les particuliers, les chaufferies biomasse, ainsi que les unités de cogénération biomasse) représente 53 % (5,9 sur 11,2 TWh) de l'énergie renouvelable produite en 2020 en Normandie. Une grande partie est produite par les ménages se chauffant au bois.

La ressource forestière de Normandie, l'une des régions les moins boisées de France existe mais reste difficile à mobiliser.

À l'image du département de la Manche, 1^{er} département par le linéaire de haies, le bois issu du bocage constitue aussi une ressource à valoriser. Les besoins de chaleur renouvelable pour l'industrie, engagée dans une démarche de décarbonation de leur activité, l'envolée du coût des énergies commence à créer des tensions sur cette filière bois énergie y compris pour le gisement « bois déchets ». Un équilibre voire une priorisation entre les différents usages du bois est donc nécessaire (bois œuvre/bois industrie/bois énergie).

Au regard de sa forte identité agricole et de son tissu agroalimentaire marqué, la Normandie affiche un potentiel de développement de la méthanisation avec des volumes d'intrants localement importants et diversifiés (effluents d'élevage, déchets des industries agroalimentaires).

Début 2023, la Normandie compte 164 unités de méthanisation dont 121 en cogénération, 28 en injection de biométhane et les autres en combustion. Les projets sont désormais très majoritairement orientés vers l'alimentation des réseaux gaziers.

Pour autant la filière connaît une progression contrastée selon les territoires. Les porteurs de projets sont confrontés à des difficultés pour les faire aboutir : montage financier, acceptabilité par les riverains, gestion des déchets ultimes.

La filière de l'éolien terrestre constitue quant à elle la première source de production d'électricité renouvelable en Normandie. La puissance installée atteint 940 MW, la région se situe en 10^e position des régions métropolitaines.

Avec plus de 50 % de la puissance raccordée, la Seine-Maritime est un territoire moteur du développement de l'éolien. Une des explications à ce développement est que la Seine-Maritime tout comme l'Eure se caractérisent par des paysages ouverts, ponctués de massifs forestiers, alors que la Manche et une grande partie de l'Orne et du Calvados sont plutôt recouverts de prairies et de bocage, des réservoirs de biodiversité qui contraignent le développement éolien.

En mer, la Normandie dispose de gisements productifs majeurs, qu'il s'agisse d'énergie éolienne (elle accueille 3 des 6 projets français actuels éoliens offshore : Le Tréport, Fécamp, Courseulles/Mer) pour une puissance installée totale de 1,5 GW - ou hydrolienne (la France est ainsi le second gisement mondial (3 à 5 GW) qui se concentre dans le Cotentin : Raz Blanchard). Là aussi, un potentiel de développement subsiste.

Bien que bénéficiant d'un ensoleillement moindre comparativement à d'autres régions françaises, la Normandie connaît un développement important de la filière solaire photovoltaïque (+26 % entre 2021 et 2022).

La Normandie a, par conséquent, un très fort potentiel en matière d'énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables constitue non seulement un enjeu pour décarboner l'énergie consommée mais représente également une réelle opportunité de développement local basé sur la valorisation de ressources locales créatrices d'emplois.

La crise sanitaire a mis en évidence les questions de sécurité alimentaire en matière d'approvisionnement. Ainsi, les initiatives d'organisation de circuits courts locaux se sont révélées particulièrement judicieuses pour amortir les difficultés de distribution qui sont apparues.

Objectifs

Le CPER 2021-2027 accompagne le développement des alternatives aux énergies fossiles et les moyens de stockage des énergies renouvelables (EnR) en complémentarité avec le FEDER.

Les thématiques retenues au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État (ADEME)	Crédits Région	Crédits État Plan de Relance
3-2	Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables	40 033 500,00 €	5 000 000 €	
	Economie circulaire et gestion des ressources	5 247 500,00 €	2 000 000 €	
	Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)			4 436 000 €
		45 281 000 €	7 000 000 €	4 436 000 €

Types de projets structurants

L'ADEME soutiendra les priorités suivantes.

➤ Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

Les actions que l'ADEME propose d'accompagner au travers du CPER s'articule autour de **3 axes principaux** :

1) *L'observation et les actions territoriales* :

- Pérenniser et renforcer l'observation, l'analyse et la diffusion de la connaissance territoriale en matière d'énergie, d'air et de climat,
- Accompagner les stratégies territoriales de décarbonation industrielles en articulation avec les actions d'écologie industrielle et territoriale.

2) *La réduction des consommations d'énergie des bâtiments et des process des entreprises :*

- Développer les stratégies et pratiques managériales de gestion de l'énergie et des flux en entreprise (ex. compétence « maîtrise de l'énergie » dans les entreprises) comme au sein des collectivités (ex. mise en place de conseillers en énergie partagés, de schémas directeurs immobiliers énergétiques, ...),
- Accompagner les mesures d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises y compris les études.

3) *Le développement des énergies renouvelables thermiques pour satisfaire la consommation énergétique résiduelle :*

- Animation collective en faveur du développement du bois énergie, de la géothermie, du solaire thermique et de la méthanisation y compris les études et observation,
- Développement des équipements et installations de production de chaleur renouvelable solaire et géothermique,
- Développer les chaudières et chaufferies collectives biomasse, notamment celles dont les performances en matière de maîtrise des émissions sont supérieures aux normes en vigueur,
- Accompagner la mobilisation de la ressource bois dans une logique de durabilité,
- Développer les réseaux de chaleur urbains et industriels permettant une mutualisation des sources d'énergie renouvelable ainsi que la récupération d'énergie « fatale » notamment industrielle : études et investissements,
- Développement de la méthanisation : investissement pour les projets de production et de récupération du biogaz à la ferme, territoriaux et industriels.

Dans le cadre du CPER, la Région soutiendra les projets suivants, lorsqu'ils sont non éligibles aux fonds européens :

- les études d'accompagnement et de préféabilité d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération, de capture et de stockage du carbone,
- la production, le stockage et la distribution d'énergies renouvelables et de récupération : chaufferie biomasse/CSR, réseaux de chaleur, chaleur fatale, géothermie, photovoltaïque en autoconsommation, biogaz, méthanisation, pyrogazéification, méthanation, rebours, hydrogène renouvelable, stations d'avitaillement, biocarburants,
- les études d'accompagnement et de préféabilité d'investissements dans le domaine de la capture, du transport et du stockage de carbone,
- les projets de capture, de transport et de stockage du carbone.

Il est à signaler que, la Région soutiendra également d'autres projets, en dehors du budget inscrit au CPER, dont certains cofinancés par l'ADEME dans le cadre du CPER, notamment les projets d'observation, d'analyse et de diffusion de la connaissance territoriale en matière d'énergie, d'air et de climat.

➤ **Économie circulaire et gestion des ressources**

L'ADEME, la Région Normandie, la DREETS et la DREAL sont partenaires et pilotent la stratégie régionale Economie circulaire depuis 2016.

Les engagements et les défis communs à l'ensemble de partenaires et aux membres de la communauté régionale NECI (Normandie Economie Circulaire) sont traduits dans une feuille

de route qui décrit les orientations opérationnelles nécessaires au développement d'une économie circulaire en Normandie.

En cohérence avec la feuille de route régionale, avec les objectifs des lois Climat&Résilience, LTECV et AGEC, et avec les objectifs du SRADDET, les types de projets soutenus seront :

- Les projets d'études et d'investissements pour développer et améliorer le réemploi des emballages (primaires, secondaires et tertiaires) et des contenants pour la restauration en s'inscrivant dans une chaîne de valeur complète de réemploi. Les projets devront permettre d'augmenter les flux d'emballages réemployés, de substituer les emballages à usage unique en vue notamment d'une réduction de 20% des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025, d'aider les collectivités et les entreprises à substituer les contenants en plastique (réemployables ou non) dans la restauration collective afin notamment de répondre à l'objectif de 2025 concernant la restauration scolaire, universitaire et de certains publics sensibles (loi EGALIM et AGEC). Les études, l'animation et les investissements permettant de développer la consigne en Normandie seront aussi soutenus.
- L'étude et la mise en œuvre de la tarification incitative (redevance et taxe) incluant la mise en œuvre en déchetterie, les actions de prévention et de consommation responsable permettant de réduire significativement la production d'ordures ménagères résiduelles et d'augmenter l'efficacité du geste de tri.
- Les démarches d'économie de la fonctionnalité, portées par un territoire ou un ensemble d'acteurs permettant de déployer à l'échelle d'un territoire de projet une solution répondant à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Les projets d'animation de l'EFC seront aussi soutenus. Les démarches d'économie de la fonctionnalité portée par une entreprise (étude), ou plusieurs entreprises dans le cadre d'une opération collective, pourront aussi être soutenues.
- Les projets d'animation, d'études et/ou d'investissements permettant d'éco concevoir de produits ou services dans le cadre d'opération collective à l'échelle de filière ou de territoire, les projets individuels plus spécifiques répondant à une démarche intégrée de typologie Low tech.
- Les démarches d'animation et d'opération exemplaire permettant de développer la consommation responsable, l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Les observatoires régionaux permettant d'établir à destination des EPCI normands et plus largement à l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire des données et des recommandations pour guider leurs stratégies et décisions, développer les bonnes pratiques et la maîtrise des actions d'économie circulaire et de leurs impacts.
- L'animation de démarche d'écologie industrielle et territoriale, ainsi que les études de flux et de synergies.
- Les projets de réemploi et de réparation études et investissements, à la condition qu'il soit accompagné d'un engagement des filières REP concernées à accompagner également, en fonctionnement, l'investissement visé. Les projets d'animation pour développer le réemploi et la réparation en Normandie seront aussi soutenus.
- Les projets de centre de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE) ainsi que les centres de tri des encombrants. L'objectif étant de faciliter la valorisation de déchets aujourd'hui peu ou mal valorisés, par le développement d'installations de tri, ou de sur-tri, et plus particulièrement les déchets d'activité économique non soumis à REP (sauf soutien exceptionnel apprécié au cas par cas) et les encombrants. Les bénéficiaires potentiels, maîtres d'ouvrage publics ou privés, peuvent ainsi être :

- Les opérateurs privés,
 - Les collectivités (agglomération, syndicat mixte, métropole, ...) qui ont en charge le traitement des déchets ménagers et assimilés,
 - Les opérateurs qui interviennent pour le compte des producteurs de déchets ou les collectivités qui ont en charge des déchets ménagers et assimilés.
- Les soutiens doivent viser à une amélioration des performances soit quantitatives, soit qualitatives. Une attention particulière sera portée aux technologies dites haute performance ou organisations de tri « innovantes ».

Dans le cadre du CPER, la Région soutiendra les projets suivants, lorsqu'ils sont non éligibles aux fonds européens :

- les études d'accompagnement et de pré-faisabilité d'investissements dans le domaine de l'économie circulaire, de la prévention et de la gestion des déchets
- la création/modernisation d'installations de traitement des déchets : gestion des biodéchets, déconditionneurs, hygiéniseurs, plateforme de compostage, mise en œuvre de la tarification incitative, centres de tri des recyclables, déchèteries professionnelles, réemploi des objets, des matériaux et des emballages...- résorption des décharges littorales ?-
- les projets d'investissements dans les domaines de l'économie circulaire : recyclage, écologie industrielle, réparation, reconditionnement, écoconception, low tech, bioéconomie...

La Région soutiendra également d'autres projets, en dehors du budget inscrit au CPER, dont certains cofinancés par l'ADEME dans le cadre du CPER, notamment les projets d'observation et d'animation régionale en matière d'économie circulaire.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

L'État accompagne la poursuite du déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT), abondés par le plan France Relance.

Les PAT visent à participer, à l'échelle locale, à l'objectif d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et accessible porté par la loi issue des états généraux de l'alimentation (EGALIM). Ces projets globaux visent à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du territoire, la cohésion sociale et la santé des populations. Ils tiennent également compte des enjeux de justice sociale, d'éducation alimentaire de la jeunesse et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

A ce titre, ils constituent des outils privilégiés de synergie entre tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour accroître la résilience des territoires en matière d'approvisionnement agricole et alimentaire.

✓ *Emergence de nouveaux PAT :*

L'État soutient financièrement l'animation des PAT pour réaliser le diagnostic du territoire, établir une stratégie qui répond aux enjeux définis, valider une gouvernance et rédiger un plan d'actions.

✓ *Soutien aux PAT opérationnels :*

L'État accompagne des acteurs sur des volets structuration de l'offre alimentaire (logistique, structure d'insertion par le maraîchage/légumerie/conserverie, développement économique de filière...), l'accompagnement de la restauration collective, la lutte contre la précarité et la lutte contre le gaspillage alimentaire, sur le territoire de PAT labellisés, donc reconnus officiellement par le Ministère en charge de l'agriculture.

Acteurs concernés

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, chambres consulaires, associations, fédérations professionnelles, entreprises.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, chambres consulaires, associations, fédérations professionnelles, entreprises.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : cofinancement possible par les objectifs spécifiques 2.2 et 2.6 FEDER 2021-2027, de projets soutenus par l'ADEME (mais sans possibilité de cumul avec un financement de la Région).
- avec des programmes et contractualisations autres : le Fonds Vert.

3.3 La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et la lutte contre les pollutions

Diagnostic

La Normandie est une région façonnée par le bassin parisien à l'est et par le massif armoricain à l'ouest. 25 000 km de cours d'eau parcourent ce territoire littoral aux 640 km de rivages. A 70 % couverts par des espaces agricoles, les espaces continentaux de la région comportent une grande diversité de milieux naturels et semi-naturels. Ils se composent à 42 % de milieux agropastoraux, à 42 % de prairies, 17 % de milieux forestiers, 10 % de milieux aquatiques et humides ainsi qu'à 5 % de milieux littoraux.

Des havres de la côte ouest de la Manche aux falaises de la côte d'Albâtre, de la vallée de la Seine à la Baie du Mont Saint Michel en passant par la baie des Veys, du marais Vernier aux Alpes Mancelles, ces milieux ordinaires et d'exception constituent le territoire normand.

La Normandie est dotée d'un patrimoine faunistique et floristique remarquable. A titre d'exemple, un tiers des 1856 espèces végétales présentes en France métropolitaine se développe en Normandie. C'est la seule région de plaine à présenter 4 espèces végétales endémiques. La seule population de sonneurs à ventre jaune du nord-ouest de la France y est observée.

Comme dans l'ensemble du territoire métropolitain, cette richesse et cette diversité biologique sont menacées par les activités anthropiques (artificialisation des sols, pollutions, déclin des prairies et du bocage, ruptures des continuités écologiques, espèces exotiques envahissantes) mais aussi par les effets du changement climatique. Le rôle de la biodiversité dans la régulation du climat et par conséquent dans l'atténuation des effets du changement climatique est cependant essentiel.

Afin d'enrayer ce déclin, de reconquérir les fonctions écologiques et de maintenir la richesse naturelle de la Normandie et de participer à l'attractivité régionale, l'enjeu est de protéger, de conserver et de restaurer les grands ensembles d'écosystèmes présents et représentatifs du territoire.

La stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030 constitue une feuille de route partagée entre les collectivités, l'État, les acteurs économiques, les associations pour replacer la biodiversité au cœur du développement du territoire normand. Des actions concrètes seront portées également dans le plan d'actions de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale des aires protégées.

Objectifs

L'État et la Région souhaitent poursuivre leur partenariat sur les politiques de l'eau et de la biodiversité, qui s'est notamment traduit par :

- la mise en place de l'agence régionale de la biodiversité,
- la création du GIP Réseau d'Observation du littoral (ROL),
- l'adoption de la stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030,
- la déclinaison normande de la stratégie des aires protégées.

Les thématiques retenues par l'État et ses agences au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État (DREAL – Agences de l'Eau)
3-3	Préservation de la biodiversité de l'eau et des paysages (Bop 113-Dreal)	10 290 000 €
	Prévenir les inondations – études de travaux (Agences de l'Eau)	69 360 000 €
	Protéger les captages (Agences de l'Eau)	
	Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité (Agences de l'eau)	
	Désimperméabilisation (Agences de l'Eau)	1 100 000 €
Soutien à l'Agence régionale de la Biodiversité	1 100 000 €	
		80 750 000 €

Types de projets structurants

Préservation de la biodiversité de l'eau et des paysages

- Actions et projets concourant à la mise en œuvre de la stratégie régionale biodiversité et de la déclinaison territoriale de la stratégie des aires protégées,
- Actions des observatoires thématiques régionaux,
- Actions et projets de restauration écologique et adaptation climatique dans les espaces naturels,
- Études et mesures de l'évolution du trait de côte,
- Création d'un conservatoire botanique national de Normandie,
- Paysages, Opérations Grand Site (OGS).

Prévenir les inondations

- Étude globale d'aménagement des bassins versants, étude de diagnostics et d'élaboration de programme d'actions,
- Travaux d'hydraulique douce pour la maîtrise des phénomènes d'érosion et de ruissellement et concourant à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du littoral.

Protéger les captages

- Études de délimitation des aires d'alimentation de captages et de définition des programmes d'actions,
- Réalisation de stratégie de maîtrise foncière,
- Animation des territoires pour la réduction et la maîtrise des pollutions diffuses des captages.

Protéger, restaurer et gérer les écosystèmes humides et marins et leur biodiversité

- Études et suivis des milieux aquatiques, humides et littoraux et des espèces associées,
- Travaux de restauration et de renaturation des milieux,
- Études et travaux concourant à libre circulation des organismes aquatiques et des sédiments,
- Animation et action de communication lié aux projets aidés.

Désimperméabilisation

- Études et travaux pour la réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines.

La Région soutiendra quant à elle, en dehors du budget inscrit au CPER, de nombreux projets en faveur de la préservation de la biodiversité, dont certains cofinancés par l'État (BOP 113) ou les Agences de l'Eau dans le cadre du CPER, notamment :

- ✓ les projets visant à décliner en actions la stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030,
- ✓ les observatoires thématiques,
- ✓ les travaux de restauration écologique de la trame verte et de la trame bleue,
- ✓ l'Agence Normandie de la Biodiversité et du Développement Durable,
- ✓ la création et le fonctionnement d'un conservatoire botanique national de Normandie.

Acteurs concernés

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, parcs naturels, associations de préservation de l'environnement.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, parcs naturels, associations de préservation de l'environnement.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : cofinancement possible par l'objectif spécifique 2.7 FEDER 2021-2027.
- avec des programmes et contractualisations autres : le Fonds Vert.

3.4 La prévention des risques naturels majeurs

Diagnostic

La région Normandie est confrontée à une grande variété de risques naturels : inondations, submersions marines, effondrements liés à la présence de cavités dont les marnières, chutes de blocs ou encore retrait-gonflement des argiles. Néanmoins le risque inondation/submersion marine est prépondérant. Le changement climatique accentuera les risques en question.

Objectifs

Dans le cadre du présent CPER, l'État soutient, selon les règles d'éligibilité du Fonds Barnier de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) :

- la prévention des inondations sur les bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne ,

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État
3-4	Prévention des risques naturels majeurs	2 890 000,00 €

Types de projets structurants

L'État soutient la prévention des risques inondation au sens large (inondation par débordement de cours d'eau, submersion marine, remontée de nappes et ruissellements). Il souhaite promouvoir les approches transversales et globales pour mieux prévenir les risques.

Ainsi, il financera, selon les règles d'éligibilité au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), toute opération incluse dans un programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Un programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) concrétise une démarche transversale et globale de prévention des inondations à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant au travers de plusieurs axes complémentaires : culture du risque, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, gestion des ouvrages de protection. Il est mené à l'initiative d'une collectivité porteuse.

Pour être éligibles au CPER, les projets d'études ou d'investissement inclus dans les PAPI devront prendre en compte l'adaptation au changement climatique.

Acteurs concernés

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, parcs naturels, associations de préservation de l'environnement, ainsi que les particuliers.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, parcs naturels, associations de préservation de l'environnement, ainsi que les particuliers.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens
- avec des programmes et contractualisations autres : Le Fonds Vert.

3.5 La densification et le renouvellement urbain

Diagnostic

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de l'étalement urbain, de maîtrise de la trajectoire du zéro artificialisation net (ZAN), de revitalisation urbaine, et par conséquent de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Objectifs

En lien avec les objectifs nationaux de sobriété foncière et les objectifs du SRADDET de la région Normandie, le CPER 2021-2027 a pour ambition de limiter la consommation foncière et d'encourager un urbanisme durable.

Pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs, l'État et le Conseil régional conviennent de soutenir des projets de recyclage foncier pour accompagner la reconversion des friches, mais également la renaturation d'espaces urbanisés, ainsi que des aménagements urbains concourant à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation des trames vertes et bleues (puits de carbone, îlots de fraîcheur, végétalisation horizontale ou verticale, etc.).

Les thématiques retenues au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 et Plan de relance 2021-2022 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État (DREAL - DRAAF)	Crédits Région	Crédits État Plan de Relance
3-5	Densification et renouvellement urbain		6 700 000 €	33 700 000 €
	Projets partenariaux d'aménagement (PPA)	2 000 000 €		
		2 000 000 €	6 700 000 €	33 700 000 €

Types de projets structurants

Densification et renouvellement urbain

Dans le cadre du Plan de relance, l'État prévoit de financer la résorption des friches au travers d'appels à projets régionaux.

Les chiffres clés des trois appels à projets lancés en 2021 et 2022 sont les suivants :

- Enveloppe régionale de 33,7 M€,
- 72 projets retenus,
- 151 hectares de friches recyclés,
- 338 000 m² de logements et 302 000 m² de surfaces d'activités économiques créés.

En complément des financements alloués par l'État aux projets lauréats, la Région Normandie mobilisera des crédits dans le cadre de ses dispositifs de droit commun, notamment le Fonds Friches en partenariat avec l'EPF Normandie.

Des fonds européens (FEDER) pourront être également mobilisés sur le traitement et la reconversion des friches dans le cadre du programme 2021-2027.

Projets partenariaux d'aménagement (PPA)

L'État prévoit également de financer, à hauteur de 2 M€, des contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA). Ces derniers permettent de créer un partenariat entre l'État et des acteurs locaux afin d'encourager sur un territoire donné la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. Les projets peuvent concerner aussi bien le développement et la reconquête de l'offre de logements, que le déploiement d'activités économiques, d'équipements ou de commerces.

Seront sélectionnés en priorité les projets favorisant :

- ✓ la poursuite du soutien aux opérations engagées (PPA en cours) ;
- ✓ la contribution à l'amorçage de nouveaux PPA, en participant aux études et à l'animation partenariale des démarches sous réserve de garantir que les projets répondent aux enjeux de sobriété foncière, de résilience et de vitalité territoriale ;
- ✓ la participation aux premières opérations et travaux visant à créer un effet levier sur le territoire sous réserve que l'ensemble des financements mobilisables par ailleurs aient été activés ;

Les projets structurants pouvant être accompagnés, dans le respect des termes précédemment évoqués, peuvent concerner des opérations :

- ✓ de revitalisation de bourgs/quartiers,
- ✓ de renouvellement de quartiers en voie de paupérisation,
- ✓ d'aménagement de friches,
- ✓ de recomposition urbaine liée à l'accueil d'un nouvel équipement d'intérêt communautaire et supra communautaire,
- ✓ de recomposition spatiale des territoires exposés au recul littoral (Cf 1.VI).

La Communauté de Communes de Coutances Mer & Bocage expérimente ainsi, via un accompagnement formalisé par un Projet Partenarial d'Aménagement signé le 26 octobre 2021 (financé à hauteur de 2 367 500€ sur 4,8 M€ période 2021-2024 via le Plan de Relance). Ces adaptations sont relatives à de la recomposition territoriale, incluant du déplacement d'activités (dont camping), et une anticipation de l'impact sur l'activité ostréicole.

Les Projets Partenariaux d'Aménagement littoraux devraient se démultiplier sur les communes impactées par le recul du trait de côte (exclusivement les 16 communes prioritaires situées en Normandie et définies par décret). En effet, la recomposition spatiale des territoires littoraux nécessite de formaliser sa gouvernance par des PPA, permettant d'activer le déploiement des nouveaux outils de droit des sols et de gestion foncière dans les secteurs à délocaliser / relocaliser.

Acteurs concernés

État, Région, EPFN, EPCI, Communes.

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPFN, EPCI, Communes.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : le FEDER
- avec des programmes et contractualisations autres : le Fonds vert

3.6 L'adaptation au changement climatique

Diagnostic

Comme l'ont montré les travaux des experts du GIEC normand, mis en place à l'initiative de la Région, et même si de nombreuses précisions sont encore nécessaires, les connaissances actuelles permettent d'ores et déjà d'identifier et de localiser des conséquences concrètes en Normandie du changement climatique en cours :

- élévation du niveau de la mer induisant des évolutions du trait de côte et des berges de cours d'eau,
- modification des régimes hydrologiques des fleuves,
- augmentation de la fréquence des périodes des sécheresses (avec leurs conséquences sur les sols et la végétation naturelle ou cultivée),
- augmentation des risques d'inondations,
- réduction des ressources en eau disponibles (baisse ou salinisation de nappes, limitation des prélèvements possibles sur cours d'eau du fait d'étiages plus bas),
- augmentation des fortes chaleurs (et de leurs effets tels que les îlots de chaleur)...

Toutes ces conséquences du changement climatique auront des impacts sur les activités humaines et nos conditions de vie. Il est donc essentiel, en parallèle des actions de réduction des émissions de GES (qu'il est crucial de poursuivre et renforcer afin de limiter au maximum ce changement climatique), d'anticiper, dès à présent, les changements à venir en adaptant les territoires et les activités normandes, et en augmentant leur résilience.

Objectifs

Dans le cadre du CPER Normandie, la Région choisit de consacrer une enveloppe financière spécifique pour enclencher une dynamique régionale d'émergence de projets d'adaptation aux conséquences du changement climatique en Normandie.

Elle souhaite accompagner les premières opérations structurantes et résilientes d'investissements, les projets pilotes et expérimentaux visant à répondre aux problématiques induites ou renforcées par le changement climatique sur le littoral, ainsi que les estuaires et portion aval des fleuves : évolution du trait de côte, submersions, élévation du niveau de la mer, inondations par effet cumulé avec d'autres facteurs (blocage d'écoulement de crues, remontées de nappe),...

Ce financement du contrat plan pourra également permettre d'accompagner des études préparatoires, permettant l'anticipation de ces évolutions des risques dans une approche d'adaptation anticipatrice plutôt que curative.

Les thématiques retenues au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État (ADEME)	Crédits Région
3-6	Approches territoriales et Adaptation au changement climatique	661 500 €	15 000 000 €

Types de projets structurants

Dans le cadre du CPER, la Région soutiendra :

- Etudes complémentaires aux connaissances actuelles, permettant de modéliser les évolutions des risques et leur spatialisation au regard des changements climatiques ;
- Études d'ingénierie, études foncières permettant de préparer les opérations d'adaptation au changement climatique, et notamment la recomposition territoriale ;
- Relocalisations d'activités économiques et/ou de services publics locaux, et renaturation des milieux associés en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) ;
- Renaturation de friches ou de parcelles agricoles pour mettre en place des SFN.

L'ADEME soutiendra quant à elle :

Les approches territoriales

Dans le cadre de sa stratégie collectivité, l'ADEME a mis en place plusieurs dispositifs qu'elle propose d'accompagner avec le CPER : les contrats pour accompagner les EPCI dans leur démarche de transition écologique.

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) soutient la dynamique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer ses politiques de transition écologique. Divisé en deux phases distinctes, il accompagne la collectivité dans une démarche territoriale de 4 ans, en utilisant le programme Territoires Engagés Transition Ecologique avec le référentiel Climat Air Energie et le référentiel Economie circulaire pour mesurer la progression du territoire.

La première phase permet à la collectivité d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie-Climat et Economie Circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de Transition Ecologique.

Une enveloppe financière est destinée à la collectivité et se décline de la façon suivante :

- En phase 1 : Une aide forfaitaire attribuée au titre du soutien à l'animation, à la réalisation de compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation ou de sensibilisation.
- En phase 2 : Une aide variable composée :
 - d'une aide attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.
 - d'une aide attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs spécifiques portant sur des actions de sobriété énergétique et de matières premières.

Les Territoires Engagés Transition Ecologique : le programme et les référentiels *Climat Air Energie* et *Economie Circulaire* :

L'ADEME propose aux collectivités, avec le programme Territoire Engagé Transition Écologique, une stratégie globale d'accompagnement et de progression vers la transition Écologique.

Territoire Engagé Transition Écologique permet de structurer une politique de transition écologique et un projet de territoire. Ce programme est construit pour être complémentaire avec d'autres dispositifs (PCAET, PLPDMA, PLUi, etc.). Il s'articule aujourd'hui autour de deux référentiels thématiques : Climat - Air -Énergie et Économie circulaire.

Les référentiels identifient les actions concrètes à mettre en oeuvre pour définir la stratégie et mobiliser des moyens d'actions. Ces référentiels d'actions guident les collectivités dans leur action vers la transition écologique pour :

- organiser la gouvernance de politique de transition écologique,
- les doter d'un cadre stratégique avec des objectifs précis,
- les munir d'un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés,
- suivre et piloter la progression des programmes d'actions.

Les collectivités peuvent également s'engager dans un processus de labellisation des politiques Climat - Air - Énergie et Économie Circulaire. Les commissions nationales des labels examinent les dossiers et attribuent de 1 à 5 étoiles aux collectivités en fonction de leur degré d'avancement. Les collectivités sont ainsi encouragées à progresser, et peuvent valoriser et faire reconnaître auprès des citoyens leur implication dans la transition écologique.

Domaines traités par le Label *Climat - Air – Énergie* :

- Patrimoine (performance énergétique, aménagements, urbanisme...),
- Eau, énergie, assainissement,
- Mobilité durable,
- Gouvernance.

Domaines traités par le Label *Économie circulaire* :

- Réduction, collecte et valorisation des déchets,
- Ressources et approvisionnement durable,
- Écoconception écologique industrielle territoriale,
- Économie de fonctionnalité,
- Consommation responsable, allongement de la durée d'usage.

Chaque référentiel est composé de plusieurs axes, eux-mêmes déclinés en actions. Ces actions vont permettre d'agir concrètement sur le territoire.

Les expérimentations sur la résilience territoriale et l'adaptation :

L'expérimentation menée par l'ADEME Normandie, en partenariat avec la Région, sur la résilience territoriale et la coopération vise à accompagner les collectivités face aux crises (climatiques, énergétiques, alimentaires, etc...).

Il s'agit de développer la capacité de tous les acteurs d'un territoire à :

- S'adapter à des chocs majeurs et à des traumatismes soudains comme chroniques,
- S'organiser,
- Se transformer.

pour apprendre de leurs fragilités et en sortir collectivement renforcés. Si la résilience a une dimension technique, du fait des infrastructures, des bâtiments et des aménagements qui sont souvent impactés par les chocs et les crises, elle concerne tout autant les personnes et les organisations, qui auront à s'y adapter durablement.

Les évènements, qu'ils soient soudains ou chroniques, aux causes endogènes (provoquées par le système lui-même) ou exogènes (provoquées par des phénomènes externes), doivent être appréhendés de deux manières :

- Par de la prévention, de l'anticipation et de la prospective,
- Par la conduite du changement de comportement.

Être résilient ne consiste pas simplement à résister aux impacts des chocs pour revenir à la situation telle qu'elle était avant l'évènement, mais c'est accepter une évolution rendue nécessaire pour sauvegarder la pérennité des personnes, des biens, des communautés et des écosystèmes, en les rendant plus durables. L'enjeu consiste à développer des capacités humaines, naturelles et techniques pour s'adapter aux changements.

Depuis 2022, 8 territoires normands sont engagés dans l'expérimentation de « Résilience territoriale et de coopération ».

A partir de 2023, la Région et l'ADEME ont en projet de déployer un AMI « Territoires et Climat pour des territoires résilients face au changement climatique » afin d'accompagner des collectivités vers l'adaptation de leur territoire. Pour tenir compte du degré de maturité de la collectivité, deux parcours seront proposés : l'un sur l'adaptation au changement climatique, l'autre sur la résilience territoriale face au changement climatique.

Enfin, il est à noter que l'État et les Agences de l'Eau interviennent également en réponse à l'objectif d'adaptation au changement climatique dans d'autres volets du CPER, notamment par :

- le financement d'études permettant l'anticipation des évolutions et risques, en lien avec la stratégie « Littoraux normands 2027 » (cf. 3-3),
- le financement d'études et travaux liés à la gestion de l'eau en prenant en compte les conséquences du changement climatique : désimperméabilisation, maîtrise des phénomènes d'érosion et de ruissellement... (cf. 3-3),
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique par les PAPI pouvant bénéficier d'aide au titre de la prévention des risques naturels majeurs (cf. 3-4),
- la généralisation des projets partenariaux d'aménagement (PPA) sur les communes identifiées comme prioritairement impactées par le recul du trait de côte, si elles souhaitent recomposer leur aménagement et déployer les nouveaux outils de droit des sols et de gestion foncière (cf. 3-5).

Acteurs concernés

État, Région, Départements, EPCI, Communes, Syndicats mixtes, Conservatoire du Littoral, Parcs Naturels Régionaux, Agences de l'Eau, autres établissements publics...

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités, groupements de collectivités (EPCI, EPL, syndicats de collectivités...), Syndicats mixtes, autres établissements publics, GIP, SEM, Associations locales ou régionales, les personnes morales de droit privé, propriétaires et/ou gestionnaires des ouvrages et biens supports des activités à relocaliser et ceux des espaces à renaturer (y compris les exploitants agricoles et les entreprises privées quel que soit leur statut juridique).

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : cofinancement possible par l'objectif spécifique 2.4 du FEDER 21-27 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- avec des programmes et contractualisations autres : possibles cofinancement avec des financements nationaux et des agences de l'Etat (Agences de l'eau, OFB...), le Fonds Vert.

Volet 4 – Attractivité et cohésion des territoires

Ce volet est centré sur l'attractivité du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des Normands. Multi-thématiques, il vise à soutenir les projets en matière de patrimoine culturel, de création artistique, d'équipements sportifs structurants, d'emploi, de cohésion des territoires, d'inclusion numérique, de politique de la ville et d'égalité entre les femmes et les hommes. Il comporte également, conformément à la loi, un volet métropolitain dédié à la Métropole Rouen Normandie.

Diagnostic

Attractivité du territoire

Territoire remarquablement varié, alliant littoral, zones rurales agricoles, forestières, espaces urbains et industriels, la Normandie bénéficie d'une position géographique idéalement située entre les côtes de la Manche et l'Île-de-France.

Forte de ses espaces naturels, de son littoral mais aussi de son histoire et de son patrimoine bâti, la Normandie est une région touristique qui peut s'appuyer sur ces atouts pour renforcer son attractivité. En 2019, 6,5 millions de touristes ont visité la Normandie. Ils ont passé 12,7 millions de nuitées en hôtel ou en camping.

Avec des sites comme le Mont-Saint-Michel, inscrit depuis 1979 au Patrimoine mondial de l'Humanité, le site d'Étretat sur la côte d'Albâtre, la vallée de la Seine avec ses boucles et son estuaire, le bocage normand, les plages du Débarquement ou les lieux d'accueil de peintres célèbres (Claude Monet à Giverny, Eugène Boudin à Honfleur et Georges Braque à Varengeville), la Normandie bénéficie d'un rayonnement mondial. Ce rayonnement implique une valorisation pérenne de son patrimoine historique, architectural et de ses paysages emblématiques.

Au-delà, le territoire normand abrite un important patrimoine monumental et archéologique avec plus de 3 155 édifices inscrits ou classés au titre de monuments historiques, 9 240 objets protégés, 31 052 sites archéologiques et 41 espaces protégés recensés sur cinq départements.

Par ailleurs, en matière d'équipements culturels, la Normandie bénéficie de nombreuses structures de référence intégrées dans les labels et réseaux du Ministère de la Culture. La présence d'équipes artistiques de qualité dans toute la région et celle de festivals structurant le territoire contribue au dynamisme de la création artistique.

Par contre, la Normandie manque de grands équipements sportifs structurants et de proximité ou, à tout le moins ceux existant, méritent une modernisation et une réhabilitation pour un meilleur service rendu à la population mais également dans la perspective de servir de base arrière aux JO 2024.

Cohésion du territoire

En complément des grands pôles urbains de Caen, Rouen et le Havre, la Normandie dispose d'un maillage urbain dense et équilibré. Elle est parsemée de villes moyennes et de bourgs ruraux sur l'ensemble du territoire. Concentrant les activités et les services, ces pôles sont le cœur des bassins de vie. La densité du maillage urbain confère une forte proximité en commerces et services à la population et favorise l'ancrage des activités au sein de la région. L'équilibre et la complémentarité entre les grands pôles urbains, les villes moyennes et les bourg-centres jouent un rôle moteur dans l'économie normande qu'il convient de conforter face aux mutations socio-économiques à l'oeuvre.

Les territoires normands connaissent des mutations liées à la mondialisation, la métropolisation, la révolution numérique, au développement du télétravail, au changement

climatique qui peuvent induire des évolutions en termes d'installation des habitants dans les années qui viennent.

Le maintien d'un équilibre territorial entre les grands pôles urbains, les zones péri-urbaines, les villes moyennes, les bourgs-centres et les territoires plus ruraux reste un défi permanent.

Enfin l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un sujet majeur de cohésion sociale.

Objectifs

La Normandie doit renforcer son attractivité et offrir aux Normands un cadre de vie de meilleure qualité, facteur de cohésion territoriale et sociale.

Cela suppose pour l'État et la Région d'accompagner :

- ✓ la restauration du patrimoine culturel et la montée en gamme de la création artistique,
- ✓ la construction d'équipements sportifs structurants et de proximité ou la mise à niveau d'équipements existants, notamment dans le cadre des JOP 2024,
- ✓ les structures dédiées à l'orientation et à l'emploi,
- ✓ une meilleure offre de services, en soutenant la montée en puissance des Maisons France Services, tout en veillant au bon maillage du territoire Normand,
- ✓ les territoires normands, en particulier les plus fragiles, en matière d'ingénierie et d'investissements répondant aux enjeux de transition énergétique, de mobilité durable, de résilience sanitaire, d'accès aux services publics, de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, de reconquête industrielle des territoires, de développement des tiers-lieux, de restauration du petit patrimoine historique et culturel et d'inclusion numérique,
- ✓ l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière d'attractivité et de cohésion des territoires, l'État et la Région interviennent dans de très nombreux domaines, aussi bien dans le cadre de leurs compétences propres que dans l'accompagnement des autres acteurs et notamment des territoires : développement de l'offre de mobilités, action sur le cadre de vie, développement de l'offre de santé, soutien aux entreprises, amélioration de l'offre de formation, développement touristique...

Pour les EPCI, les contrats de territoires signés avec la Région et les CRTE signés avec l'État constituent un élément majeur de ce dispositif de soutien à l'investissement local.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
4-1	Culture	16 700 000 €	15 333 429 €	25 340 000 €
4-2	Sport	5 000 000 €		8 118 000 €
4-3	Emploi	10 454 500 €		21 000 000 €
4-4	Cohésion des territoires	101 810 415 €	74 982 826 €	2 856 898 €
Total		133 964 915 €	90 316 255 €	57 314 898 €

4.1 LA CULTURE

4.1.1 Valoriser le patrimoine historique et culturel

Objectifs

La contractualisation entre l'État et la Région doit permettre de concrétiser les investissements sur des projets qui forgent l'identité de la Normandie et qui participent à son attractivité et son développement.

Au titre du CPER, l'enveloppe de l'État est de 12,7 M€ selon une répartition indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour certaines opérations, l'État pourra compléter son soutien par des crédits de droit commun.

Projets structurants

Les financements de l'État (CPER + droit commun) et Région pour les projets jugés prioritaires se répartissent comme suit :

Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Crédits État		Crédits Région	Autres financeurs
			Crédits CPER	Crédits de droit commun (Prog 175)		
Le Château de Gaillon : Phase 1 : Grant maison (étages) et ailes des cuisines ; Phase 2 : relocalisation du conservatoire de l'agglomération Seine-Eure et création d'un auditorium Phase 3 : restauration et aménagement du parc et des jardins	Agglomération Seine-Eure	29 400 000 €	4 500 000 €	700 000 € ⁽¹⁾	4 100 000 €	
Les musées métropolitains de Rouen : Création d'un centre de conservation (réserves mutualisées)	Métropole Rouen	11 410 000 €	1 500 000 €		3 540 000 €	
La Tapisserie de Bayeux	Ville de Bayeux	25 400 000 €	6 700 000 €	⁽²⁾	6 700 000 €	6 700 000 € CD du Calvados 5 300 000 € Ville de Bayeux
Le réaménagement du château de Caen Opération B de la phase 2 "le château dans ses murs"	Ville de Caen	18 700 000 €		100 000 € ⁽³⁾	5 000 000 €	5 000 000 € CD du Calvados
L'Abbatiale Saint-Ouen à Rouen : Restauration générale de l'abbatiale	Ville de Rouen	20 000 000 €		3 000 000 € ⁽⁴⁾	2 000 000 €	
			12 700 000 €	3 800 000 €	21 340 000 €	17 000 000 €

⁽¹⁾ Montant estimatif. Par ailleurs, la possible évolution de la domanialité de l'édifice pourrait avoir des incidences.

⁽²⁾ Pour la Tapisserie de Bayeux, l'État envisage possiblement 2 M€ (hors CPER) pour le local de restauration + 2 M€ (hors CPER) pour la restauration elle-même sous réserve des échanges avec les partenaires s'agissant du lieu de restauration et des arbitrages du Ministère de la Culture.

⁽³⁾ Soit 40% du montant subventionnable au titre des MH (tours et remparts), estimé à ce jour à 100 000€- prévu pour 2024

⁽⁴⁾ Pour la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen de Rouen, 15 M€ ont déjà été engagés : 2 M€ par le département de la Seine-Maritime, 3M€ par la ville de Rouen, 3M€ par la Métropole Rouen Normandie et 7 M€ par l'État (3M€ sur le BOP 363 et 4M€ de DSIL).

Le Château de Gaillon

Phase 1 : Grant maison (étages) et ailes des cuisines

Phase 2 : relocalisation du conservatoire de l'agglomération

Seine-Eure et création d'un auditorium

Phase 3 : Restauration et aménagement du parc et des jardins

L'État a décidé de s'associer à l'agglomération Seine-Eure pour mener à bien un programme de mise en valeur globale du Château de Gaillon.

Crédits : Slahédine et Samuel

La contractualisation du CPIER « Vallée de Seine » 2015-2020 a permis d'amorcer, la reconquête de l'usage des espaces intérieurs du château, avec l'aménagement du pavillon d'entrée achevé en 2022.

Ces travaux se poursuivront sous maîtrise d'ouvrage de la DRAC en 2023-2024 par la restauration du cellier et du rez-de-chaussée de la Grant Maison.

Financement :

- ✓ Coût d'opération : 5,6 M€
- ✓ Participation de l'État : 2,8 M€ - inscrite au CPIER « Vallée de Seine » 2015-2020
- ✓ Participation de la Région Normandie : 2,8 M€ - inscrite au CPIER « Vallée de Seine » 2015-2020

Les trois phases suivantes, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération, sont inscrites dans le contrat de plan État-Région 2021-2027 :

Phase I – Restauration et aménagement des étages de la Grant Maison et de l'aile des cuisines

Cette phase consiste en la restauration et l'aménagement des étages (premier et second sous combles) de l'aile dite de la Grant Maison, et de l'aile des cuisines, afin d'y créer un centre de séminaire et de congrès, un restaurant, un atelier de médiation et les locaux d'administration du château, ainsi que la création d'un local technique général.

Les travaux concernent la restauration des bâtiments : façades, structures internes, menuiseries, ainsi que les travaux d'aménagements techniques comme les cloisons, isolation, chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, nécessaires à l'usage futur des lieux.

Financements

- ✓ Coût d'opération : 9,6M€ HT
- ✓ Participation de l'État : 2,6 M€ - inscrite au CPER 2021-2027
- ✓ Participation de la Région Normandie : 2,4 M€ - inscrite au contrat de territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure 2017-2022

Phase II - Relocalisation du conservatoire de musique, création d'un auditorium et aménagements de médiation. Cette phase consiste en la restauration et l'aménagement des ailes Nord et d'Estouteville, dans le but d'y transférer le conservatoire de musique et le théâtre d'agglomération, ainsi que la réalisation des équipements muséographiques et de médiation.



L'avant-cour avec au centre le pavillon d'entrée, à gauche au fond l'aile des cuisines, à gauche au premier plan la porte de Gènes.



Le château vu depuis la ville avec au centre l'aile de la Grant Maison encadrée par la tour de la sirène et la chapelle basse, à gauche l'aile des cuisines.

Les travaux concernent la restauration des bâtiments : façades, structures internes, menuiseries, ainsi que les travaux d'aménagements techniques comme les cloisons, isolation, chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, nécessaires à l'usage futur des lieux.



La cour d'honneur avec à gauche l'aile d'Estouville et en face l'aile Nord, destinées à accueillir le conservatoire et l'auditorium.

Les prestations programmées concernent aussi les aménagements menuisés, techniques et scénographiques liés au parcours muséographique du site.

Financements

- ✓ Coût d'opération : 9,6M€ HT
- ✓ Participation de l'État : 1,9 M€ - inscrite au CPER 2021-2027 + 0,7 M€ hors CPER
- ✓ Participation de la Région Normandie : 2,6 M€ - inscrite au CPER 2021-2027

Phase III – Restauration et aménagement du parc et des jardins. Cette phase consiste en la restauration et l'aménagement des jardins et du parc du château, ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition en vue de restaurer l'intégrité foncière du domaine.



Le potager de Gaillon au premier plan, et dominant le site le château et à droite les contreforts de la terrasse des jardins hauts.

Les travaux concernent la restauration des structures historiques des jardins, murs de clôture, terrasses, canaux, réseau hydraulique, mais aussi la création et l'aménagement des jardins en vue d'y développer l'accueil des publics (visite, pratique sportive, enseignement, médiation...), et de concilier le développement d'activités de production et une gestion écoresponsable (maraîchage, arboriculture, viticulture, éco pâturage...).

Financements

- ✓ Coût d'opération : 10,2M€ HT
- ✓ Participation de la Région Normandie : 1,5 M€ - inscrite au CPER 2021-2027

Récapitulatif financier des opérations inscrites au CPER 2021-2027 :

	coût total ht	part Etat		part Région
		CPER 2021-2027	droit commun	CPER 2021-2027
opérations portées par l'Agglomération Seine-Eure				
Phase I				
Etages de la Grant Maison et aile des cuisines *	9 600 000	2 600 000		
Phase II				
Conservatoire et auditorium	9 600 000	1 900 000	700 000	2 600 000
Phase III				
Restauration du parc et des jardins **	10 200 000			1 500 000
Totaux des participations au CPER 2021-2027		4 500 000	700 000	4 100 000

*la Région Normandie participe à cette opération au titre du contrat de territoire 2017-2022 à hauteur de 2,4M€

** dans le cadre de négociations à venir, l'Etat sera sollicité pour intervenir sur crédits de droit commun hors CPER sur la restauration du parc et des jardins

Les réserves des musées métropolitains de Rouen

Création d'un centre de conservation (réserves mutualisées).

Dans un objectif de conservation et de valorisation de son patrimoine et de ses collections présentes dans les huit musées métropolitains, la Métropole Rouen Normandie a souhaité

réaménager un hangar situé sur le parc d'activités du Cailly à Déville-lès-Rouen. Les collections des musées des Beaux-Arts, Musée des Antiquités et Muséum d'histoire naturelles, soit 910 000 objets, sont en priorité concernées.

Le projet a été engagé par l'État en 2021 avant la date de signature du CPER.

Néanmoins, l'espace alors pressenti (ancien site industriel) a fait l'objet d'un audit complet et les premières études de maîtrise d'œuvre ont confirmé qu'il n'était pas le plus adapté aux besoins. Entre temps, l'emprise de la réunion des musées métropolitains s'est élargie à l'ensemble des musées littéraires installés sur le territoire.

En conséquence, le projet va être reconfiguré sur un autre site avec une mise en œuvre reportée au prochain mandat communautaire, dès lors que le projet de réhabilitation du site Beauvoisine (fusion du muséum d'histoire naturelle et du musée des Antiquités) aura été mené à bien.

La Tapisserie de Bayeux

Le projet combine rénovation et extension du musée avec une nouvelle présentation linéaire de l'œuvre, sa restauration et un projet numérique innovant.

Un accent particulier sera mis sur la médiation relative à l'opération de restauration.

Le projet global porte sur deux volets :

- le volet relatif à la restauration de la broderie, pilotée par la DRAC Normandie (l'État est propriétaire de la Tapisserie et l'a confiée en dépôt à la Ville de Bayeux, par convention pour une durée de 70 ans).
- Le volet valorisation qui porte sur :
 - o La création d'un outil numérique de gestion des données (SIDS), outil scientifique, pédagogique et de valorisation de la Tapisserie, qui pourra ensuite être déployé via des outils numériques muséographiques.
 - o La rénovation et l'extension du musée avec la création d'un nouvel écrin pour la Tapisserie, sous pilotage de la Ville de Bayeux. L'ouverture du nouveau musée de la Tapisserie de Bayeux est prévue au printemps 2027, année des célébrations du millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant.



Crédits : DRAC Normandie

Le contrat de plan État-Région 2021-2027 porte sur ce dernier aspect, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter et valoriser la Tapisserie de Bayeux, dans des conditions qui assurent la pérennité de la broderie. L'opération inscrite au CPER concerne le projet sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bayeux et non l'opération liée à la restauration de la Tapisserie qui sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'État et qui viendra en complément.

Le réaménagement du château de Caen

Opération B de la phase 2 « le château dans ses murs »

L'opération de réaménagement du château s'inscrit dans un vaste programme de travaux visant à assurer la mise en valeur touristique, la restauration et l'aménagement patrimonial, culturel et paysager du monument.

Le projet inscrit au CPER prévoit notamment :

- la création d'un parc verdoyant avec une recombinaison des masses végétales avec des équipements attractifs (mobilier urbain diversifié, jeux pour enfants),
- Redéfinition des circulations au sein du site avec des matériaux qualitatifs,
- Traitement des tours composant le rempart sud afin de les rendre plus accessibles au public,
- Mise en lumière du site du château avec mise en valeur de points spécifiques afin d'offrir au public une visualisation nocturne de qualité,
- Création d'un parvis devant l'église Saint-Georges permettant l'organisation d'événements,
- Réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil des publics avec toutes les commodités actuelles,
- Création d'un jardin des simples présentant une palette très diversifiée de plantations en lien avec la valeur patrimoniale du château,
- Présentation dans les tours réfectionnées d'espaces de médiation sur la Normandie ducale,
- Création de deux passerelles d'accès au donjon.

L'Abbatiale Saint-Ouen à Rouen



Crédits : Benoit Eliot - Octopus

Ce monument emblématique est apparu comme le bâtiment dont l'urgence sanitaire est la plus importante, à l'occasion d'un bilan sur l'ensemble du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques de la Ville de Rouen.

La particularité de l'architecture gothique de l'Abbatiale, ses proportions et ses vitraux en font un lieu de culture devant faire l'objet d'une restauration afin de renforcer son attractivité et d'attirer davantage de public pour la visiter.

L'opération a été subventionnée en 2021 dans le cadre du Plan France Relance.

Les travaux de restauration de l'abbatiale Saint-Ouen concernent plusieurs parties de l'édifice avec deux étapes clés de travaux :

- la restauration des couvertures et des charpentes,
- la Restauration des élévations du bras sud du transept et du portail des Marmousets.

La dernière tranche de sa restauration générale sera financée sur 2023 et 2024.

Par ailleurs, concernant les travaux de **l'Abbaye d'Ardenne et l'IMEC** dont le contenu reste à définir, 1 M€ est identifié sur le BOP 361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) et 0,20 M€ sur BOP 175 (Hors CPER).

En outre, au titre du **Plan de relance 2021-2022**, l'État soutient à hauteur de 10 433 629 €, les projets de restauration des cathédrales de Bayeux, de Coutances et de Rouen, de restauration des monuments historiques (État et hors État) dont l'Abbatiale Saint-Ouen à Rouen, d'investissement dans les équipements patrimoniaux.

Ainsi, les opérations suivantes seront financées :

Mesure	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Crédits État	Crédits Région
Plan cathédrale	Restauration des verrières et du transept de la cathédrale de Bayeux	État	835 000 €	897 000 €	
	Restauration des bas-côtés de la cathédrale de Coutances	État	2 000 000 €	1 749 250 €	
	Recoupement des combles de la cathédrale de Rouen	État	430 000 €	410 000 €	
	Restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen	État	1 330 000 €	1 330 000 €	
Restauration des monuments historiques (non État)	Restauration intérieure de l'Abbaye de Mondaye (TO1) (Juaye Mondaye)	Commune Juaye Mondaye	502 994 €	176 048 €	109 614 € ⁽¹⁾
	Restauration des façades et des couvertures du Domaine de la Mésangère (Les Monts du Roumois)	Privé	660 164 €	264 066 €	
	Restauration du manoir de Courboyer	PNR du Perche	1 052 000 €	407 265 €	281 006 €
	Restauration Abbatiale Saint-Ouen (Rouen)	Commune de Rouen	20 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
Restauration des monuments historiques (Centre des monuments nationaux)	Restauration façade + toitures Merveille abbaye Mont-Saint-Michel	CMN		1 000 000 € ⁽²⁾	
	Restauration de la chambre de l'évêque au château Carrouges	CMN		1 000 000 € ⁽²⁾	
Investissement dans les autres équipements patrimoniaux (musée, archéologie, archive)	Aménagements urbains (espaces extérieurs) du Musée d'Arromanches	Commune d'Arromanches	492 083 € HT (assiette subventionnable par l'Etat)	200 000 €	77 582 € ⁽³⁾
				10 433 629 €	2 468 202 €

(1) Montant proratisé. Subvention régionale de 430 000 € au total pour un montant éligible de 1 975 000 € HT

(2) Opérations suivies nationalement par le CMN (centre des monuments nationaux), et non régionalement

(3) Montant proratisé. Subvention régionale de 140 000 € au total pour un montant éligible de 887 985 € HT

Enfin, d'**autres opérations** seront accompagnées unilatéralement ou conjointement par des crédits de droit commun de l'État et de la Région, dont :

Le Centre Bayeux des correspondants de guerre - Bayeux

L'objectif est de créer un centre international dédié au reportage de guerre, centre qui apporterait un éclairage historique sur les conflits avec une collection permanente basée sur les archives du Prix Bayeux depuis 1994. Le Centre prendra place dans l'ancien Palais épiscopal, situé en plein cœur de Bayeux, inscrit au titre des Monuments historiques.



Les missions principales identifiées pour ce centre sont la conservation et la transmission, par le biais d'une bibliothèque, d'expositions permanentes et temporaires, et de médiation, particulièrement en direction des scolaires.

Sur les crédits de droit commun, l'État et la Région pourront être amenés à participer au financement de potentiels travaux sur les façades et toitures de l'ancien Palais épiscopal, au titre des Monuments Historiques. La nature précise de l'opération et son calendrier ne sont pas connus à ce jour.

Financements

- ✓ Coût d'opération : 13 M€ HT
- ✓ Participations du CD du Calvados, des Fonds Européens

Acteurs concernés

État, Région, EPCI, Communes.

Maîtres d'ouvrages

État, Région, EPCI, Communes, Privé, Centre des Monuments Nationaux (CMN), Parc Naturel Régional (PNR).

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : certains projets inscrits au CPER pourront bénéficier de fonds européens dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 (OS 4.6 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale) ou de crédits LEADER.
- avec des programmes et contractualisations autres

4.1.2 Soutenir la création artistique

Projets structurants

Concernant la création artistique, afin d'accroître l'effet-levier du CPER, les crédits de l'État et de la Région seront concentrés sur trois opérations majeures au bénéfice de structures labellisées dans le domaine du spectacle vivant.

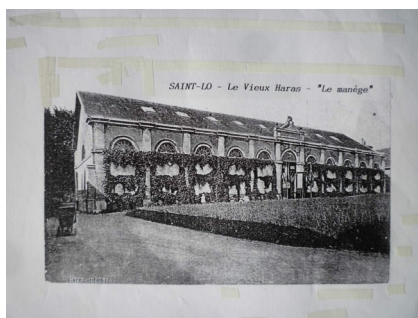
Les financements de l'État (CPER + droit commun) et Région pour **les projets jugés prioritaires** se répartissent comme suit :

Sous-Volet	Nom des projets	Site	Coût total	Crédits État BOP 131	Crédits État Autres BOP	Crédits Région	Autres financeurs
4-1-2	Rénovation de la SMAC Le Normandy (1)	Saint-Lô	8 560 477 €	300 000 €	900 000 € dont 400 000 € DSIL et 500 000 € FNADT	1 200 000 €	6 160 477 € dont CD : 1 200 000 € UE : 100 000 € C Agglo : 500 000 € CN de la Musique : 200 000 € Association Ecran sonique : 816 200 € Ville : 3 344 277 €
	Restructuration du Centre Chorégraphique National de Caen Normandie (2)	Caen	6 000 000 €	1 800 000 €		1 800 000 €	Participations complémentaires des collectivités (CD, CU et ville de Caen) à définir
	Construction de la seconde salle du Volcan	Le Havre	10 000 000 €	1 000 000 €		1 000 000 €	
			24 560 477 €	3 100 000 €	900 000 €	4 000 000 €	6 160 477 €

(1) Sur la base du plan de financement transmis par la ville de Saint-Lô.

(2) L'estimation du coût de projet est à confirmer. La part État de 1,8 M€ est un plafond. Si le coût de projet devait être revu à la baisse, la part État sera, quoiqu'il en soit, de 30 % maximum.

La Scène de musiques actuelles – le Normandy - Saint-Lô



Commandé par Napoléon 1^{er} en 1806 et construit une vingtaine d'années plus tard, le Normandy fait partie du patrimoine architectural de la Ville.

Cet ancien manège du haras militaire fut l'un des rares édifices épargnés durant les bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

De 1945 à 1980, le bâtiment devient un cinéma et constituait à l'époque le premier lieu emblématique et populaire dédié à la culture dans la ville.

Ensuite mis à disposition de l'association Écran sonique pour la promotion des musiques actuelles, Le Normandy, a été labellisé *Scène de Musiques Actuelles* en 2008.

Le programme de réhabilitation poursuit quatre objectifs généraux :

- Avoir un outil adapté au projet artistique porté par l'association Ecran Sonique,
- Inscrire de manière visible et durable Le Normandy dans l'environnement urbain,
- Réaffirmer le lieu comme un élément de patrimoine historique,
- Intégrer le développement durable comme une valeur essentielle.

Concernant le projet artistique, il est prévu de conserver une grande salle pouvant accueillir 700 personnes debout + 200 personnes assises, de créer un club accueillant au maximum 250 personnes debout, un studio de répétition ainsi qu'un studio de musique assistée par ordinateur (MAO-enregistrement), et enfin proposer des locaux adaptables pouvant accueillir diverses actions culturelles.

Le Centre chorégraphique national (CCN) de Caen Normandie - CAEN



Cette structure de création, de recherche et de formation en danse contemporaine a été créée à Caen en 1984. Il est membre du réseau des dix-neuf CCN labellisés par le ministère de la Culture.

Le CCN a pour mission principale la mise en œuvre d'un projet de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques d'un haut niveau d'exigence artistique ; cette mission est assortie d'objectifs et de dispositifs à destination des publics et des professionnels de la danse.

Le projet de réhabilitation du CCN intègre une réhabilitation du site actuel, comprenant une réfection de la toiture, une isolation phonique et thermique du bâtiment, la redéfinition de la circulation dans les différents espaces du bâtiment, un changement de toutes les huisseries et ouvertures extérieures qui aujourd'hui, sont bien en deçà de toutes les normes écoresponsables et ne permettent pas au CCN de maintenir en adéquation le projet artistique et culturel de la structure avec les critères du label national.

La Construction de la seconde salle du Volcan – LE HAVRE



La Maison de la Culture du Havre est née en 1961, la première en France, créée et inaugurée par André Malraux. Cet établissement ouvre l'ère de la décentralisation culturelle.

D'abord abritée par le musée du Havre, la Maison de la Culture a occupé pendant quinze ans les locaux du Théâtre de l'Hôtel de Ville.

En 1977, les travaux de l'Espace Niemeyer débute et l'inauguration de cet espace a lieu le 13 novembre 1982.

En 1990, la Maison de la Culture devient Le Volcan, avec deux salles dédiées : le grand Volcan pour la grande salle et le Petit Volcan pour la salle polyvalente. En 1991, Le Volcan reçoit le label *Scène nationale*. Il déménage en 2011, après 30 ans d'utilisation, pour une profonde rénovation qui durera deux années. Suite à ces travaux, le Petit Volcan est transformé en médiathèque, devenue emblématique sur le territoire national. Depuis ces travaux, la scène nationale est en manque d'une deuxième salle de création, diffusion et résidences. Elle souffre également de la perte de ses bureaux qui occupaient l'étage du Petit Volcan.

Avec ce projet de construction d'un second équipement pour Le Volcan, l'objectif principal est de retrouver, pour la Scène nationale, un lieu de travail et de vie complémentaire du grand Volcan. Ce nouvel équipement, situé dans le quartier de Mont-Gaillard, sera un nouveau point de ralliement sur le territoire, et permettra de nouvelles modalités de rencontre entre les artistes, les œuvres et les populations. Ce quartier, éloigné de l'hypercentre, qui a concentré pendant de nombreuses années les investissements publics, se trouve à l'ouest de la ville et est accessible en tramway. La ville souhaite installer la deuxième salle de la Scène nationale dans ce quartier en développement, dans un site très urbanisé.

Cet équipement sera implanté au sein d'une galerie commerciale aux nombreuses cellules vacantes : le site Grand Cap ouvert en 1973. C'est à ce jour le plus grand centre commercial de Normandie. Une étude de faisabilité, confiée à un programmiste (AG Studio) a débuté en décembre 2022. Les conclusions de cette étude sont attendues au printemps 2023.

Par ailleurs, pour mémoire concernant le **Plan de Relance** au titre de la création, les opérations suivantes ont été accompagnées :

Mesure	Nom des projets	Maître d'Ouvrage	Coût total	Crédits État	Crédits Région
Ecoles supérieures de la culture	Réhabilitation des ateliers du Parc pour l'ENSA de Normandie	ENSA		4 400 000 € ⁽¹⁾	
Aide à la création et à la diffusion artistique (Fonds de transition écologique)	Installation d'un gradin télescopique pour le pôle national cirque La Brèche (Cherbourg)	EPCC La Brèche	188 160 € HT	80 000 €	70 000 €
	Remplacement du monte-charge et mise aux normes PMR des sanitaires du Théâtre de Caen	Commune de Caen	280 200 € HT	100 000 €	
	Rénovation de la salle Cabourg de l'Opéra de Rouen	Opéra de Rouen Métropole de Rouen	153 700 € HT (assiette subventionnée par l'État = dépenses portées par l'Opéra, hors travaux payés directement par la Métropole de Rouen)	150 000 €	
	Acquisition d'une structure mobile par la Scène Nationale de Dieppe	Dieppe Scène Nationale	83 000 € HT	50 000 €	
	Remplacement des assises de la scène conventionnée L'Archipel à Granville	Commune de Granville	257 500 € HT	119 800 €	
				4 899 800 €	70 000 €

⁽¹⁾ opération suivie nationalement par l'ENSA, non régionalement.

Acteurs concernés

Collectivités et leurs groupements, EPCC, associations remplissant des missions de création, production, diffusion ainsi que de sensibilisation et développement de l'action culturelle.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités et leurs groupements, EPCC.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : certains projets inscrits au CPER pourront bénéficier de fonds européens dans le cadre du programme FEDER 2021-2027 (OS 4.6 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale) ou de crédits LEADER.
- avec des programmes et contractualisations autres.

4.2 LE SPORT

Diagnostic

La Normandie dispose d'un parc de plus de 16 000 équipements sportifs ayant pour objectifs de répondre à la pratique quotidienne des normands mais également de favoriser son rayonnement par l'accueil de clubs et compétitions de haut niveau et de délégations d'athlètes de haut niveau.

Si le ratio du nombre d'équipements par habitant est proche de la moyenne nationale, des disparités territoriales existent, ainsi que des carences pour certaines disciplines. Par ailleurs, de nombreux équipements sont vieillissants et méritent d'être modernisés.

Des investissements sont donc nécessaires afin de mailler le territoire en équipements sportifs de qualité, de s'adapter à l'évolution des pratiques mais également dans la perspective de disposer d'équipements phares participant au rayonnement de la Normandie (accueil de délégations dans le cadre des JOP 2024, de compétitions d'envergure internationale...). Parmi ceux-ci, le territoire bénéficie notamment de la présence du Centre Sportif de Normandie (ex CREPS d'Houlgate), véritable équipement ressource pour le mouvement sportif.

Le projet sportif territorial (PST) adopté par la Conférence régionale du sport, s'appuyant sur ce diagnostic, donne l'opportunité aux acteurs normands de se doter d'une vision partagée destinée à mettre plus de sport dans la vie des normands en se concentrant plus particulièrement sur la question des équipements sportifs, pour faciliter leur accès au plus grand nombre, mais également pour les adapter aux spécificités locales.

Objectifs

Au titre du CPER, le soutien de l'Agence Nationale du Sport (ANS) sera accordé pour des projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs structurants locaux situés en priorité dans des territoires carencés, qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique ville ou dans des territoires ruraux. En outre, l'ANS soutiendra d'autres projets hors CPER.

En application de cette doctrine nationale et dans le respect des travaux qui seront conduits par la Conférence régionale du sport, les projets seront sélectionnés en accord avec les priorités énoncées dans le Projet Sportif Territorial.

Les crédits de l'Agence pourront être mobilisés, conformément à la loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'ANS et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à ses décrets d'application.

Les propositions d'attribution de ces crédits dans le cadre des campagnes annuelles seront systématiquement soumises pour avis aux représentants de la gouvernance partagée du sport (conférence des financeurs du sport).

La contractualisation 2021-2027 porte sur une enveloppe État de 5 M€, en complément des crédits Région de 8,118 M€:

Sous-Volet	Nom des projets	Crédits État	Crédits Région
4-2	Équipements sportifs structurants locaux	5 000 000 €	8 118 000 €

L'ANS et la Région Normandie étudieront les projets dans le cadre de leurs priorités et dispositifs respectifs.

Aussi dans le respect des travaux qui seront conduits par la Conférence régionale du sport, l'État et la Région Normandie soutiendront, unilatéralement ou conjointement, les projets de construction ou de rénovation des équipements sportifs structurants locaux, avec une attention particulière aux territoires ruraux et aux quartiers de la politique de la ville.

Ces projets seront sélectionnés dans les conditions d'emploi des crédits de l'ANS et soutenus par la Région Normandie à travers les contrats de territoire, en mobilisant l'enveloppe de crédits CPER et hors CPER.

Il pourrait s'agir de projets d'ampleur ou de projets plus locaux, tels que le complexe sportif de Chantereyne à Cherbourg, le palais des sports de Caen, la piscine des Hauts de Rouen, la halle sportive du campus santé de Rouen, le centre aquatique de Bernay ou de Saint Pierre en Auge, la remise à niveau du centre aquatique d'Alençon, le centre de tir d'Argentan, ou la base d'aviation de Léry-Poses.

Certains de ces projets ont déjà bénéficié d'engagements de la Région Normandie au titre des contrats de territoire, conclus pour la période 2017-2022. D'autres bénéficieront des engagements de la collectivité au titre des prochains contrats de territoire sur la période 2023-2027.

Acteurs concernés

État, Région, CSN, Collectivités et leurs groupements, associations.

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, Région, CSN, Collectivités et leurs groupements.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : les fonds européens dans le cadre du programme FEDER 2021-2027
- avec des programmes et contractualisations autres :

4.3 L'EMPLOI

Diagnostic

La Normandie se caractérise par le poids de l'industrie dans la valeur ajoutée produite par les entreprises implantées sur son territoire. Alors qu'il importe d'adapter l'outil de production aux différentes révolutions, écologique et numérique en particulier, qui transforment l'économie, d'importants enjeux se dessinent en matière de formation et de reconversion des travailleurs. L'évolution d'une chaîne de montage automobile vers la production de véhicules électriques et non plus thermiques implique par exemple des compétences nouvelles, qui supposent des efforts de formation et d'orientation des employés insuffisamment qualifiés vers d'autres secteurs.

Cette problématique concerne l'économie normande bien au-delà du seul secteur industriel et justifie à cet égard un engagement financier spécifique.

Objectifs

Dans le cadre de l'accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi, la Région Normandie apporte son soutien à hauteur de 21 000 000 € (7 000 000 € au titre du CARIF-OREF et 14 000 000 € au titre de l'Agence Régionale de l'Orientation). Le soutien à l'ARACT se fera dans le cadre d'une subvention annuelle versée à l'association et n'est donc pas contractualisé dans le CPER 2021-2027. Le soutien de la Région Normandie à l'ARACT se fera hors contrat de plan.

L'État soutient, à hauteur de 10 454 500 €, l'accompagnement des mutations économiques et le développement de l'emploi (CARIF-OREF, ARACT, Agence régionale de l'orientation).

La répartition des crédits est définie comme suit :

Sous-volet	Thématiques	Crédits État	Crédits Région
4-3	CARIF-OREF	7 151 200 €	7 000 000 €
	ARACT	2 253 300 €	
	Agence Régionale de l'Orientation	1 050 000 €	14 000 000 €
		10 454 500 €	21 000 000 €

Types de projets structurants

Le Carif-Oref :

Les missions du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - observatoire régional de l'emploi et de la formation (Carif-Oref), sont notamment la collecte des données, l'analyse de celles-ci, l'information et la professionnalisation des acteurs de l'emploi-formation, conformément au décret n° 2021-792 du 22 juin 2021 et en cohérence avec la feuille de route pluriannuelle.



Informier ● Observer ● Professionnaliser ● Lutter contre l'illettrisme ●



Une attention particulière sera portée aux projets structurants suivants :

1. Développement de l'activité d'étude prospective, chefferie de projet du Data Emploi-formation et animation de la cellule technique prospective rattachée au bureau du CREFOP

La Région Normandie, l'État, les partenaires sociaux et leurs partenaires ont décidé de la mise en place d'un Data Emploi-Formation tenant lieu d'observatoire prospectif de la donnée en Normandie. Au-delà du volet purement technique du déploiement du Data Emploi-Formation, requérant des qualifications particulières, sa mise en œuvre structure également une gouvernance partenariale renouvelée incluant l'écosystème de la donnée et de nouvelles pratiques métiers concernant les travaux d'études visant l'aide à la décision.

2. Adaptation de la professionnalisation des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'orientation aux innovations pédagogiques et en réponse aux problématiques emploi-insertion-formation-orientation régionales

Les actions pour accompagner les professionnels intègrent différentes dimensions, notamment la compréhension de l'environnement Emploi Formation Orientation et ses mutations constantes, la sécurisation des parcours des personnes accompagnées, l'évolution des pratiques pédagogiques et la prise en compte du handicap.

3. Intégration de l'offre de formation en apprentissage dans le cadre de la collecte de l'offre de formation des actifs en région

Depuis 2018 et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, des mesures sont prises pour développer l'apprentissage en France afin de faire connaître la voie de l'apprentissage. L'intégration des données relatives à l'apprentissage permettront d'identifier les enjeux et leviers de développement comme filière d'excellence et d'avenir.

4. Participation à la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

La problématique de l'illettrisme, de l'illectronisme et du français langue étrangère (FLE) est travaillée en lien avec le correspondant régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Avec une attention constante aux spécificités territoriales, le Carif-Oref informe les acteurs de terrain, conseille, diffuse des ressources pédagogiques, accompagne l'ingénierie de formation et favorise la mutualisation entre professionnels d'un réseau national.

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) :

Le plan d'action conclu avec l'ARACT Normandie, qui est l'opérateur historique en matière d'amélioration des conditions de travail, porte sur plusieurs axes :

- L'axe 1 vise le maintien en milieu professionnel, le travail et les parcours professionnels. Il peut comporter des projets portant sur la prévention de la désinsertion professionnelle, ainsi que sur le maintien dans l'emploi et sur la situation de handicap,
- L'axe 2 vise les transformations concertées des organisations. Il peut comporter des projets portant sur l'attractivité des entreprises, des secteurs et des territoires, ainsi que sur l'égalité femme-homme intégrée,
- L'axe 3 vise le dialogue social. Il peut comporter des actions d'appui aux instances régionales.

A noter qu'à partir de 2023, la convention ARACT est gérée par la DGEFP sur les crédits du CPER retenus pour ce faire par le niveau national (la subvention de la DREETS pour cette convention était de 321 900 € en 2022 sur les crédits du BOP 103, ce qui correspond à 370 jours d'intervention à 870 € par jour).

Ainsi, le travail avec l'ARACT sera de déterminer un plan d'actions annuel, qui sera transmis au niveau national pour en effectuer le conventionnement dans le cadre d'une convention nationale avec l'ANACT.

L'Agence de l'orientation et des métiers de Normandie

Cette agence a été créée le 1^{er} janvier 2020 par la Région Normandie afin de mettre en œuvre la stratégie régionale de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations, déclinée en 5 axes opérationnels :

1. Mettre en place une offre de service pour tous les publics,
2. Informer, communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations,
3. Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives et les familles,
4. Renforcer le lien entre les acteurs de l'économie et les territoires,
5. Lutter contre le décrochage scolaire.

Cette stratégie régionale autour de l'orientation est avant tout une co-construction avec le Rectorat de l'Académie de Normandie, qui s'est mobilisé avec la Région depuis juin 2018 pour développer ce projet et favoriser une plus grande cohérence entre les projets pédagogiques, les dynamiques des territoires et leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Les actions, outils et services déployés par l'Agence s'adressent à tous les publics et en particulier aux élèves et leurs familles, aux apprentis et aux étudiants et aux demandeurs d'emploi.

L'Agence bénéficie de contributions financières directes pour son fonctionnement de la part de la Région Normandie, de l'État et des fonds européens.

La contribution financière régionale vise à poursuivre le développement de l'Agence et son ancrage territorial, autour de plusieurs priorités :

- ✓ Le salon régional de l'orientation et des métiers,
- ✓ Les Métiers en Tournée,
- ✓ Des Clics Des Métiers,
- ✓ Destination Métier,
- ✓ Le renforcement de la sensibilisation en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle,
- ✓ L'offre de service « Transitions collectives ».

L'État quant à lui, apporte son soutien au développement du numéro gratuit et aux actions territorialisées pour les demandeurs d'emploi et les salariés en transition professionnelle, en partenariat avec les acteurs socio-économiques dont l'association Transition Professionnelle.

Acteurs concernés

État, Région, acteurs de l'emploi sur le territoire.

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, Région, CARIF-OREF, ARACT, Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : Programme opérationnel FEDER, FSE+ 2021-2027.
- avec des programmes et contractualisations autres

4.4 LA COHESION DES TERRITOIRES

Objectifs

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et de maintenir une armature territoriale équilibrée, telle que souhaitée dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'État et la Région conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des villes-moyennes, des bourgs-centres et des territoires plus ruraux.

L'État soutiendra principalement, mais pas exclusivement, les projets portés dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et des programmes Action Cœur de Ville (ACV), Petites villes de demain (PVD), Agenda rural, France Services, Territoires d'industrie, Nouveaux lieux / Nouveaux liens, Fabriques de territoire, etc.

Le plan de financement de ce sous-volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volet	Thématique	Crédits État CPER	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région
4-4-1	Développement local (dont CRIGE) - FNADT	44 920 748 €	5 318 919 €	500 000 € (CRIGE)
	Développement local DSIL exceptionnelle	46 239 667 €	53 236 315 €	
	Développement local DRI mobilité (Gares et connexion) et Numérique (CRIANN)		9 427 592 €	2 356 898 €
	Petites villes de demain	8 700 000 €		
4-4-2	Inclusion numérique		7 000 000 €	
4-4-3	Soutien aux acteurs de la politique de la ville	900 000 €		
4-4-4	Égalité entre les femmes et les hommes	1 050 000 €		
4-4-5	Le volet métropolitain			
		101 810 415 €	74 982 826 €	2 856 898 €

4.4.1 Intervenir ensemble aux côtés des territoires normands

Types de projets structurants

Au titre du CPER, à travers le FNADT et la DSIL, l'État soutient, dans une logique de guichet, les projets d'investissement répondant aux enjeux :

- ✓ de développement écologique des territoires, de qualité du cadre de vie, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables,
- ✓ de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- ✓ de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- ✓ de développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- ✓ de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- ✓ de réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- ✓ de mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel,
- ✓ de sécurisation des ouvrages d'art,

- ✓ de construction et rénovation d'équipement sportifs, en vue des JOP 2024,
- ✓ d'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- ✓ d'attractivité du territoire,
- ✓ de renforcement de l'activité des bourgs-centres,
- ✓ d'un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale,
- ✓ de résilience sanitaire,
- ✓ de préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé....

Au titre du plan de relance 2021-2022, l'État soutient également ce type de projets par le biais du FNADT relance et de la DSIL exceptionnelle, à hauteur de 36 139 944 €.

Au titre du Plan de relance, l'État a d'ores et déjà engagé 74,927 M€ en soutien des projets de développement local (FNADT et DSIL) et d'inclusion numérique.

L'État intervient, au travers des fonds de la Banque des Territoires (8,7 M€), pour soutenir l'ingénierie des PVD, ainsi qu'au travers du FNADT (44 920 748 €) pour le soutien à l'ingénierie et aux projets, et de la DSIL (46 239 667 €) pour l'investissement, hors plan de relance.

Dans le cadre de ses contrats de territoire, la Région soutiendra quant à elle, les projets d'investissement répondant aux enjeux :

- ✓ de transition climatique et énergétique, numérique,
- ✓ de mobilité durable,
- ✓ de résilience territoriale,
- ✓ de développement et d'accès aux services,
- ✓ de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs,
- ✓ d'attractivité des territoires.

La Région a voté la mobilisation de 360 M€ pour ces contrats qui intègrent l'intervention d'un fonds spécifique (FRADT-Fonds régional d'aménagement et de développement du territoire) et de crédits des politiques sectorielles concernées.

Sur la durée du CPER, la Région s'engage à investir auprès de chacune des 159 villes lauréates pour une participation totale s'élevant à 50 millions d'euros, mobilisables dans les contrats de territoire.

Une logique d'articulation et de complémentarité dans la mise en œuvre des différents dispositifs de l'État (Action Coeur de Ville, Petites villes de demain, etc.) et de la Région (politique contractuelle avec les territoires, soutien aux tiers lieux, etc.) sera poursuivie, comme cela est déjà le cas, avec les partenariats mis en place sur Territoire d'industrie par exemple.

D'autres partenaires pourront être sollicités : les Départements, la Banque des territoires, les agences de l'État en fonction de la nature des opérations.

Enfin, dans le cadre partenarial de la Coordination régionale de l'information géographique (CRIGE) en Normandie, plusieurs projets ont été identifiés comme nécessitant un soutien financier conjoint de l'État et de la Région : la plateforme de diffusion de données, la réalisation d'un référentiel Mode d'Occupation des Sols (MOS) normand, l'accompagnement à la réalisation des plans Corps de Rue Simplifié (PCRS) en région. L'État pourra financer ces travaux grâce aux crédits du FNADT contractualisés pour la Normandie. Pour l'État et la Région, cela représentera un montant de 500 000 € chacun.

Acteurs concernés

État, Région, Départements, collectivités et leurs groupements, associations, établissements et professionnels de santé, établissement médico-sociaux, syndicats mixtes d'aménagements numériques, gestionnaires de services publics....

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, Région, Départements, collectivités et leurs groupements, associations, établissements et professionnels de santé, établissement médico-sociaux, syndicats mixtes d'aménagements numériques, gestionnaires de services publics.....

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : Programme opérationnel FEDER et FSE.
- avec des programmes et contractualisations autres :

4.4.2 Favoriser l'inclusion numérique

Diagnostic

La transformation numérique de la société nécessite l'accompagnement de la population dans les usages. Il s'agit de détecter les publics en difficulté, de les aider dans leurs démarches, de les orienter pour les rendre plus autonomes et de consolider les acteurs qui forment au numérique.

Objectifs

L'État et le Conseil régional accompagnent l'inclusion numérique de tous (citoyens, TPE-PME, associations) afin de couvrir les enjeux allant de l'illectronisme à l'appropriation par tous des outils et des usages numériques.

Les actions proposées visent à répondre à la situation d'urgence qui voit des citoyens exclus de l'accès à des usages numériques fondamentaux et essentiels pour leur vie sociale et professionnelle. Il en résulte notamment des difficultés à évoluer dans les métiers, une perte de compétitivité globale des entreprises et une fragilisation des territoires.

La thématique retenue au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 :

Sous-Volet	Thématique	Crédits État Plan de relance
4-4-3	Soutien à l'inclusion numérique	7 000 000 €

Types de projets structurants

Partant du constat que 14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique, l'État a mis en place une stratégie nationale pour un numérique inclusif dont les dispositifs sont déclinés au niveau régional à travers notamment :

- Le déploiement des Pass numériques pour former les exclus du numérique,
- La labellisation et le financement de fabriques de territoires et le soutien aux tiers-lieux pour consolider et structurer les lieux de la médiation numérique. Les fabriques de territoire sont des lieux « ressources » pour les territoires sur lesquels ils sont implantés en tant que nouveaux espaces du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils proposent de nombreuses activités : travailler autrement, faciliter le rapport à la culture et au savoir, mutualiser les moyens de recherche, mettre en œuvre la transition écologique, faciliter l'appropriation du numérique...,
- Le déploiement du dispositif AidantConnect pour l'accompagnement et la réalisation d'une démarche en ligne,
- L'émergence des hubs territoriaux pour accompagner les acteurs dans leurs démarches de stratégie territoriale du numérique ainsi que le recrutement des conseillers numériques France Services.

Au titre de ce sous-volet numérique du présent CPER, l'État contractalise 7 M€ sur deux ans pour le recrutement, dans les structures privées et publiques, des conseillers numériques dont la mission est de contribuer à l'accompagnement et à la formation de publics qui sont éloignés des services numériques et leurs usages.

Sur le fondement des besoins exprimés par les collectivités territoriales, les associations et autres organismes, l'État recrute et propose aux conseillers numériques un parcours de formation qualifiant reconnu par un diplôme d'État.

La Région pour sa part soutient ce type de projet au travers de son dispositif « Normandie Connectée ».

En effet, la Région favorise la diffusion d'une culture numérique, notamment par la mise en œuvre et le développement de lieux labélisés « Normandie Connectée » (Tiers Lieux Normandie et Espaces Publics Numériques Normandie), et d'un accompagnement spécifique à l'émergence et au développement d'activité. L'objectif est de faciliter l'accès aux réseaux, données et services en prenant appui sur les pôles d'expertise scientifiques et technologiques ; favoriser l'innovation et la production de valeur économique dans un souci d'équilibre territorial et de proximité et encourager le partage d'expériences et la rencontre de publics hétéroclites.

Les tiers-lieux et les espaces publics numériques constituent des vecteurs privilégiés de la transition numérique dans les territoires. En tant qu'espaces hybrides, ils permettent de mutualiser le recours aux outils numériques pour les différents publics qu'ils accueillent. Au-delà de l'accès à ces outils, ils offrent un cadre propice à la médiation numérique pour former les citoyens et accompagner les usages, que ce soit dans le domaine professionnel ou privé. Ainsi, ils permettent de généraliser des modes de travail plus collaboratifs et nomades. Enfin, ces lieux sont un moyen concret et rapide d'améliorer les conditions de vie des normands, avec la création d'espaces de travail et de vie attractifs participant au maintien d'une activité économique locale et à la réduction des déplacements pendulaires. Ils constituent à ce titre les relais utiles d'une politique d'aménagement du territoire.

Acteurs concernés

État, Région, Communes et EPCI.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Communes et EPCI.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens :
- avec des programmes et contractualisations autres :

4.4.3 Soutenir les acteurs de la politique de la ville

Objectifs

En complément des crédits de droit commun apportés par l'État et la Région, un soutien spécifique est donné, dans le cadre du CPER, à l'animation du réseau des acteurs de la politique de la ville, et plus particulièrement au Centre de Ressources Politique de la Ville (CRPV) Normanvilles.

Au titre du CPER 2021-2027,

L'État soutient ce centre de ressources à hauteur 900 000 € au titre du CPER.

La thématique retenue au titre des crédits contractualisés CPER 2021-2027 :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État
4-4-4	Soutien aux acteurs de la politique de la ville	900 000 €

Acteurs concernés

Etat, Région, EPCI, Communes, Associations.

Maîtres d'ouvrage potentiels

Centre de Ressources Politique de la Ville (CRPV) Normanvilles.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : Programme opérationnel FEDER et FSE, Programme National FSE.
- avec des programmes et contractualisations autres :

4.4.4 Renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes

Diagnostic

La politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes, interministérielle et intégrée, est mise en œuvre sur le territoire normand dans le cadre d'importants partenariats, institutionnels et associatifs.

Pour développer cette politique publique en Normandie, l'État mobilise l'ensemble des services déconcentrés, à l'échelon régional et à l'échelon départemental, en lien avec les collectivités locales, l'enseignement supérieur, les établissements publics ou privés, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la justice, de la santé, de l'emploi, de la formation, ou du social.

Objectifs

L'État inscrit l'égalité femmes-hommes dans les axes du CPER 2021-2027 au travers les objectifs prioritaires suivants :

1) Garantir l'égalité femmes-hommes, responsabilité de l'employeur public :

Sous l'autorité du Préfet de la région Normandie, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) soutient :

- Les actions de formation des agents publics sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les stéréotypes, ou la prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail,
- Les actions de formation pour accompagner les acteurs publics dans l'élaboration des plans sur l'égalité professionnelle,
- La démarche de labellisation « égalité » des entités publiques ou privées.

Par ailleurs, la DRDFE accompagne les référents égalité au sein des administrations, notamment par la création et l'animation d'un réseau dédié.

2) Mettre en œuvre la politique publique de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes :

Renforcer l'observation des inégalités et l'évaluation des politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes-hommes

Des outils d'observation du territoire normand sont élaborés à échéances régulières, tels que :

- Les « Chiffres-clés / Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Normandie » ; réalisation par le Carif-Oref sur des crédits du programme 137 « Egalité femmes-hommes » / DRDFE,
- L'étude sur l'égalité femmes-hommes dans l'économie sociale et solidaire ; réalisation par la CRESS sur des crédits du programme 137 / DRDFE,
- Les données « Egalité femmes-hommes dans les arts et la culture sur le territoire de la métropole rouennaise » ; réalisation par HF Normandie, avec des co-financements du programme 137 / DRDFE.

Afin de soutenir les entités publiques dans le développement de leur politique en faveur de l'égalité femmes-hommes, en leur sein et auprès des administrés, l'observation et l'analyse genrées seront renforcées, permettant ainsi notamment de mesurer des évolutions et de faciliter la prise de décision.

Lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi et favoriser l'égalité professionnelle

- Développement et soutien à des actions de formation, de sensibilisation et de conseil à destination des entreprises et collectivités publiques, pour diffuser la culture de l'égalité et favoriser l'égalité professionnelle, dans le respect des obligations légales,
- Poursuite des engagements dans le cadre du Plan d'action régional pour la promotion de l'entrepreneuriat par les femmes en Normandie (PAREF) 2021-2023 et renouvellement de ce plan. En 2021, la part des femmes dans les créations d'entreprises en Normandie (35,5%) était supérieure de 3,2 points à la part nationale (32,3%),
- Développement de la mobilité professionnelle des femmes et des modes de garde d'enfants, pour lever ces freins à l'insertion professionnelle des femmes, notamment sur les territoires ruraux,
- Développement et renforcement des « bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi » ou « service emploi » au sein des associations CIDFF, pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes,
- Soutien aux entreprises qui s'engagent dans cette démarche, considérant que l'égalité professionnelle contribue à développer l'attractivité des territoires et des entreprises implantées sur ces territoires,
- Réflexion avec les entreprises et organismes de formation sur leurs modalités d'organisation des temps de travail voire de formation (durée, amplitudes horaires, modes de transports, modes de garde) et la compatibilité avec les contraintes des femmes dans leur vie privée pour faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Développer la mixité des métiers, lutter contre les stéréotypes de genre :

- Développement d'actions de sensibilisation auprès d'enfants et adolescents, en amont de leurs choix d'orientation pour comprendre l'origine des stéréotypes de genre, lutter contre les idées reçues et permettre à chacun de se réaliser en osant son projet professionnel et parcours de formation et d'emplois.

Ces actions entrent dans le cadre de la convention régionale égalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif et sont en lien avec le programme régional d'actions éducatives de la Région.

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales et aider les femmes victimes

- Développement de formations et actions de sensibilisation, notamment en lien avec les plans éducatifs régionaux, sur les violences sexistes et sexuelles, dans les sphères professionnelle, éducative et privée, auprès d'enfants, adolescents et adultes,
- Développement de formations plus spécifiques proposées pour professionnaliser les différents acteurs impliqués dans le repérage, le traitement des situations et l'accompagnement des victimes (encadrement, services de santé au travail, organisations syndicales, professionnels de santé),
- Développement d'actions conduites par la Maison des Femmes du CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, telles que le groupe de parole à destination des femmes victimes de violence,

- Développement d'actions de formation et de sensibilisation pour la prévention de situations de violences faites aux femmes dans les transports en commun et dans l'espace public,
- Soutien à la mobilité des femmes victimes de violences au travers le dispositif des « bons taxis ».

Encourager l'égalité femmes-hommes dans la culture et le sport

Soutien aux associations mettant en œuvre des projets structurants en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le champ des arts, de la culture et du sport.

L'engagement de la Région en faveur de l'égalité femmes-hommes dans ses politiques publiques couvre un large périmètre thématique sur l'ensemble du territoire normand dont les principaux sujets sont :

- L'éducation et la sensibilisation des jeunes aux valeurs d'égalité et de respect filles-garçons, l'orientation et la formation pour garantir plus de mixité et un égal accès aux formations et aux métiers. La Région s'appuie sur l'Agence régionale de l'orientation et des métiers pour développer la stratégie mixité des métiers,
- La valorisation de l'entrepreneuriat porté par les femmes et l'égalité professionnelle dans les entreprises est aussi un axe important en lien avec la compétence du développement économique, du soutien aux entreprises et la RSE des entreprises en lien avec l'Agence de Développement de la Normandie (ADN) pour déployer ces actions. A ce titre, la Région est signataire du Plan d'action régional pour la promotion de l'entrepreneuriat par les femmes de Normandie (PAREF) 2021-2023 aux côtés de l'État et de Bpifrance,
- La lutte contre les violences faites aux femmes avec le projet, entre autres, de soutien à la création de la 1^{ère} Maison des Femmes en Normandie implantée au sein du centre hospitalier Louviers-Elbeuf-Val de Reuil. La défense des Droits des femmes fait partie intégrante de la programmation du Forum Normandie pour la Paix qui se tient chaque année à Caen.
- La démarche des droits culturels,
- La féminisation des instances et des pratiques sportives,
- Les fonds européens.

En tant qu'employeur, la collectivité est attachée au respect de l'égalité professionnelle pour les femmes et les hommes qui travaillent pour la collectivité, aussi bien sur les sites administratifs que dans les lycées. Elle agit au quotidien pour en faire un marqueur fort qui réaffirme des valeurs, favorise l'épanouissement des agents et l'évolution de leurs parcours professionnels.

L'égalité professionnelle est un levier majeur de transformation des organisations publiques et devient, aujourd'hui encore plus qu'hier, un vecteur d'attractivité des métiers du secteur public et des potentiels de recrutement pour la formation et l'emploi en Normandie.

A noter que le premier plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Région Normandie a été présenté fin mai 2021 pour la période 2021-2023.

Il comporte 58 mesures réparties en 4 axes que sont la diffusion de la culture de l'égalité en interne, la prise en compte de l'égalité et de la mixité professionnelle dans les modes de management et les process de gestion interne, une meilleure articulation entre les temps de

vie et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et toute forme de discrimination.

Les crédits contractualisés au titre du CPER 2021-2027 sont :

Sous-Volet	Thématiques	Crédits État
4-4-5	Égalité entre les femmes et les hommes	1 050 000 €

Types de projets structurants

Les projets se concrétisent par des actions qui, à la fois, produisent des résultats tangibles et construisent au fil des ans une culture commune régionale essentielle pour mobiliser le partenariat sur les thématiques suivantes : formations des professionnels, sensibilisation des publics, organisation d'événements, élaboration d'outils, conseil, intégration dans les stratégies locales.

Dans une logique d'approche intégrée, dans le cadre du CPER, l'accent sera mis sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans chacun des axes thématiques, notamment sur le champ de l'emploi

Acteurs concernés

État, Région, EPCI, Communes, Associations, Entreprises, Rectorat.

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPCI, Communes, Associations.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens : programme opérationnel FEDER et FSE, Programme National FSE +.
- avec des programmes et contractualisations autres : le FEP, le FNADT, AGRASC.

4.4.5 Le volet métropolitain de la Métropole Rouen Normandie

L'article L5217-2 du CGCT prévoit que " *La métropole est associée de plein droit à l'élaboration du contrat de plan conclu avec l'État, en application de la loi n°82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qui comporte un volet spécifique à son territoire*".

Le volet métropolitain de la Métropole Rouen Normandie se compose :

- x du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé entre l'État et la Métropole, le 19 juillet 2021,
- x et d'autres projets structurants concernant la Métropole inscrits au CPER et pour lesquels la collectivité apporte son soutien financier en complément des engagements de l'État et de la Région.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026 signé entre l'État et la Métropole de Rouen Normandie le 19 juillet 2021.

Ce CRTE présente la particularité d'être, pour partie, commun à la Métropole Rouen Normandie et à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Normandie également signataire du contrat.

Ainsi il comporte à la fois :

- des priorités stratégiques communes aux deux collectivités,
- des priorités stratégiques propres à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Normandie,
- et des priorités stratégiques propres à la Métropole Rouen Normandie.

Les priorités propres à la Métropole Rouen Normandie sont les suivantes :

- développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire,
- accélérer la transition énergétique du territoire,
- restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire,
- favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière,
- renforcer la cohésion sociale et territoriale,
- conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée,
- conduire les transformations du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative.

Les acteurs du territoire de la Métropole et la société civile sont mobilisés collectivement pour mettre en œuvre ces transitions. Le CRTE crée les conditions propices à la participation active des habitants et à leur engagement concret au bénéfice du territoire.

Le contrat identifie 250 projets pour un coût total de 1 051 928 659 €.

Ces projets, portés par la Métropole ou les communes la composant pourront solliciter les financements de l'État dans les conditions d'emploi :

- de la DSIL exceptionnelle inscrite au CPER-Plan de relance (volet 4),
- de la DSIL Rénovation Thermique inscrite au CPER-Plan de relance (volet 3),
- de la DSIL classique dont une partie est inscrite au CPER (volet 4),

- de la DSIL classique (hors CPER),
- du FNADT inscrit au CPER (volet 4),
- de la DETR (hors CPER),
- des appels à projets nationaux portés par le Ministère de la Transition écologique, l'ADEME par exemple (hors CPER)...,
- des appels à projets régionaux (ex Fonds friches),
- des crédits de droit commun de l'État et de ses opérateurs (ADEME, AESN...).

Autres projets structurants intéressant la Métropole Rouen Normandie inscrits au CPER 2021-2027.

En complément du CRTE, le CPER identifie d'autres projets structurants intéressant la Métropole, même si elle n'en est pas maître d'ouvrage et pour lesquels l'État s'engage aux côtés de la collectivité et de la Région. Ces projets structurants sont inscrits dans les volets 1, 2 et 4 (sous-volet patrimoine culturel) du CPER (cf tableau ci-dessous).

La Métropole de Rouen Normandie ou les communes qui la composent peuvent également émarger aux volets 3 et 4 (sous-volets équipements sportifs et cohésion des territoires) qui fonctionnent en mode guichet dans les conditions d'emploi des crédits de l'ADEME, l'AESN, la DREAL, l'ANS, la Préfecture de région (FNADT, DSIL).

Volets du CPER	Nom des projets	Coût total actualisé 2022	Crédits État	Crédits Région	Crédits Département	Crédits Métropole Rouen Normandie
Volet 1 – Sous-volet Bâtiments de l'ESR	Université Rouen - Learning Center – Construction du bâtiment neuf (hors déconstruction des anciens batiments estimé à 5M€)	45 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 € ⁽¹⁾		15 000 000 €
	INSA – Magellan ⁽²⁾	9 700 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €		3 000 000 €
Volet 1 – Rénovation thermique des bâtiments de l'ESR	Rénovation thermique des bâtiments de l'INSA	2 004 277 €	2 004 277 €			
	Rénovation énergétique des toitures du bâtiment SATIE (n°7) - Université de Rouen-Normandie	582 813 €	582 813 €			
	Modernisation du système d'éclairage des circulations et des accès au bâtiment "43 - Technicum" sur le Campus - Université de Rouen-Normandie	28 000 €	28 000 €			
	Modernisation du système d'éclairage du bâtiment "38 - TILLON" sur le Campus - Université de Rouen-Normandie	61 500 €	61 500 €			
	Modernisation des installations d'éclairage du Bâtiment "7 -SATIE" sur le Campus - Université de Rouen-Normandie	133 000 €	133 000 €			

	Modernisation de la régulation et de la supervision des installations CVC du bâtiment "7 - SATIE" sur le Campus - Université de Rouen-Normandie	99 700 €	99 700 €			
	Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment Flaubert-Site du Panorama – Mont-Saint-Aignan - CROUS	1 100 000 €	1 100 000 €			
Volet 2 – Sous-volet projets routiers	RN1338 Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert rive gauche (acquisitions foncières)	3 000 000 €	1 800 000 €			1 200 000 €
	RN1338 Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche	180 000 000 €	90 000 000 €	45 000 000 €	18 000 000 €	27 000 000 €
	RN1338 Vème pont sur la Seine–Liaison A150-Sud III	3 000 000 €				
	RN1338 Amélioration des accès au pont Flaubert en rive droite	2 380 000 €				
Volet 2 Projets ferroviaires	Tranchée couverte Rouen	50 000 000 €	17 000 000 €			
	Accès sud au port de Rouen	2 000 000 €				
	Nouvelle gare d'agglo Rouen	15 700 000 €				
Volet 4 – Patrimoine culturel	Rouen - musées métropolitains : Création d'un centre de conservation (réserves mutualisées)	11 410 000 €	1 500 000 €	3 540 000 €		6 370 000 €
Volet 4 – Plan de relance	Recoupement des combles de la cathédrale de Rouen	430 000 €	430 000 €			
	Restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen	1 330 000 €	1 330 000 €			
	Ateliers du Parc pour l'ENSA de Normandie	4 400 000 €	4 400 000 €			

Diagnostic

La Normandie est une des régions de France métropolitaine qui compte le moins de médecins généralistes par habitant et la plus mal placée pour le nombre de spécialistes par habitant. La part de la population qui réside à plus de 7 minutes en voiture d'un service de santé de proximité tel un médecin généraliste, un dentiste, un infirmier, un kinésithérapeute ou une pharmacie est plus élevée en Normandie qu'en France métropolitaine.

La réunification des deux anciennes régions a contribué à modifier le paysage normand en matière d'offre en santé en rapprochant des territoires hétérogènes et réduisant une offre inégalement répartie d'une part pour les services de prévention, d'autre part pour les services médico-sociaux notamment pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et les services de soins (offres de soins de 1^{ers} recours et enfin pour les services hospitaliers, équipements techniques tels IRM et l'hospitalisation à domicile).

Objectifs

Le plan du gouvernement issu du Ségur de la santé, de juillet 2020, est doté de 19 Mds € sur 10 ans et se décline en Normandie comme suit :

Secteur sanitaire :

- ✓ 255 M€ sur la restauration des capacités financières ;
- ✓ 73 M€ sur l'investissement courant ;
- ✓ 255 M€ pour l'accompagnement de projets d'investissement structurants pour les territoires.

Secteur médico-social :

- ✓ 7 M€ sur l'investissement du quotidien en 2021 pour les EHPAD ;
- ✓ 16,5 M€ sur les projets d'investissement en 2021 du secteur des personnes âgées ;
- ✓ 1,7 M€ sur les projets d'investissement en 2021 du secteur du handicap ;
- ✓ 73,5 M€ sur les projets d'investissement sur la période 2022-2030 du secteur des personnes âgées

Cet effort budgétaire exceptionnel s'accompagne également d'un changement profond d'approche dans le pilotage des choix d'investissement en santé dans les territoires, avec la volonté affichée d'accompagner les projets et de concerter très largement.

Les acteurs et collectivités des territoires sont les mieux placés pour identifier, comprendre et traiter les problématiques de santé qui leur sont propres. C'est pourquoi l'État fait pleinement confiance aux acteurs de santé des territoires et a confié aux ARS le soin de les concerter pour piloter tous les investissements en santé, en lien avec les préfets.

Si la santé relève de la compétence de l'État, la Région s'est mobilisée, dès l'été 2021, aux côtés de l'ARS pour élaborer le plan régional d'investissement issu du Ségur de la santé dans les établissements de santé, dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Cette volonté du Conseil Régional se situe dans la continuité des actions partenariales, dans le cadre de sa stratégie en matière de santé depuis 2017, et qui répondait à trois enjeux prioritaires :

- Développer l'offre de formation et accroître l'attractivité des métiers de la santé

En Normandie, ce sont chaque année près de 3 800 étudiants qui intègrent une formation sanitaire en Normandie. En moyenne, la Région finance près de 8 000 parcours d'étudiants de formations sanitaires par an pour un budget de 43 M€.

- Renforcer l'offre de soins sur tout le territoire

15 M€ d'euros, dont 7,7 M€ de fonds européens gérés par la Région, ont été mobilisés pour financer des Pôles et Maisons de santé en Normandie. En parallèle, la Région a développé le site internet « Med'Instal Normandie » dont l'objectif est de faciliter l'installation de professionnels de santé libéraux ainsi que les stages des étudiants en santé sur tout le territoire. Depuis janvier 2022, une partie du site est consacrée à l'attractivité des établissements hospitaliers normands.

- Amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé

En termes de santé Publique, la Région intervient à hauteur de 450 K€/an pour financer les structures Observatoire Régional de la Santé et Promotion Santé Normandie, ainsi qu'une dizaine de Réseau Territoriaux de Promotion de la Santé basés sur les territoires les plus vulnérables en termes d'état de santé des habitants et d'accès aux soins.

La Région soutient également des programmes de recherche médicale d'excellence, dont le Programme ARCHADE qui vise à créer à Caen un centre de traitement et de recherche en hadronthérapie, d'un coût total de 163 millions d'euros.

Dans ce cadre l'ARS encourage et accompagne, dans les limites de son champ de compétences, l'ensemble des démarches et initiatives pouvant être entreprises, notamment par les acteurs de terrain, permettant de favoriser l'essor de la protonthérapie en région.

Ainsi, dans la continuité de son engagement, la Région Normandie a souhaité accompagner l'investissement des établissements de santé en élaborant en partenariat étroit avec l'ARS une politique d'accès aux soins au plus près des territoires et de la population normande.

La Région Normandie a approuvé, le 19 juillet 2021, la mobilisation d'une enveloppe de 200 millions d'euros afin d'accompagner les projets d'investissement structurants des établissements de santé normands liés à l'attractivité, à la formation, à la recherche et à l'enseignement supérieur, en s'inscrivant en partenariat avec l'ARS Normandie et le plan d'investissement du Ségur de la santé.

La Région interviendra également, en complément, pour développer la formation en odontologie, en finançant une augmentation progressive des effectifs étudiants à travers les installations des deux CHU et de deux centres hospitaliers, ainsi que l'équipement en fauteuils dédiés dans ces centres et sur l'ensemble du territoire, pour permettre à la fois la formation des internes et l'augmentation de l'offre de soins via la pratique de ces mêmes internes.

A noter que dans ce cadre, l'État et la Région ont d'ores et déjà pris l'engagement de financer les fauteuils dentaires nécessaires à la formation en odontologie à hauteur de 3,3 M€ pour l'État et 3,3 M€ pour la Région.

La montée en puissance de cette formation à l'horizon 2027 nécessitera des équipements supplémentaires dont le financement reste à finaliser.

La Région et l'ARS se sont ainsi engagées à mobiliser respectivement 200 millions d'euros et 255 millions d'euros sur la période 2021-2030, en faveur des projets sanitaires structurants en région conformément à l'annexe de la présente convention.

Le plan de financement de ce volet s'articule de la manière suivante :

Sous-Volets	Thématiques	Crédits État	Crédits Région
5-1	Santé	255 000 000 €	200 000 000 €
5-2	Odontologie	3 300 000 €	3 300 000 €
Total		258 300 000 €	203 300 000 €

Il faut noter par ailleurs, l'engagement régional sur l'investissement dans les deux universités :

Université de Caen :

- ✓ 2022 engagés sous REACT : 739 719€ dont 45 000 € de travaux (18 simulateurs, compresseurs, équipements environnement, travaux)
- ✓ 2023 sollicités Région : 282 630€ (10 simulateurs, transfert équipement PFRS vers le CHU, petits équipements)

Université Rouen Normandie :

- ✓ 2022 engagés sous REACT : 1 M€ dont 250 000 € de travaux (17 simulateurs, compresseurs, équipements labo prothèses, travaux)

Acteurs concernés

État, Région, Collectivités locales, Établissements de santé.

Maîtres d'ouvrage potentiels

État, Région, Collectivités locales, Établissements de santé.

Articulation avec d'autres programmes

- avec les programmes européens :
- avec des programmes et contractualisations autres :

Les critères éco-conditionnalité environnementaux

L'État et la Région accordent une importance particulière à la déclinaison des enjeux environnementaux dans l'ensemble des volets du CPER Normandie 2021-2027, en réponse aux objectifs du SRADDET en la matière. Pour ce faire, les projets qui sont financés dans le cadre du CPER sont soumis à des critères d'écoconditionnalité développés ci-après.

L'ambition environnementale des CPER 2021-2027 repose sur un double cadre, national et régional.

Le cadre national repose sur les objectifs climatiques nationaux, tels que :

- la stratégie nationale bas carbone : instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, elle est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en fixant pour cap l'atteinte de la neutralité carbone dès 2050 pour le territoire français (loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat) ;
- le plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 : issu du Plan Climat du Gouvernement (6 juillet 2017), son objectif est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires aux changements climatiques attendus, et en améliorer la résilience. Il repose notamment sur l'articulation des politiques d'adaptation nationales et territoriales ;
- la feuille de route des Assises de l'eau (1er juillet 2019), sur laquelle le MTE mobilise particulièrement les préfets (lettre du 16 septembre 2019) : elle vise notamment à réduire les prélèvements en eau de 10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans, et à préserver les rivières et milieux aquatiques ;
- l'accord de partenariat État-régions du 28 septembre 2020, qui confère aux CPER des objectifs environnementaux, notamment en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, de mobilité durable et de décarbonation de l'économie ;
- la circulaire du Premier ministre aux préfets de région du 23 octobre 2020, transmise à l'appui des mandats de négociation : « l'ensemble des projets soutenus dans le cadre des CPER devra faire l'objet d'un examen attentif de votre part quant à leur empreinte carbone et à leur impact sur la biodiversité, conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 » ;
- la loi Climat et résilience du 22 août 2021 vise par ailleurs à introduire dans la loi un objectif national chiffré de réduction de l'artificialisation des sols.

Le cadre régional repose sur le SRADDET qui détermine les objectifs à atteindre en matière environnementale sur le territoire régional. De valeur prescriptive, il s'impose notamment aux opérations réalisées dans le cadre du CPER.

Le principe d'éco-conditionnalité doit donc être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du contrat de plan, soulignant ainsi que la préparation du CPER est une occasion importante de mise en œuvre de cette évolution.

Complémentaire à l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes, l'éco-conditionnalité doit, tout au long de la vie du CPER, garantir que les projets financés à ce titre, permettent d'enclencher sur les prochaines années, la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement, et exclure du financement du CPER, des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement.

Cet exercice s'inscrit enfin, dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants, conçus pour les aider à réduire ces incidences.

C'est dans ce cadre que les critères d'éco-conditionnalité proposés par le niveau national (cf annexe 2) seront adaptés aux spécificités des volets du CPER.

Pour l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du CPER, les critères d'éco-conditionnalité visent à éviter ou réduire leurs incidences néfastes pour l'environnement.

D'une manière générale, l'État et la Région veilleront à ce que les projets soutenus respectent les principes suivants :

- l'utilisation durable des ressources naturelles,
- la mise en place de mesures compensatoires ou de réduction des incidences le cas échéant au-delà du champs réglementaire (éviter-réduire-compenser),
- la sobriété foncière dans un objectif de concourir au « zéro artificialisation nette »,
- la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique,
- la qualité de l'air,
- la prévention des risques, des pollutions et des nuisances,
- la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et des services écosystémiques,
- la préservation de la ressource en eau,
- l'amélioration des performances et de la sobriété énergétiques en matière de travaux de rénovation et de réhabilitation,
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur,
- la réduction de l'impact paysager des infrastructures,
- la performance environnementale des chantiers,
- les techniques de construction innovantes et économes en consommation de ressources, de transport de matériaux et de dépenses énergétiques.

Ces principes seront adaptés au regard des spécificités des projets soutenus et des critères propres à chaque financeurs (État, opérateurs de l'État, Région, autres financeurs).

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre du CPER requiert une grande efficacité, un suivi rigoureux et une évaluation basés sur des principes et des outils partagés.

La responsabilité de cette démarche est partagée entre l'État et la Région qui se proposent de s'organiser et d'agir, pour ce faire, dans la plus grande concertation.

Modalités de gestion et de suivi du contrat

Le dispositif de suivi doit permettre d'assurer un état d'avancement régulier du Contrat de Plan et de fournir l'information indispensable aux rendus.

a) Les principes

Afin de garantir une affectation optimale des crédits du contrat et un engagement rapide des projets prévus au CPER, les principes suivants sont énoncés :

- ✓ Pour chaque thématique du contrat de plan, les services de l'État et de la Région identifieront des référents techniques associés en binôme Etat / Région. Ces binômes auront pour mission l'animation, le suivi et la coordination des volets thématiques, le renseignement de tableaux de suivi et d'indicateurs mesurables de leur domaine d'expertise,
- ✓ Un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations seront mis en œuvre. Ainsi les co-contractants conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au 31 décembre de chaque année, dans le cadre du suivi permanent,
- ✓ Un examen des opérations figurant sur la programmation initiale sera conduit chaque année. Pour les opérations qui n'auraient pas été engagées à hauteur d'au moins 10 % du montant prévu dans les derniers 18 mois, leur retrait du champ du CPER et/ou leur remplacement éventuel par d'autres opérations du CPER prêtes à démarrer, sera possible.

Pour rappel, les modalités de mise en œuvre du CPER sont les suivantes :

Certaines priorités identifient les opérations qui sont d'ores et déjà retenues. Les fiches-actions précisent à la fois la liste des projets, leur plan de financement et leur calendrier de réalisation. Il s'agit notamment des priorités :

- Volet 1 – Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Volet 2 – Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs,
- Volet 4 – Attractivité et Cohésion des territoires – sous-volet Culture.

Pour le volet 3 et les autres sous-volets du volet 4, le CPER n'arrête pas une liste de projets, mais définit les objectifs poursuivis auxquels les projets devront répondre pour bénéficier des financements du contrat de plan.

Ces fiches pourront être déclinées s'il y a lieu, par un règlement d'application, un appel à manifestation d'intérêt et/ou un appel à projets. Ces documents préciseront les conditions de financement et pourront être complétés par des conventions spécifiques, permettant l'individualisation des aides et subventions.

b) Le dispositif

Le Préfet de région et le Président de Conseil régional assureront le pilotage politique et technique de la mise en œuvre du contrat :

- en veillant au respect des engagements et en menant, à cette fin, toutes les démarches nécessaires,
- en fédérant les énergies pour que les projets aboutissent lorsqu'ils impliquent différents partenaires,
- en cherchant à remédier à d'éventuels dysfonctionnements dans les dispositifs prévus et aux difficultés de réalisation d'opérations.

Un comité de suivi présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional se réunira une fois par an. Il sera composé des Présidents des Conseils départementaux, des Présidents des grandes agglomérations, des Préfets de département, du Directeur de la DRFIP, des directeurs de l'AESN et de l'ADEME.

Ce comité de suivi sera préparé dans le cadre d'un comité technique, présidé par le Secrétaire général pour les affaires régionales et de Directeur général des services de la Région. Il sera composé des directions régionales et opérateurs de l'État concernés et des directions de la Région.

c) Le financement

Le principe de parité du financement sera recherché sur la période.

Les financements de l'État seront attribués chaque année par les responsables de programme sur la base des demandes exprimées par le Préfet ou de leur propre initiative.

La Région inscrira chaque année à son budget les financements nécessaires.

Modalités d'exécution du contrat

a) Les engagements financiers

Les engagements inscrits dans le contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

b) La résiliation

La modification substantielle ou la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine transmise par le Préfet de région à la DGCL.

c) Les litiges

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif de ROUEN.

Annexe 1 – Maquette budgétaire récapitulative

Volet 1

Sous-volets	Thématiques	État et Organismes de recherche	État Plan de Relance	Région	Autres financeurs
1-1	Bâtiments	56 550 000 €	29 665 000 €	61 550 000 €	70 750 000 €
2-2	Projets de recherche	18 323 000 €		18 323 000 €	19 087 000 €
		74 873 000 €	29 665 000 €	79 873 000 €	89 837 000 €

Volet 2

Sous-volets	Thématiques	État	État Plan de Relance	Région
2-1	Routier	140 700 000 €	1 200 000 €	118 967 241 €
2-2	Ferroviaire	17 000 000 €	2 000 000 €	115 044 000 €
		157 700 000 €	3 200 000 €	234 011 241 €

Volet 3

Sous-volets	Thématiques	État ADEME/AESN	État Plan de Relance	Région
3-1	La rénovation thermique des bâtiments publics		75 323 747 €	25 000 000 €
3-2	Énergies renouvelables et de Économie circulaire	45 281 000,00 €	4 436 000 €	7 000 000 €
3-3	Biodiversité, Eau et lutte contre les pollutions	80 750 000 €		
3-4	Prévention des risques majeurs	2 890 000 €		
3-5	Densification et renouvellement urbain	2 000 000 €	33 700 000 €	6 700 000 €
3.6	Adaptation au changement climatique			15 000 000 €
	Total	130 921 000 €	113 459 747 €	53 700 000 €

Volet 4

Sous-volets	Thématique	État	État Plan de Relance	Région	Autres financeurs
4-1	Culture	16 700 000 €	15 333 429 €	25 340 000 €	23 161 477 €
4-2	Sport	5 000 000 €		8 118 000 €	
4-3	Emploi	10 454 500 €		21 000 000 €	
4-4	Cohésion des territoires	101 810 415 €	74 982 826 €	2 856 898 €	
	Total	133 964 915 €	90 316 255 €	57 314 898 €	23 161 477 €

Volet 5 – Pour valorisation

Sous-Volets	Thématiques	État	Région
5-1	Santé	255 000 000 €	200 000 000 €
5-2	Odontologie	3 300 000 €	3 300 000 €
	Total	258 300 000 €	203 300 000 €

Total CPER 21-27 Hors volet santé	État et Organismes de recherche	État Plan de Relance	Région	Autres financeurs
	497 458 915 €	236 641 002 €	424 899 139 €	112 998 477 €

Annexe 2 – Cadre national relatif aux critères d'éco-conditionnalité

Les critères d'éco-conditionnalité sont de 2 niveaux :

Niveau 1 – éligibilité : ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet (*en zone PPA ...*), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (*gain en émissions de particules...*), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (*étude de la densité optimale...*). Leur énoncé au plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés aux CPER, comme ceux de l'ADEME ou des Agences de l'Eau, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Pour les projets du volet « Attractivité et Cohésion des territoires », il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion sur les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée.

Niveau 2 – classification/dosage : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation. Il conviendra de choisir 1 à 3 critères adaptés parmi les critères de ce type présentés dans le référentiel national⁴, qui pourront être complétés par un maximum de 3 autres critères² définis en fonction des enjeux spécifiques environnementaux et de développement durable de la région.

Pour les projets dont le stade de définition ne permet pas encore de renseigner certains critères, il conviendra d'obtenir un engagement ferme du porteur de projet à les appliquer lors de la conception et de la réalisation du projet; il devra justifier le moment venu du respect les critères concernés.

De manière opérationnelle, les critères devront apparaître dans les dispositifs d'appels à projets régionaux dans le cadre du CPER. Il conviendra de notifier à chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CPER, l'obligation de renseigner au mieux ces critères et de permettre d'en suivre l'application.

Les projets intégreront des clauses environnementales dans leur réalisation, notamment pour les marchés de travaux avec une attention particulière portée sur l'utilisation d'éco-matériaux, le réemploi sur site et la réutilisation ou la valorisation des déblais et des déchets, l'énergie, et pourront recourir à l'utilisation de matériaux biosourcés, rechercher les économies d'énergie, et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

⁴Au cas où, exceptionnellement, aucun critère national ne s'avérerait pertinent, il conviendra de prendre contact avec le CGDD et la DGCL pour définir un/ des critères plus adaptés.

² Bien entendu ces critères ne sauraient être en deçà des obligations réglementaires, et tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CPER devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales.

Grille thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants, R&D et innovation Equipements scientifiques, Actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques « vertes » Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...)	<i>A définir</i>
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources	Création de logements étudiants Réhabilitation et aménagement des campus Connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques et Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...) Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques Chantier éco responsable Réflexion sur l'adaptation au changement climatique incluse dans le projet	<i>A définir</i>

Grille thématique « **Mobilité** »

Le cahier des charges CPER relatif à la mobilité précise la nature des projets susceptibles d'être sélectionnés. Les arbitrages de la commission mobilité 21 ont intégré des considérations relatives à la performance écologique des projets, et peuvent être considérés, pour les grands projets nationaux comme une première condition d'éligibilité des projets. Par ailleurs, les projets d'infrastructures de transport sont encadrés par des procédures et des consultations qui veillent à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Dans ce contexte, le principe d'éco-conditionnalité portera sur l'introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales (gestion des terres et des déchets, énergie, éco- matériaux, ...), ainsi que des clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociale.

Un recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet sera établi, et mis à jour au fur et à mesure de la définition du projet. Une telle démarche permettra de suivre les réalisations et effets correspondants sur la durée des CPER.

Des critères additionnels locaux permettant par exemples de renforcer l'éco-conception, de proposer des améliorations énergétiques, de favoriser la mobilisation locale en faveur d'un meilleur environnement ou d'améliorer l'articulation du projet avec d'autres projets ou démarches pourront être introduits.

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Modernisation et développement des réseaux de transport existants	<p>Favoriser la performance environnementale des chantiers</p> <p>Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques</p> <p>Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés</p> <p>Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement</p> <p>Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet</p>	<p>Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes, Grand Paris Express, Vallée de la Seine, ...</p>	<p>Engagement du porteur de projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... - L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique - L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés - Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet. 	<p>Qualité environnementale de la conception du projet</p> <p>Prise en compte des modes actifs dans le projet</p>	<p><i>A définir</i></p>

Grille thématique « Transition écologique et énergétique »

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Énergie et changement climatique	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique Qualité de l'air	<p>Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études</p>	<p><u>Pour les plateformes</u> : articulation avec le réseau FAIRE <u>Pour les réseaux et conseils</u> : consolidation et développement du réseau FAIRE</p>	<p>Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants</p>	<p>A définir</p>
		<p>Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes</p>	<p>Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet</p>	<p>Potentiel de diffusion de l'innovation</p>	<p>A définir</p>
		<p>Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)</p>	<p>Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants</p>	<p>Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur</p>	<p>A définir</p>
		<p>Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR</p>	<p>Cf. critères spécifiques PIA et ADEME</p>	<p>Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études » Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement biomass</p>	<p>A définir</p>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	Démarches d'animation locale, mise en place de démarches pour le ré-emploi et la réparation, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'écoconception de biens ou de services	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	<p>Cohérence avec les orientations nationales (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire)</p> <p>Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie)</p> <p>Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets / volets déchets des SRADDET</p>	<i>A définir</i>
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	<p>Localisation au moins partielle du projet en zone PPA ou en zone à faibles émissions mobilité</p> <p>+ L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx</p>	<p>Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA ou les zones à faibles émissions mobilité</p> <p>Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...)</p> <p>Efficiences du projet en terme de report modal (selon retour expérience CEREMA) et de réduction des émissions</p>	<i>A définir</i>
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse boisénergie	<p>Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions+ réalisation d'audits énergétiques</p>	<p>Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit (si concernent l'habitat)</p>	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Tout projet d'aménagement dans le cadre des CPER (infrastructure, urbanisme, logement, équipements publics, etc.)	Accroître la résilience des territoires aux risques naturels / au changement climatique	Aucun projet d'aménagement n'aggrave la résilience aux risques naturels sur le territoire concerné. L'ensemble des projets pris sur un même territoire conduisent à une amélioration de la résilience aux risques naturels.	
		Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique Prise en compte de solutions fondées sur la nature (lorsqu'elles sont pertinentes)	A définir
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement <u>Et</u> Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Inscription dans les orientations du plan séismes Antilles 3 (cas des Antilles) Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).	A définir

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques Préserver les ressources naturelles	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau	A définir
		Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) <u>et</u> Projet partenarial mobilisant du FEDER <u>ou</u> Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte	A définir
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	<u>Cas général</u> : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures <u>Pour les Outremer</u> s : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» <u>Pour l'hydraulique</u> : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte	A définir

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets territoriaux de développement durable		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SRCAE, démarches paysagères ...	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée Collectivités engagées dans une démarche développement durable	<i>A définir</i>
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, plan de paysage ou actions définies dans le cadre d'un plan de paysage, ...	<i>Selon le type de projet, un au moins des critères suivants :</i> ✓ Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche ✓ Prestataire RGE étude	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels) Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU ²) Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (écoquartier, ...) Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France Projet issu d'un plan de paysage	<i>A définir</i>

Grille thématique « **Attractivité et Cohésion des territoires** »

Quand la nature du projet s’y prêtera, les critères des grilles thématiques correspondantes du présent référentiel devront être mobilisés.

Thématiques	Enjeux écoconditionnalité ⁵	Types de projets soutenus	Eligibilité	Classification/dosage	
			Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets de territoires : <ul style="list-style-type: none"> - territoires connaissant une situation socio-économique difficile - territoires confrontés à un déficit de services au public - villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités - pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - pôles métropolitains - territoires littoraux - territoires de montagne - bassins fluviaux - territoires transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources c- Épanouissement de tous les êtres humains d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations e- Dynamiques de développement 	<p>Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...</p>	<p>Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet</p>	<p>Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (plan de protection de l'atmosphère - PPA, SRADDET, SRCAE, ...)</p> <p>Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...)</p> <p>Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets</p>	<p><i>A définir</i></p>

⁵ En référence aux 5 finalités définies par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et structurant le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, fruit d'un travail partagé entre de nombreux partenaires (ministères, institutions, associations, collectivités), et nourri des expériences déjà engagées par un grand nombre de collectivités et de territoires.

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux écoconditionnalité ³	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Contrats spécifiques - contrat de ville et projet de renouvellement urbain - contrat de redynamisation de site de défense - contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centre-bourgs » - éco-cité - opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA) - contrat de métropole - territoires catalyseurs d'innovations - projets culturels - ...	modes de production et de consommation responsables	Etudes, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain,	Critères d'écoconditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	<i>A définir</i>

Ce cadre national sera adapté aux spécificités du CPER Normand dans le cadre des instances en charge du dispositif de mise en oeuvre et de suivi.